



je connais mon banquier je connais mon banquier

Rapport annuel

je connais mon banquier je connais mon banquier

2003

je connais mon banquier je connais mon banquier

“La BCGE célèbre son retour dans les chiffres noirs.”

L'Agefi 28.08.2003

“La Banque Cantonale regagne ses lettres de noblesse comme
établissement de proximité.”

Tribune de Genève 03.07.2003

“La BCGE gagne du crédit en Europe.”

Tribune de Genève 18.10.2003

“Genfer Kantonalbank wieder in der Gewinnzone.”

Neue Zürcher Zeitung 04.03.2004

“A l’heure où la BCGE franchit le seuil de l’équilibre et confirme son assainissement,
le satellite Anker est maintenant remis en direction.”

24 Heures 24.06.2003

je connais mon banquier je connais mon banquier

Le Groupe BCGE en bref

je connais mon banquier je connais mon banquier

La BCGE – la banque de tous les Genevois

La mission générale de la Banque Cantonale de Genève est de “contribuer au développement du canton de Genève et de la région”¹ en proposant à tous ses résidents et à toutes ses entreprises ou institutions des services bancaires élaborés par la Banque ou sélectionnés en toute indépendance, durablement compétitifs et conformes aux spécificités et aux capacités d’un établissement régional.

En tant que “banque universelle régionale”, la BCGE offre une palette complète et globale de services bancaires qui font l’objet d’une adaptation dynamique aux besoins de la clientèle. Cette volonté se traduit par la gestion d’un portefeuille d’activités diversifiées destiné aux entreprises ou institutions (colonne de droite ci-contre) et aux particuliers (colonne de gauche). Chaque activité inclut plusieurs métiers résumés ici à l’aide d’un seul terme.

¹ Loi sur la Banque Cantonale de Genève, art. 1, al. 1

Résultats 2003 en bref

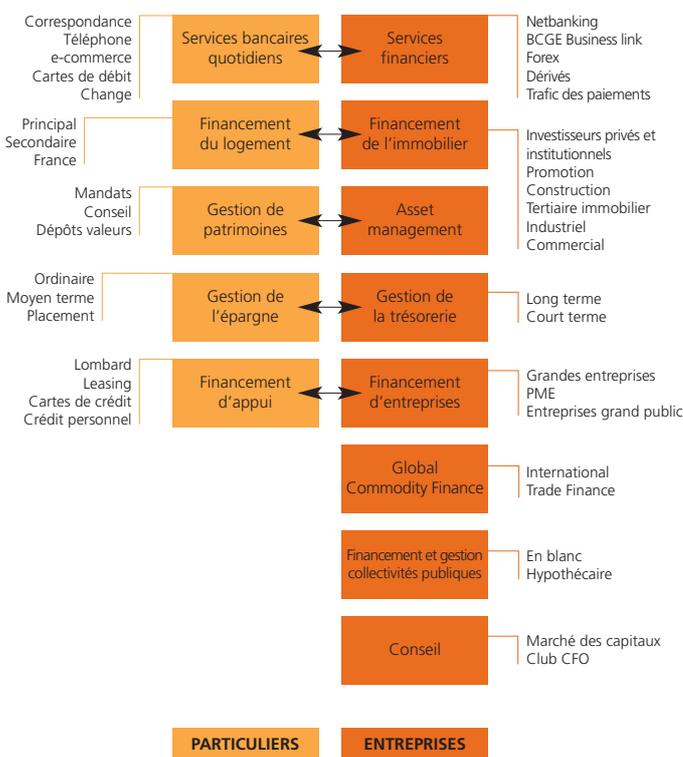
Le Groupe BCGE a franchi avec succès la troisième étape du plan d’assainissement adopté en 2000, qui prévoyait, pour 2003, un résultat net positif. Cette situation financière nouvelle ouvre des perspectives réjouissantes pour la Banque dans les domaines stratégiques que sont la confiance de la clientèle, les conditions du refinancement, la capacité d’investir pour le futur et la solidité de l’établissement face aux risques et pressions concurrentielles.

Le bénéfice brut consolidé du Groupe BCGE se monte à CHF 76,1 millions, en hausse de 8,2% et en progression régulière pour la troisième année consécutive. Le résultat net consolidé, quant à lui, franchit le cap des chiffres noirs, ce qui constitue un élément marquant de cet exercice. Il progresse de CHF 35 millions par rapport à 2002 et se monte à CHF 7,2 millions.

Calendrier

Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2004
Résultats du premier semestre 2004	31 août 2004
Résultats annuels 2004	mars 2005
Assemblée générale des actionnaires	mai 2005

Un portefeuille d’activités complet et bien diversifié



Contributions aux pouvoirs publics – 2003

Commission versée à l’Etat pour la garantie sur l’épargne CHF 2,6 millions

Montant versé à l’Etat pour la caution simple sur les financements de la Fondation de Valorisation CHF 1,0 million

Intérêts aux épargnants

Montant versé en 2003 CHF 41,3 millions

Renseignements

Groupe BCGE
Quai de l’île 17
CH – 1204 Genève
Tél: +41 (0)22 317 27 27
Fax: +41 (0)22 317 17 37
www.bcge.ch

Institutions financières
François Julia
Tél: +41 (0)22 809 34 69
Fax: +41 (0)22 809 34 74
francois.julia@bcge.ch
Relations actionnaires et communication institutionnelle
Nicolas de Saussure
Tél: +41 (0)22 809 34 12
Fax: +41 (0)22 809 22 11
actionnaires@bcge.ch

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Chiffres clés consolidés du Groupe BCGE en 2003 – Retour dans les chiffres noirs

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Bilan en CHF millions							
Total du bilan	14'561	15'450	17'144	18'632	20'533	19'326	17'901
Avances à la clientèle	12'021	12'857	14'377	15'468	17'041	15'584	14'867
Dépôts de la clientèle et emprunts	13'254	13'607	13'775	14'372	15'882	15'672	14'459
Fonds propres	622	624	653	685	575	1'071	1'064
Résultats en CHF millions							
Revenus d'intérêts	171	173	161	168	216	201	214
Commissions	73	67	71	86	105	89	64
Résultat du négoce	18	13	12	16	25	1	20
Autres résultats ordinaires	14	7	15	13	14	39	14
Total des produits d'exploitation	276	260	259	283	359	330	311
Charges d'exploitation	200	190	191	196	222	201	175
Bénéfice brut	76	70	68	88	137	129	137
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, et résultats extraordinaires	69	110	345	317	595	86	96
Résultat du Groupe	7	-28	-31	-158	-472	30	33
Effectif total en unités de travail à plein temps	829	847	888	900	1'037	1'031	991
Ratios en %							
Fonds propres / Total du bilan	4,3	4,0	3,8	3,7	2,8	5,5	5,9
Bénéfice brut / Fonds propres	12,2	11,2	10,5	12,8	23,8	12,5	12,9
Charges / Produits	72,5	73,1	73,7	69,1	61,9	61,0	56,1
Données par actions au porteur en CHF							
Fonds propres	173	173	181	190	256	476	473
Résultat brut	21	19	19	24	61	57	61
Résultat net	2	-8	-9	-44	-210	13	15
Dividende	-	-	-	-	12	12	12
Données boursières							
Cours extrêmes des actions au porteur en CHF							
- plus haut	173	170	225	292	347	515	347
- plus bas	115	115	143	206	225	244	319
- clôture (31.12.2003)	172	140	171	210	294	345	344
Capitalisation boursière en CHF millions	619,2	504,0	615,6	756,0	660,4	776,3	774,0
Nombre d'actions en milliers	5'720,8	5'720,8	5'720,8	5'720,8	3'575,5	3'575,5	3'575,5
Fonds propres comptables / nombre d'actions (au 31.12.2003)	179	177					

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
 le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
 le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

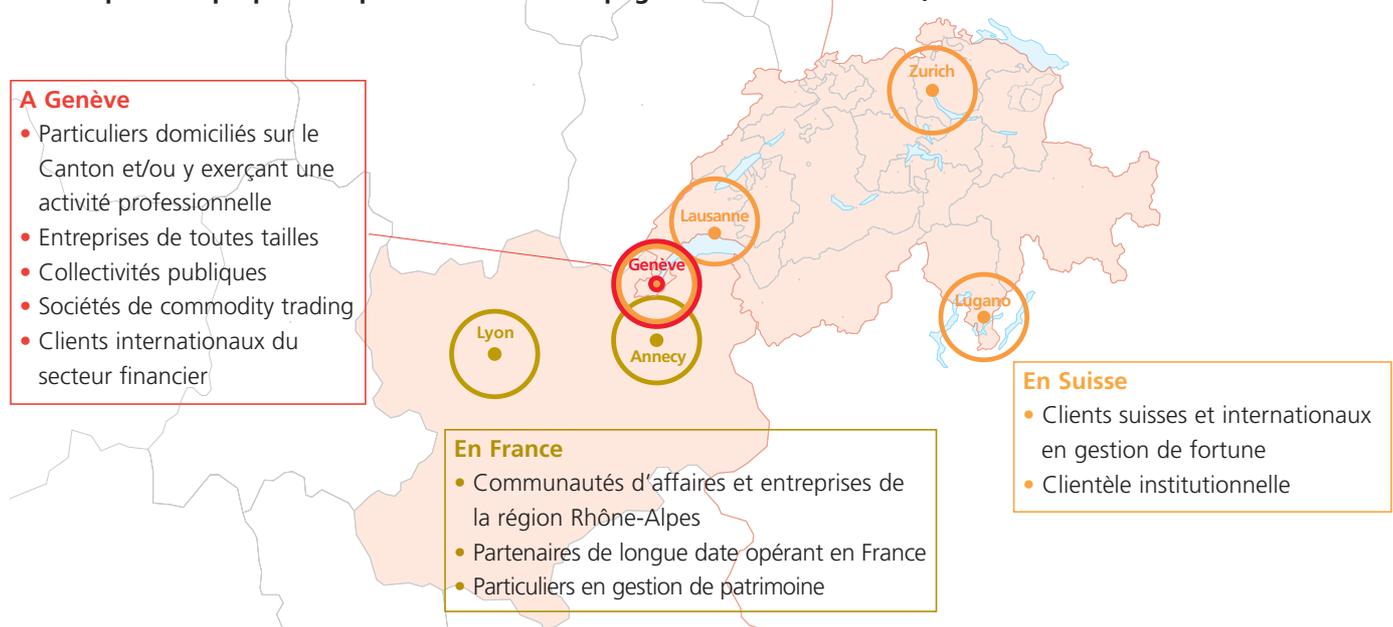
Diversification géographique et de la clientèle

Le Groupe BCGE est constitué de quatre entités:

Le Groupe BCGE est présent sur les marchés genevois, suisse et français. Il propose des services bancaires à une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels grâce à ses quatre entités. Avec cette structure harmonieuse, le Groupe BCGE assure une présence forte dans la région genevoise, ainsi que dans les marchés adjacents suisse et français. Au total, le Groupe emploie 829 personnes à Genève, Lausanne, Zurich, Lugano, Lyon et Annecy.

 Banque Cantonale de Genève	<p>La mission générale de la Banque Cantonale de Genève est de contribuer au développement du canton de Genève et de la région en proposant à tous ses résidents et à toutes ses entreprises ou institutions, des services bancaires durablement compétitifs et conformes aux spécificités et aux capacités d'un établissement régional. La BCGE est cotée à la bourse suisse SWX (BCGE).</p>
 Banque Cantonale de Genève (France) SA	<p>Fondée en 1994, avec son siège social à Lyon et une succursale à Annecy, la Banque Cantonale de Genève (France) SA est une filiale à 100% de la Banque Cantonale de Genève. Elle propose des activités de financement d'entreprises et d'immobilier à une clientèle d'entreprises, ainsi que de la gestion de patrimoines à une clientèle de particuliers. Elle prolonge le rayonnement régional du Groupe BCGE en France. Son bilan se monte à CHF 294,7 millions. Elle emploie 28 collaborateurs. Se reporter également aux pages 15 et 78.</p>
	<p>Filiale à 100% de la Banque Cantonale de Genève depuis 1997, Synchrony Asset Management SA propose des solutions et services sophistiqués de gestion d'actifs financiers, intégrant une gestion quantitative, destinés à la clientèle institutionnelle. Son bilan se monte actuellement à CHF 2,046 milliards. Elle emploie 15 collaborateurs. Se reporter également aux pages 12 et 78.</p>
	<p>Filiale à 100% de la Banque Cantonale de Genève depuis 1998, Anker Bank SA contribue au développement de l'activité de gestion de patrimoines privés du Groupe BCGE sur le marché suisse. Son siège est à Zurich et elle dispose de succursales à Lausanne, Lugano et Genève. Son bilan se monte à CHF 283,2 millions. Elle emploie 60 collaborateurs. Se reporter également aux pages 16 et 78.</p>

Le Groupe BCGE propose ses prestations et accompagne ses clients à Genève, en Suisse et en France



je connais mon banquier je connais mon banquier

Je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

En 2003, la Banque Cantonale de Genève a lancé une nouvelle campagne de communication institutionnelle sur le thème "je connais mon banquier".

Cette campagne souligne le lien personnel entre la Banque et ses clients, ainsi que l'intensité et l'histoire de celui-ci. En effet, la relation avec nos clients va bien au-delà de la seule dimension des affaires ponctuelles. Elle est basée sur une connaissance, une compréhension et une communauté de valeurs développées au fil des ans avec ceux qui vivent et qui travaillent à Genève. Ce lien, nous le développons aussi avec ceux qui fréquentent et qui aiment Genève et sa région. Ils trouvent à la BCGE la banque de leurs racines et de leur attachement.

Dans cet esprit, la Banque s'est fixée comme objectif que tous ses clients connaissent au moins un de ses collaborateurs. Chacun dispose au minimum d'un interlocuteur, d'un banquier qu'il peut facilement contacter. Ainsi notre Banque tient son pari d'accessibilité et de disponibilité en faveur de ses clients, dont beaucoup sont aussi devenus ses actionnaires.

Ils sont aujourd'hui près de 4'500 qui participent au projet de relance et de développement de leur banque universelle genevoise.

Pour illustrer ce propos, votre Banque a décidé de mettre en valeur, dans son Rapport annuel 2003, ses collaborateurs, sous la forme de gros plans sur sept d'entre eux, et sous la forme d'une chaîne de photos de tous les autres. Bien qu'anonyme, cette guirlande, qui accompagnera votre lecture, rappelle que la Banque Cantonale de Genève est avant tout "personnelle par excellence".

Enfin, nous sommes heureux de célébrer, cette année, les 10 ans de la Banque Cantonale de Genève. Un nouveau chapitre s'ouvre dans d'excellentes conditions, comme en atteste ce rapport annuel.

Blaise Goetschin
Président de la direction générale

Nicolas de Saussure
Responsable de la communication institutionnelle



Sommaire rapport annuel 2003

Message du président du conseil d'administration	4
Message du président de la direction générale: marche des affaires en 2003	6
Revue des unités d'affaires	12
<ul style="list-style-type: none">• Finances et Gestion des Risques• Grand Public et Réseaux• Entreprises• Gestion de Patrimoines Privés• Administration et Contrôle Crédits• Logistique et Technologies de l'Information	
Structure et organisation du Groupe BCGE	20
<ul style="list-style-type: none">• Principaux comités• Organigramme aux 31.12.2003• Conseil d'administration	
Revue de l'économie genevoise en 2003	25
Revue des marchés financiers en 2003	28
Principales collaborations du Groupe BCGE	30
Brèves de l'année 2003	32
Rapport du réviseur des comptes consolidés	34
Comptes consolidés 2003	35
<ul style="list-style-type: none">• Bilan Groupe BCGE• Compte de résultat Groupe BCGE• Tableau de financement Groupe BCGE• Justification des capitaux propres Groupe BCGE• Annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE	
Gouvernance d'entreprises, informations sur la BCGE	63
Rapport de l'organe de révision	80
Comptes annuels maison mère 2003	81
<ul style="list-style-type: none">• Bilan avant répartition maison mère• Compte de résultat maison mère• Justification des capitaux propres maison mère• Annexes aux comptes 2003 maison mère	
Statuts du 15 mai 2001 – Banque Cantonale de Genève	90
BCGE, un groupe bancaire au service de la région	96
BCGE, liste des publications	98

je connais mon banquier je connais mon banquier

Message

je connais mon banquier je connais mon banquier

du président du conseil d'administration

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier



Chers actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires de la BCGE,

L'année 2003 a malheureusement évolué autour du conflit au Moyen-Orient. Outre ses conséquences géopolitiques, son évolution a contribué à dissiper le climat de grande incertitude qui régnait sur les économies des pays occidentaux avant le déclenchement des hostilités. Cependant, cette nouvelle donne n'a pas tout résolu, tant s'en faut. Ainsi, l'économie européenne a-t-elle continué d'osciller entre léthargie et espoir de reprise, sa cohésion étant, en outre, affectée par le dérapage des déficits publics en France et en Allemagne. Pour sa part, l'économie suisse, en état de légère récession au 1^{er} semestre 2003, a été durement touchée par la baisse du dollar; et cela en dépit de la baisse du franc par rapport à l'euro. Ces aspects négatifs qui ont jalonné 2003 ne doivent toutefois pas dissimuler les indices

favorables, le premier d'entre eux étant l'amorce d'une reprise aux Etats-Unis. Encore fragile et menacée par l'importance des déficits publics, cette reprise sera certainement au cœur des débats de la campagne pour les élections présidentielles américaines. De sa solidité dépend le retour à la croissance en Europe.

L'économie genevoise peine à redémarrer

Dans ce contexte sans tendance forte, l'économie genevoise n'est pas parvenue à se démarquer. Ainsi est-il significatif de constater que le taux d'utilisation des crédits commerciaux est resté à un niveau historiquement bas, démontrant la prudence dont les agents économiques ont fait preuve en 2003. Cette retenue a ainsi été particulièrement manifeste dans le secteur de la construction, qui souffre en outre d'une situation de surcapacité et de l'absence d'une véritable politique d'investissement à long terme. Par ailleurs, il faut relever que le chômage a continué de progresser, cette tendance ne devant pas s'inverser à court terme. De nombreuses suppressions d'emplois sont en effet annoncées, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Certains éléments positifs doivent pourtant être relevés, à commencer par la hausse des marchés boursiers qui a permis, après trois années difficiles, de redynamiser le secteur bancaire. Par ailleurs, les activités exportatrices ont montré des signes encourageants de reprise et présentent aujourd'hui des carnets de commandes correctement garnis. Enfin, les succès enregistrés par l'Aéroport de Genève sont à souligner, l'augmentation du nombre de passagers et l'ouverture de nouvelles lignes étant des éléments majeurs pour le rayonnement et le développement de Genève.

A court terme, les raisons d'être euphoriques paraissent donc peu nombreuses, l'activité dans son ensemble étant encore peu vigoureuse. Toutefois, en accord avec la plupart des économistes, il est légitime de penser que les affaires repartiront à partir du second semestre 2004.



message du président du conseil d'administration

message du **président du conseil d'administration**

message du président du conseil d'administration

message du **président du conseil d'administration**

message du président du conseil d'administration

message du **président du conseil d'administration**

Les objectifs de la BCGE sont atteints

Dans cet environnement atone, la Banque Cantonale de Genève a atteint les objectifs fixés dans son plan stratégique et son budget, et en premier lieu le retour aux bénéfices. En 2003, en effet, la Banque Cantonale de Genève a pu commencer à récolter les fruits des profondes réformes engagées au cours des deux années précédentes. Malgré une concurrence très active, elle a ainsi pu maintenir, et même accroître, sa part de marché dans l'économie genevoise et augmenter fortement sa collecte d'épargne. Comme planifié, le total du bilan s'est réduit par rapport à 2002, consécutivement au remboursement, selon un rythme réjouissant, des emprunts de la Fondation de Valorisation.

Gouvernance d'entreprise: nombreux défis

Enfin, l'année 2003 a vu la poursuite des réflexions relatives à l'adoption d'un véritable programme de Gouvernance d'entreprise, réflexions menées avec l'appui d'experts externes et en concertation avec la présidente du Département des finances, Mme Martine Brunshwig Graf. A l'horizon 2006 et, le cas échéant après des modifications législatives, il apparaît que les points suivants devront avoir été clarifiés et adaptés aux exigences du secteur bancaire:

- la taille du conseil d'administration et la répartition des sièges entre groupes d'actionnaires;
- le maintien du comité de banque ou son remplacement par des commissions permanentes ad hoc du conseil d'administration;
- la répartition des compétences en matière de crédits;
- le rôle précis du comité de contrôle.

Un grand travail de préparation a été réalisé. Il convient maintenant de mettre en œuvre cet important projet de modernisation du conseil. Cette réforme intervient au meilleur moment et parallèlement à une mutation considérable de l'entreprise. La BCGE renaissante devient ainsi un outil puissant au service de l'économie et des intérêts de Genève.

Pour clore ce message, j'adresse mes sincères remerciements à l'Etat de Genève, en particulier à Mme Martine Brunshwig Graf, ainsi qu'à l'administration cantonale pour leur soutien constant. Je remercie également les actionnaires publics et privés de la BCGE, dont je suis heureux de constater le nombre sans cesse croissant, signe d'une confiance retrouvée. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble de nos clients pour leur attachement et leur fidélité à notre Etablissement ainsi qu'à tous mes collègues du conseil d'administration pour leur appui constant et de haute qualité. Je remercie enfin la direction générale de la BCGE et l'ensemble des collaborateurs, qui ont franchi cette année un cap déterminant et qui se sont montrés à la hauteur des attentes élevées de leurs actionnaires et de l'ensemble des Genevois.



Michel Mattacchini

Président du conseil d'administration



Message

du président de la direction générale



La BCGE fête ses 10 ans et revient aux bénéfices

Le Groupe BCGE a franchi avec succès la troisième étape du plan d'assainissement adopté en 2000, qui prévoyait, pour 2003, un résultat net positif. Cette situation financière nouvelle ouvre des perspectives réjouissantes pour la Banque dans les domaines stratégiques que sont la confiance de la clientèle, les conditions du refinancement, la capacité d'investir pour le futur et la solidité de l'établissement face aux risques et pressions concurrentielles.

Les objectifs financiers de l'année ont été atteints. Ainsi, au 31 décembre 2003, le Groupe affiche:

- un bénéfice net consolidé positif (CHF 7,2 millions)
- un bénéfice brut consolidé en hausse (+8,2% à CHF 76 millions)
- des produits d'exploitation en progression constante depuis 2001 (+5,9% à CHF 276 millions)
- un taux de couverture des fonds propres à un niveau satisfaisant (126,7%)
- une marge d'intérêts robuste (CHF 171 millions)
- une augmentation des revenus de commissions (+8,2% à CHF 73 millions)
- des investissements substantiels de modernisation et de productivité.

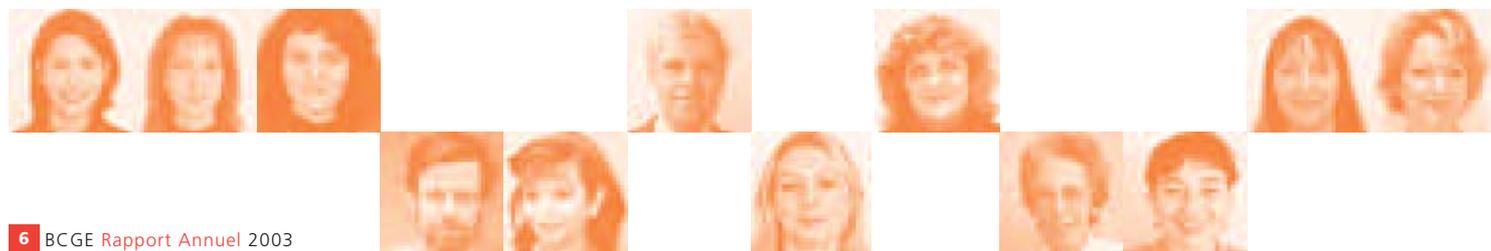
La redynamisation commerciale, lancée dès 2001 avec la mise sur le marché de plusieurs nouveaux produits et prestations dans les domaines de la gestion privée, institutionnelle et des entreprises et collectivités publiques, porte ses fruits et permet de dégager des revenus réguliers, en croissance progressive.

Sur le plan de la modernisation et de l'amélioration de la productivité, le Groupe a poursuivi son ambitieux programme, dont les piliers principaux sont la formation et la certification de ses collaborateurs, la modernisation de son informatique et le renforcement de son marketing. Présentant une incidence maîtrisée sur les charges, ces investissements reflètent des améliorations qui porteront leurs fruits à long terme.

Les bons résultats de 2003 confirment le succès de la stratégie et du calendrier de redressement. Ils constituent une étape significative, pour nos clients, actionnaires et collaborateurs. C'est aussi une bonne nouvelle pour l'ensemble des Genevois.

Dans la foulée de ce retournement, le nombre d'actionnaires privés est en constante augmentation (+21% à 4'443 au 31.12.2003) et le cours de l'action s'est nettement redressé (CHF 172 au 31.12.2003, soit +23%).

Résultats en ligne avec le plan initial de 2000: programme respecté et promesses tenues

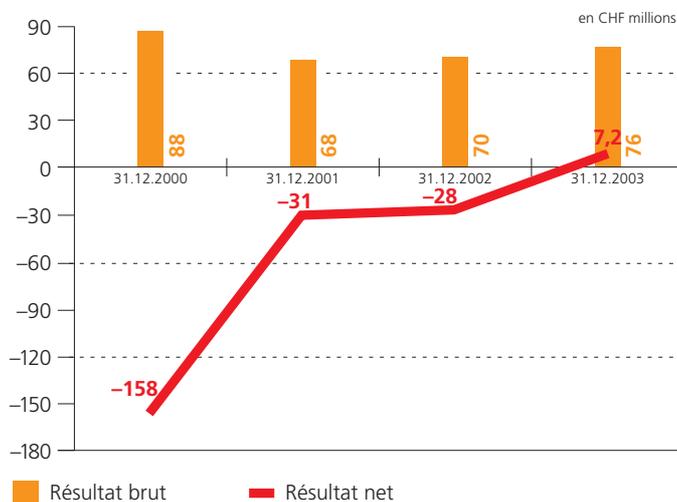


message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**

Bénéfices brut et net en forte hausse

Le bénéfice brut consolidé du Groupe BCGE se monte à CHF 76,1 millions, en hausse de 8,2% et en progression régulière pour la troisième année consécutive. Le résultat net consolidé, quant à lui, franchit le cap des chiffres noirs, ce qui constitue un élément marquant de cet exercice. Il progresse de CHF 35 millions par rapport à 2002 et se monte à CHF 7,2 millions.

2003: passage dans les chiffres noirs



Les revenus du Groupe progressent de manière continue et s'établissent à CHF 275,6 millions (+5,9%). Les opérations d'intérêts ont pu être maintenues à un bon niveau (CHF 171,2 millions) en dépit de la baisse du bilan (voir ci-après) et du niveau des taux exceptionnellement bas. Par ailleurs, les autres produits ont signé une augmentation notable, notamment sous l'effet des opérations de négoce (+44,7% à CHF 18,4 millions), des opérations de commissions (+8,2% à CHF 72,7 millions) et des autres résultats ordinaires (+87,5% à CHF 13,5 millions).

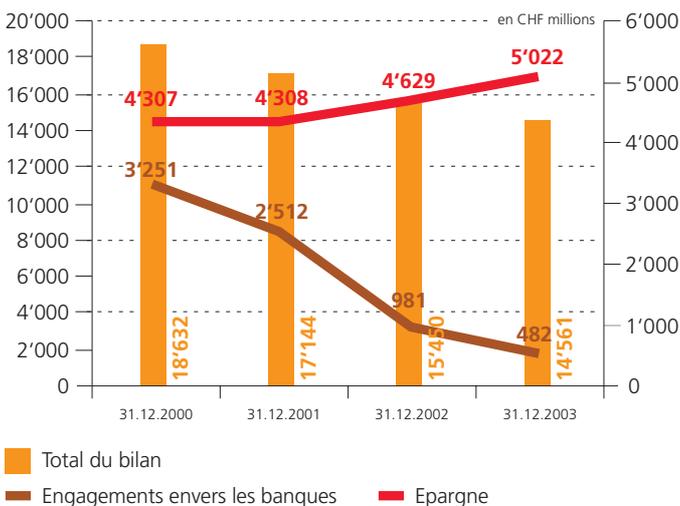
Cette progression des indicateurs de rentabilité confirme ainsi les bons résultats du premier semestre. Ceux-ci avaient d'ailleurs contribué à ce que la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) révisé à la hausse le rating de la BCGE à A-, au mois d'août.

Amélioration de la structure du passif et réduction du coût de refinancement

La progression de l'épargne auprès de la BCGE, déjà notée en 2002, s'est poursuivie en 2003, franchissant un niveau record de CHF 5 milliards (+8,5%). Dans un marché très concurrentiel, ce résultat témoigne de l'attractivité de la Banque et de la confiance reconquise, année après année, auprès de la clientèle.

Les engagements envers les banques ont continué de diminuer pour atteindre un niveau très bas (CHF 482 millions) qui permet à la Banque de retrouver un coût de refinancement plus favorable et lui assure davantage d'indépendance et de compétitivité dans ce domaine stratégique.

Amélioration de la structure du financement



Baisse du bilan mais résistance de la marge d'intérêts

Le total du bilan se situe à CHF 14,561 milliards, en réduction de CHF 888 millions. Deux éléments expliquent l'essentiel de cette baisse:

- la concentration du Groupe sur des affaires aux rendements optimaux et aux risques maîtrisés,
- la réduction importante du prêt à la Fondation de Valorisation (CHF -814 millions), sensiblement supérieure à la moyenne prévue par le plan décennal.

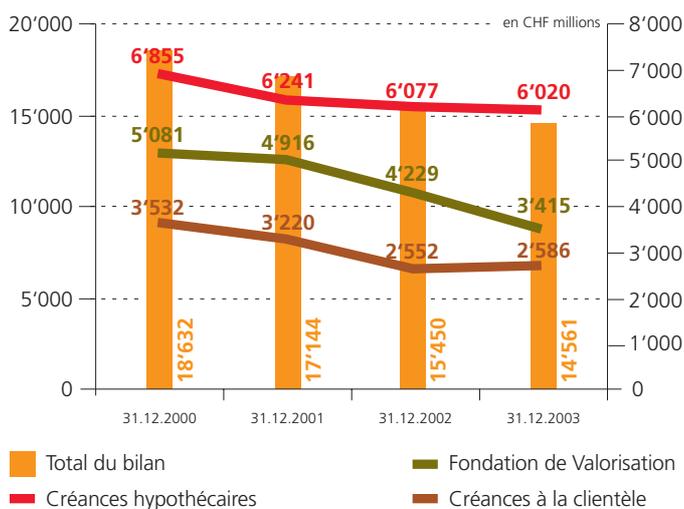


message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**

Cette évolution atteste aussi du succès des mécanismes institutionnels de l'assainissement de l'an 2000 et efface les craintes d'une résorption trop lente du financement de cette Fondation.

Les créances à la clientèle et hypothécaires (hors Fondation de Valorisation) sont restées stables à CHF 8,6 milliards. C'est là une bonne performance si l'on prend en compte la concurrence très active sur le marché hypothécaire et l'utilisation plutôt restrictive des lignes de crédit par les entreprises dans un contexte conjoncturel atone. Enfin, le taux de couverture des hypothèques par l'épargne a crû de façon réjouissante à 83,4% (+7,2).

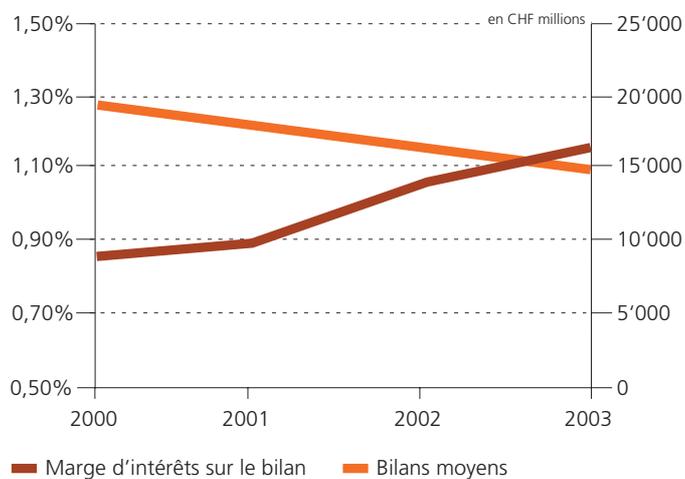
Stabilité de l'actif commercial reflétant une politique de risques prudente



La marge d'intérêts est restée stable à CHF 171 millions, ce qui constitue une performance louable dans un contexte de taux de marché exceptionnellement bas et eu égard à la réduction du bilan.

Exprimée en terme de productivité en intérêts, la marge sur le bilan (y compris le financement de la Fondation de Valorisation) a observé une amélioration progressive, passant de 0,85% en 2000 à plus de 1,10% au 31.12.2003, et cela malgré la baisse constante du bilan durant cette période.

Amélioration régulière de la marge d'intérêts



Meilleure rentabilité de la gestion de fortune

Les fonds gérés et administrés ont connu une légère baisse en 2003 (-3,8% à CHF 7,2 milliards), qui s'explique par une plus grande sélectivité de la clientèle et la concentration sur les mandats de gestion.

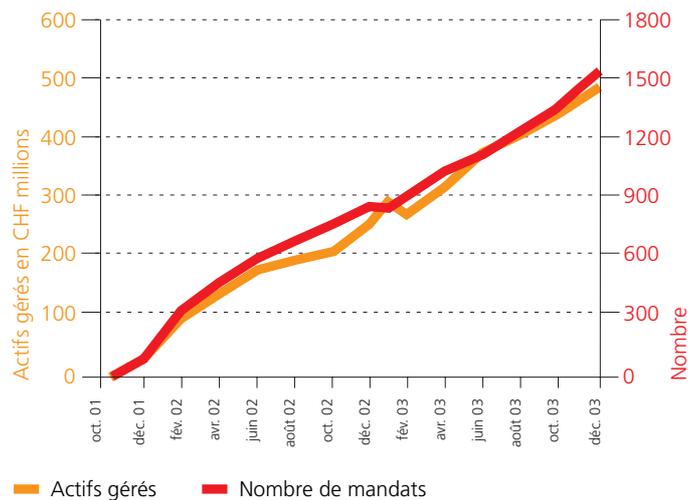
Il faut relever que cette évolution nette masque un peu la progression marquée des mandats de la nouvelle gestion de fortune (+9,6%) sous l'effet, notamment, du BCGE Best of, qui connaît un succès spectaculaire. Les mandats ont réalisé des performances très satisfaisantes en 2003 puisqu'elles ont atteint, par exemple, 5,20% (profil de risque défensif, libellé en CHF), 9,66% (profil de risque équilibré, libellé en CHF) et 14,12% (profil de risque dynamique, libellé en CHF).



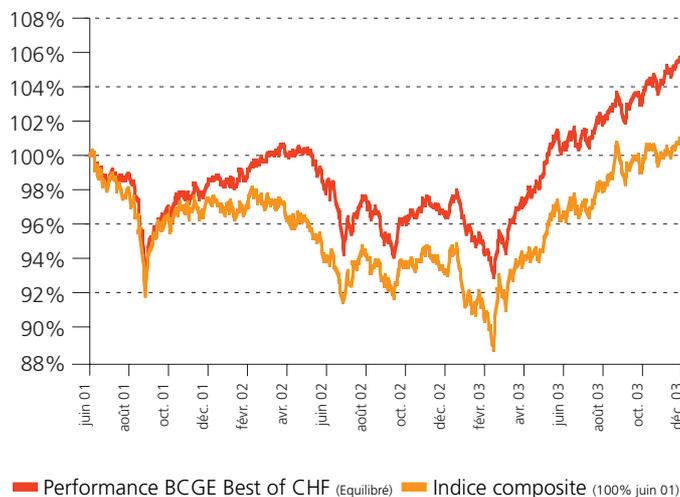
message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**

BCGE Best of: une success story depuis 2001

Actifs et nombre de mandats



Performance



Ce concept innovateur est désormais diffusé sur l'ensemble du territoire suisse par l'intermédiaire d'Anker Bank (Zurich, Lausanne, Lugano, Genève) et en France grâce à l'obtention, par la BCGE (France) SA, en août dernier, de l'agrément de la Commission des Opérations de Bourse (COB).

Engagement tenu à l'égard de l'économie genevoise

Le Groupe BCGE soutient activement l'économie régionale. En 2003, la réduction du financement de la Fondation de Valorisation a été en partie réorientée vers une hausse des encours à l'égard des collectivités publiques, des entreprises internationales et du secteur de l'immobilier et de la construction. La Banque Cantonale de Genève collabore avec près de 10'000 entreprises genevoises, dont près de 70% en relation unique ou principale.

Les charges reflètent la modernisation de la Banque

De nombreux projets de modernisation des infrastructures opérationnelles ont été introduits ou concrétisés en 2003. Impliquant d'importants investissements, ils sont néanmoins porteurs du succès futur du Groupe.

A ce titre figurent notamment la modernisation du réseau informatique, le développement du nouveau site Internet (www.bcge.ch), avec sa solution e-banking extrêmement performante, et les investissements nécessaires à l'agrément par la COB du BCGE Best of en France.

D'autres initiatives commerciales ont été prises, telles que le développement et l'installation de BCGE Business link (système de gestion des liquidités et des paiements pour entreprises) qui connaît un succès considérable, le redéploiement de la banque directe par téléphone, sous l'intitulé BCGE Direct, le lancement de Synchrony Finest of (un style de gestion novateur pour petites et moyennes caisses de pension) ou encore le lancement de la nouvelle campagne publicitaire sur le thème "je connais mon banquier" (voir page 2).



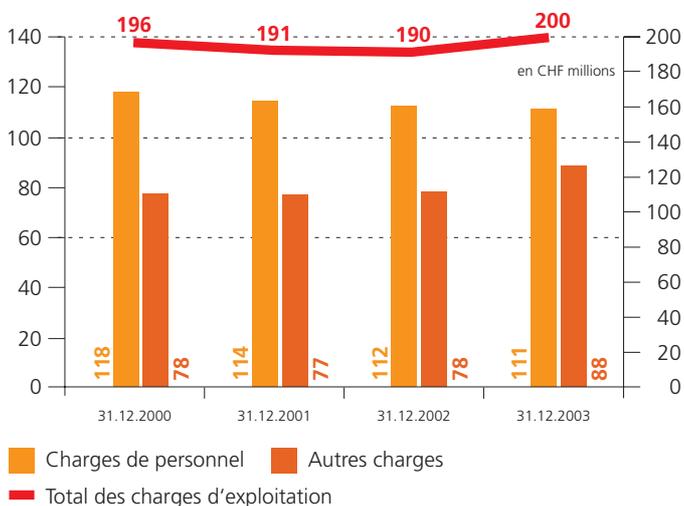
message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**
 message du président de la direction générale
 message du **président de la direction générale**

Aux investissements s'ajoutent les frais juridiques, encore élevés (CHF 4 millions environ, en grande partie relatifs aux procédures liées au passé), ainsi que le versement de CHF 3,6 millions à l'Etat de Genève au titre de commission pour sa garantie sur l'épargne et sur les financements de la Fondation de Valorisation.

Les effectifs ont été légèrement réduits (-2,1% à 829 équivalent plein temps). Les charges de personnel, quant à elles, ont connu une baisse moins sensible du fait, notamment, du lancement d'un programme de formation très soutenu, comportant entre autres une ligne de certifications par métier et un programme de gestion des compétences visant une meilleure adéquation entre les besoins de l'entreprise d'une part, et l'expérience et les compétences de ses collaborateurs d'autre part.

Tous ces éléments expliquent le niveau élevé des charges d'exploitation (CHF 199,7 millions) dont une partie n'est pas récurrente et qui restent cependant précisément maîtrisées.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées



La dotation aux provisions poursuit son repli

Le montant des provisions a poursuivi sa baisse et se situe à CHF 63,1 millions (-23,5%). Ce montant comprend notamment CHF 19,6 millions de correctifs de valeurs sur deux immeubles. Le solde est inférieur aux prévisions de la Banque et se rapproche des standards des banques cantonales.

Perspectives encourageantes

La Banque Cantonale de Genève ressort doublement fortifiée de l'exercice écoulé. D'une part, celui-ci a permis de confirmer la solidité financière de la Banque Cantonale de Genève et son retour dans les chiffres noirs. D'autre part, les nombreux projets en cours, certains moyennant des investissements humains et financiers importants, ont permis de poursuivre l'optimisation des procédures, des gains de productivité et de la maîtrise des risques qui assurent la pérennité et le succès futur du Groupe.

Le public a retrouvé confiance dans la Banque. La dynamique commerciale et l'élargissement de la palette des produits et prestations ont su les convaincre du renouveau et du retour à une position plus forte de l'établissement.

Dans un environnement conjoncturel et boursier incertain, avec notamment des impacts difficilement prévisibles sur les PME genevoises, des risques de variations amples des taux d'intérêts et des risques de change importants, la Banque s'est fixée les lignes stratégiques suivantes: une croissance modérée du bilan, une sélection rigoureuse des risques de crédit, la poursuite de l'amélioration de la productivité et la diversification accrue des revenus. Pour les années à venir, la Banque mise sur une poursuite des investissements de productivité et sur une amélioration progressive de sa rentabilité.

Blaise Goetschin
 Président de la direction générale



"POUR GÉRER UN PORTEFEUILLE
OU OCTROYER UN CRÉDIT, IL FAUT
AVANT TOUT RESPECTER UNE
RÈGLE DE COMPORTEMENT
PRÉCISE À L'ÉGARD DU CLIENT
COMME DE LA BANQUE. SANS
ÉTHIQUE, DIFFICILE
POUR MOI DE
FONCTIONNER,
QUEL QUE SOIT
LE DOMAINE."

Nicolas Scheidegger

Conseiller commercial
Grand Public et Réseaux



Revue des unités d'affaires

Finances et Gestion des Risques



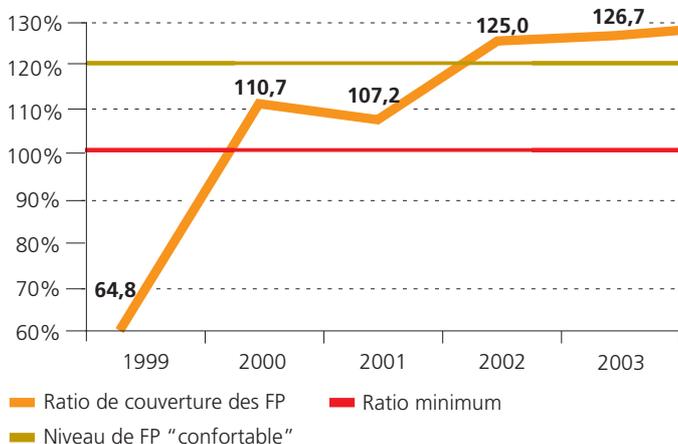
Eric Bourgeaux

Membre de la direction générale

La mission de cette division est d'assurer un cadre financier adapté à la stratégie et aux objectifs de la Banque. La division recherche donc un financement solide et concurrentiel. En s'appuyant sur une gestion fine des risques, elle procède au pilotage du bilan de façon dynamique. En 2003, du fait des taux d'intérêts bas, la Banque a ainsi pu abaisser sensiblement son coût de refinancement.

Le bilan de la Banque a connu des changements structurels significatifs en 2003, marqués notamment par l'augmentation de l'épargne (+8,5%), la diminution des emprunts interbancaires (-51%) et du prêt à la Fondation de Valorisation (CHF -814 millions). Par ailleurs, les conditions favorables du marché ont permis le remboursement d'emprunts à taux élevés. Au total, le bilan de la BCGE sort renforcé, le niveau de ses fonds propres étant en progression sensible (le taux de couverture des actifs par les fonds propres s'établissant à 126,7%).

Bonne couverture des fonds propres



De nombreux projets de modernisation

Au cours de l'exercice écoulé, la division a mis en place une plateforme commune de salle des marchés pour tout le Groupe. Celle-ci a fourni de bons résultats tout en respectant un profil de

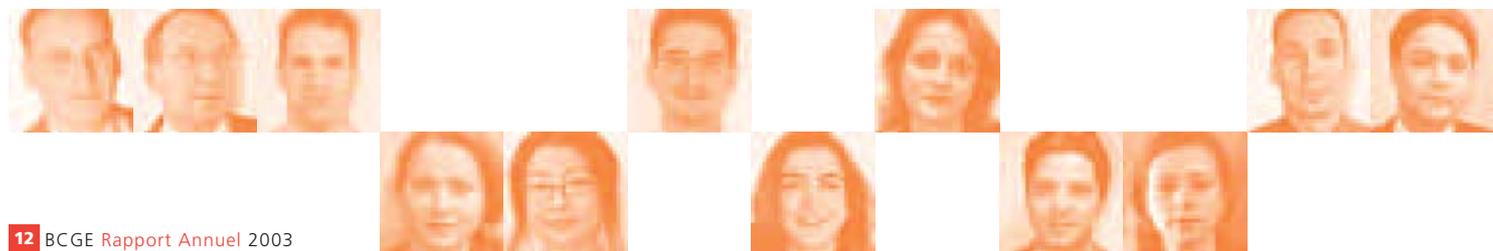
risque prudent. Dans ce cadre, un des principes du contrôle des risques, basé sur la "value at risk", a été automatisé. D'autre part, plusieurs projets de modernisation ont été mis en œuvre, notamment dans le domaine de la gestion des risques. Des techniques sophistiquées de gestion de portefeuilles ont ainsi été adaptées pour contrôler les produits mis à la disposition de la clientèle privée et institutionnelle. Enfin, la division a intensifié ses relations avec les analystes financiers et investisseurs suisses et étrangers, organisant notamment plusieurs présentations institutionnelles à Zurich, Paris et Francfort.

De nouvelles bases pour la croissance de la gestion institutionnelle

En matière de gestion institutionnelle, notre filiale spécialisée Synchrony Asset Management (Synchrony) a vécu une période de consolidation. Avec une équipe de gestion et d'encadrement en partie renouvelée, Synchrony a ainsi pu s'affirmer dans sa spécialité de la gestion indicielle et obtenir des performances globalement voisines de celles des indices de référence, dans le cadre des divers mandats "équilibrés". D'autre part, Synchrony a commencé à déployer le mandat de gestion basé sur une architecture ouverte. Dans ce cadre, Synchrony propose maintenant une technique de gestion connue sous le terme "Synchrony Finest of" qui permet de répondre de manière personnalisée aux besoins très spécifiques de la clientèle institutionnelle.

"La mise en place d'une gestion active des taux d'intérêts a permis d'accompagner les clients pour leur permettre de bénéficier des meilleures conditions"

Succès notoire en 2003, le "Synchrony Market Fund Swiss Government Bonds" s'est vu décerner le "Lipper Fund Awards - Fund of the year 2003". Segment du fonds "umbrella" Synchrony Market Fund, il constitue le premier fonds en obligations de la Confédération helvétique. Il vise à réaliser, sur le long terme, une performance, hors frais et hors dividendes, équivalente à celle de son indice de référence, le Swiss Domestic Bond Government Index (SDBG), et ceci avec un écart de suivi annuel ("tracking error") inférieur à 0,5%.



revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**

revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

Grand Public et Réseaux

revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**

revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

En 2003, la division Grand Public et Réseaux a commencé à récolter les fruits de la réorganisation conduite lors de l'exercice précédent. Le réseau d'agences a mis en œuvre son nouveau mode de fonctionnement basé sur des compétences décisionnelles décentralisées. Les secteurs de Carouge et de Lancy ont été regroupés de façon à équilibrer les forces de travail en regard des volumes d'affaires et de mieux exploiter les surfaces. La dynamisation de la division s'observe également au vu de la forte amélioration de la qualité du conseil et de la polyvalence des conseillers à la clientèle. Dans ce but, les efforts de formation et de certification ont été multipliés. Ces renforcements ont permis une croissance du nombre de clients et de comptes, de l'épargne, des crédits hypothécaires et commerciaux, de la prévoyance, des cartes Maestro et cartes de crédit.

Une modernisation active du réseau

L'effort de modernisation s'est poursuivi sur plusieurs fronts. Un projet important de rénovation (zones conseils, vitrines et présentoirs) a été lancé et sera progressivement mis en place dans nos agences. Il permettra de réaliser des configurations qui tiendront compte des typologies propres à chaque agence, en adéquation avec la nouvelle image de la Banque.

L'agence de Versoix, dont la transformation a été achevée fin 2002, a été inaugurée officiellement en mars 2003. La BCGE a poursuivi son effort d'implantation de Bancomat dont le nombre se monte désormais à 67 appareils répartis sur 36 sites. Ils permettent tous d'effectuer des retraits sans frais en francs suisses, la majorité d'entre eux distribuant également des euros.



Johan Bernard Alexander Kroon

Membre de la direction générale

Une augmentation sensible de l'épargne, des placements et des crédits

Confirmant son rôle d'acteur régional de premier plan, la BCGE a maintenu sa position forte sur le marché immobilier, notamment par le biais d'une redynamisation de son offre hypothécaire et une modernisation des processus de crédit. Par ailleurs, la division a fortement contribué à la croissance de la collecte d'épargne du Groupe. Le programme de bonus "BCGE Advantage service", qui récompense la fidélité des clients et l'intensification de leurs relations avec la Banque en permettant de recevoir jusqu'à 2% d'intérêts supplémentaires sur les comptes d'épargne, a continué sa progression de façon réjouissante. Ce programme apporte une contribution déterminante à la stabilité de notre clientèle. Par ailleurs, le réseau, grâce à sa présence sur l'ensemble du territoire genevois, a fortement contribué au développement des mandats sous gestion par l'intermédiaire du BCGE Best of. 49 collaborateurs du réseau ont suivi avec succès la certification BCGE Best of.

Beau décollage de la prévoyance

En 2003, la Banque Cantonale de Genève s'est repositionnée de manière spectaculaire dans le domaine de la prévoyance. Avec 75% d'augmentation des ouvertures de comptes liés au 3^e pilier et une croissance substantielle du montant des primes d'assurances-vie, la Banque Cantonale de Genève est devenue un acteur incontournable du marché de la prévoyance individuelle.

Une dynamisation de la Banque à distance et de BCGE Netbanking

En 2003, la BCGE a fortement renforcé son service de banque à distance. En effet, BCGE Direct donne accès à toutes les opérations bancaires grâce à une relation téléphonique avec un conseiller BCGE expérimenté, de 7h30 à 19h00, à des tarifs économiques. Enfin, la mise en service du nouveau site Internet de la Banque (www.bcge.ch) a soutenu le développement de la division.



"2003, en route vers un nouvel équilibre! Une dynamique regagnée, une harmonie retrouvée après une période mouvementée, particulièrement riche en événements."

Romaine Jordan

Spécialiste contrôle et reporting
Finance & Gestion des Risques



revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires
revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**
revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

Entreprises

revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**
revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

En 2003, la division a poursuivi sa stratégie de partenariat global avec les entreprises. Son intervention en matière de crédits dans l'économie genevoise est substantielle. Grâce notamment au BCGE Club CFO (Conseil Financier Optimisé), elle a permis à certains de ses meilleurs clients d'accéder à une salle des marchés professionnelle et à une expertise d'ingénierie financière favorisant ainsi le placement optimal de leurs liquidités, ainsi que la gestion du risque de change et de taux.

Une gestion des flux de trésorerie performante

En septembre 2003, une plate-forme permettant la gestion de la trésorerie et des paiements pour les entreprises a été mise en place sous le nom de BCGE Business link. Ce système permet de consolider en un seul support les flux de capitaux pour l'ensemble d'une entreprise et chacune de ses filiales. Entièrement automatisé, il assure un traitement de pointe des transactions, évite les risques causés par une saisie répétitive et garantit une rigoureuse sécurité. Ce système offre ainsi une alternative crédible aux grandes banques en matière de gestion des flux de trésorerie.

Une approche qualitative du portefeuille de crédit

Durant l'année 2003, 2'007 dossiers ont été traités dont plus des deux tiers concernaient des crédits hypothécaires. Pour ce qui est du marché de l'immobilier et de la construction, à défaut d'offre suffisante, le nombre de transactions sur des biens de rendement a fortement reculé. Par ailleurs, compte tenu du niveau des taux d'intérêts, les professionnels de l'immobilier ont, pour la grande majorité d'entre eux, structuré à terme leur passif et rallongé leurs échéances. L'exercice 2003 a ainsi connu un mouvement sans précédent vers des financements à durée fixe.

"Les opérations de haut du bilan qui ont été réalisées démontrent le savoir-faire de la BCGE et sont sources de commissions"



Claude Bagnoud
Membre de la direction générale

Une présence soutenue auprès des collectivités publiques

La BCGE a continué d'assister l'Etat de Genève dans le développement de la gestion centralisée de ses flux de trésorerie. De même, elle est restée à l'écoute des collectivités publiques en leur proposant les solutions les plus adaptées à leurs besoins. Les collectivités publiques genevoises se sont montrées particulièrement intéressées à la solution BCGE Business link.

Un développement satisfaisant des activités de négoce

Le département du Négoce International a profité de la hausse des prix des matières premières, favorisant ainsi le niveau d'activité et les revenus en commissions (+8%) et cela malgré la baisse de la parité dollar contre franc suisse. Cette progression encourageante des revenus a été accompagnée par la mise en œuvre d'une nouvelle structure de contrôle des risques opérationnels dans l'objectif de maintenir une saine diversification des risques.

Banque Cantonale de Genève (France) SA

L'année de son 10^e anniversaire, la BCGEF a obtenu l'agrément de la COB (Commission des opérations de bourse) pour son activité de gestion privée. D'ores et déjà, on peut estimer que les premiers résultats obtenus dans le cadre de cette activité sont prometteurs.

Malgré les difficultés rencontrées dans certains secteurs de l'économie française, la BCGEF a poursuivi son activité en matière d'octroi de financements en privilégiant les entreprises rhône-alpines performantes, ainsi que les opérations immobilières de qualité, notamment dans le cadre de sa participation détenue dans la Compagnie Foncière Franco-Suisse (CFFS).

Au terme de l'exercice écoulé, la BCGEF enregistre un résultat net de CHF 1,345 million, représentant le meilleur résultat depuis la création de la filiale. Quant au total du bilan, il se chiffre à CHF 294,7 millions.

En matière de refinancement, la filiale française de la BCGE a continué à bénéficier, comme par le passé, du soutien de sa maison mère.



Gestion de Patrimoines Privés

La nouvelle philosophie de placement commune au Groupe BCGE est maintenant bien en place. En consolidé, ce sont aujourd'hui plus de 1'400 clients qui ont souscrit à un mandat de gestion BCGE Best of^{FM} (voir graphiques p. 9). La philosophie d'investissement BCGE Best of repose sur une approche méthodologique rigoureuse et tire pleinement avantage du principe de l'"open architecture" ainsi que d'un degré très élevé de diversification du portefeuille. La notoriété graduelle qu'acquiert ce concept de gestion, dynamique et indépendant, permet à la BCGE de prendre une place reconnue et solide dans le marché de la gestion de fortune.

Le mandat de gestion BCGE Best of: un succès spectaculaire
Une des spécificités du mandat de gestion BCGE Best of est d'être accessible à un large public, à qui un conseil de haut niveau est offert, dès CHF 100'000. L'originalité du portefeuille géré réside dans l'allocation d'actifs qui privilégie une sélection indépendante des meilleurs gérants internationaux de fonds de placement en actions.

Cette approche a permis de réaliser des performances exemplaires en 2003, puisqu'elles ont atteint, par exemple, 5,20% (profil de risque défensif, libellé en CHF), 9,66% (profil de risque équilibré, libellé en CHF) et 14,12% (profil de risque dynamique, libellé en CHF). L'activité liée au BCGE Best of a ainsi connu une progression spectaculaire, la masse des mandats et le nombre de clients ayant doublé en 2003 par rapport à 2002. Cette croissance renforce l'ancrage de la BCGE comme acteur dynamique dans le paysage du Private Banking genevois. Face à ces marques multiples d'encouragement, le Groupe a mis en œuvre le principe d'une extension du concept BCGE Best of au-delà des frontières cantonales en direction des marchés suisse et français, Rhône-Alpes en particulier.

Comme évoqué en page 15, la Banque Cantonale de Genève (France) SA a reçu, de la Commission des Opérations de Bourse et du Conseil des Marchés Financiers, l'agrément pour développer des activités de gestion de portefeuilles sur le territoire français. Ainsi, le mandat "BCGE Best of France" a-t-il pu être lancé à l'automne 2003. La Banque a accompagné cette dynamique en créant une unité de private banking vouée au marché "on-shore" français.



Alain Spadone
Membre de la direction générale

Un renforcement du private banking

Pour faire face à l'expansion des activités de gestion de fortune, l'équipe de gérants a été densifiée, les teams du portfolio management et du Reporting et support gestion élargis. Cela a notamment permis d'absorber la croissance du nombre de mandats et de la masse sous gestion confiée à la Banque. L'élaboration et le suivi d'une stratégie d'investissement menée par le département des Etudes Financières ont contribué non seulement aux excellentes performances des mandats BCGE Best of, mais aussi du BCGE Rainbow Fund Diamant. Ce fonds de placement de type équilibré (balanced), qui dispose d'un profil de risque très proche d'un mandat BCGE Best of, a ainsi réalisé, sur l'ensemble de l'année 2003, une performance honorable de 9,30%. Ce fonds permet à de petits investisseurs d'avoir accès à une gestion de fortune de haute qualité.

Anker Bank SA

Filiale à 100% du Groupe Banque Cantonale de Genève depuis 1997, Anker Bank est présente à Zurich, Lausanne, Lugano et Genève. La profonde mutation stratégique entamée depuis 2002 se poursuit avec succès. Les mesures prises par la nouvelle direction pour assainir, stabiliser et rétablir la confiance à long terme ont été introduites. En s'appuyant sur les synergies réalisées avec le Groupe BCGE, c'est dans un climat désormais serein qu'Anker Bank a démarré l'année 2004.

La nouvelle philosophie et la méthodologie de gestion et d'investissement initiée par le Groupe BCGE assurent désormais aux clients d'Anker Bank l'accès à un processus de gestion hautement fiable en matière de performance et de risque.

Les défis sont encore importants, notamment dans le domaine logistique où Anker Bank réalise des investissements importants dans l'introduction d'une nouvelle plate-forme informatique en collaboration avec la maison mère.

Aujourd'hui, Anker Bank est clairement orientée vers l'avenir. Elle est résolue à prendre une place importante parmi les acteurs du Private Banking de style "Open Architecture" tout en respectant ses valeurs de base, à savoir que "la qualité, l'éthique et l'indépendance du conseil priment sur toutes les autres considérations".



Administration et Contrôle Crédits



Emile Rausis
 Membre de la direction générale

La division Administration et Contrôle Crédits a pour mission la gestion administrative de l'activité de crédits, le suivi et le contrôle des risques liés aux crédits, et le traitement des dossiers en difficulté, au travers du contentieux ou du "workout", (crédits en difficulté nécessitant des mesures de suivi et de soutien). Elle gère les immeubles à usage non bancaire, qui sont destinés à la revente, assure l'administration de la Fondation Start-PME vouée à soutenir les jeunes entreprises et assure la coordination avec la Fondation de Valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève. Enfin, elle est actuellement chargée d'un projet important: la mise en place d'un outil informatique avancé permettant l'amélioration du traitement administratif et analytique des affaires de crédit.

L'entrée en vigueur des nouvelles directives d'établissement des comptes (DEC) édictées par la Commission Fédérale des Banques,

"Une formation détaillée a été donnée à l'ensemble des gestionnaires de crédits, afin d'en assurer une application rigoureuse."

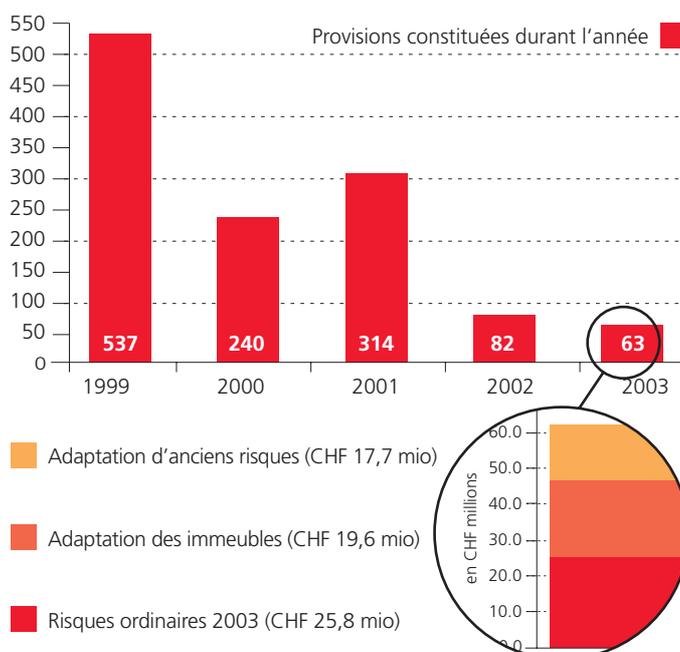
en décembre 2002, a amené la Banque à perfectionner encore sa politique comptable de constitution de provisions sur les risques crédits. Une formation détaillée a été donnée à

l'ensemble des gestionnaires de crédits, afin d'en assurer une application rigoureuse.

Modernisation en cours de l'outil informatique

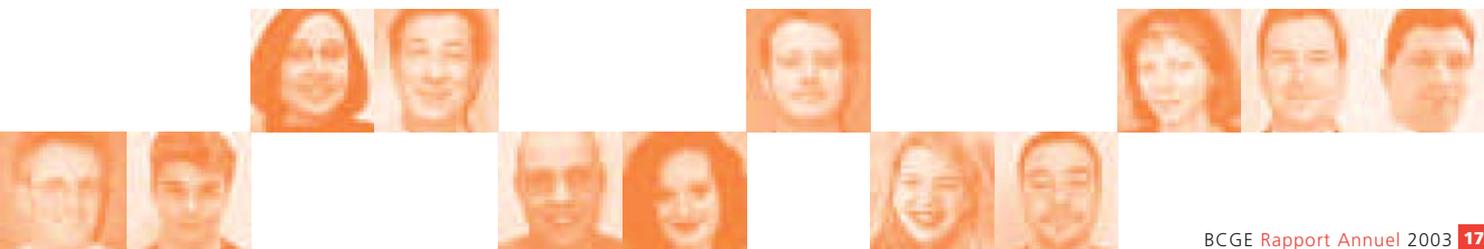
L'exercice 2003 a été marqué par une activité intense de l'équipe du projet crédit+, qui vise à la mise en application d'un outil informatique, destiné tant aux utilisateurs du front qu'à ceux de l'administration crédits. Il a pour objectif une rationalisation et une standardisation des produits de crédit de la Banque. Cette activité a nécessité une révision des processus de travail, des profils des collaborateurs, de l'organisation des tâches et de la paramétrisation des normes de crédit. La phase de test est en cours et l'implantation se fera de manière progressive dans le courant de 2004.

La dotation aux provisions poursuit son repli



Une évolution satisfaisante de l'activité

Plusieurs faits marquants permettent de considérer l'exercice écoulé avec satisfaction. Tout d'abord, deux sociétés, dont la BCGE était actionnaire et qui employaient plus de 70 personnes, ont été vendues sans aucun licenciement et dans de bonnes conditions financières. Par ailleurs, cinq débiteurs – représentant des engagements supérieurs à CHF 12 millions – ont pu, après redressement de leur situation financière, être retransférés dans des divisions de front, qui assurent leur suivi depuis lors. Ensuite, bien qu'ayant été conduit à participer à de nombreuses ventes aux enchères, portant sur une trentaine d'objets, notre établissement a pu n'en acquérir qu'un nombre limité et concrétiser, dans le courant même de l'exercice, la revente avec profit de neuf d'entre eux. Ainsi, le volume des actifs immobiliers est demeuré de faible importance (CHF 10,6 mios). Enfin, le département Contentieux a enregistré les premiers fruits dans sa gestion active des actes de défauts de biens, activité réorganisée depuis 2002.



"MON CREDO: CHAQUE JOUR
IL FAUT DANSER, NE SERAIT-CE
QUE PAR LA PENSÉE."



Shahab Malek-Abhari

Gestionnaire de fortune
Gestion de Patrimoines Privés



revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**

revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

Logistique et Technologies de l'Information

revue des unités d'affaires **revue des unités d'affaires**

revue des unités d'affaires revue des unités d'affaires

Après le redéploiement opéré en 2002, cette division a pu procéder, en 2003, à des investissements dans les technologies de l'information et à une optimisation des ressources de façon à préparer la croissance future de l'activité. A la suite du départ à la retraite de Michel Villien-Gros, cette division est, depuis le 1^{er} juillet 2003, placée sous la responsabilité de Jean-Marc Joris, qui était auparavant en charge du département de l'Organisation.

Des ressources optimisées et des prestations nouvelles

Les départements de l'Organisation et de la Logistique se sont concentrés sur les optimisations possibles dans différentes sphères d'activité. L'ensemble du groupe BCGE a été concerné par cette évolution, y compris Anker Bank et BCGE France. Ainsi, les processus opérationnels visant à améliorer les prestations offertes par la Banque ont-ils été revus. Cette révision en profondeur a conduit à remanier les règles opérationnelles et les offres de crédit selon les segments de marché, ainsi qu'à mettre en place de nouvelles prestations telles que l'ordre "Quick" en monnaies étrangères ou la gestion des liquidités au travers de BCGE Business link.

Par ailleurs, l'utilisation de l'espace de travail disponible dans la Banque a été revue et améliorée, cela ayant conduit à une mise à niveau importante des infrastructures sur les sites clés de Lancy, Vallin et de l'Île qui, à terme, regrouperont tous les collaborateurs. Ce plan a pour objectif d'améliorer la communication entre les unités, de fluidifier les échanges et de réaliser des économies par une meilleure utilisation des infrastructures. C'est dans ce cadre que l'immeuble Tour de l'Île a été cédé en janvier 2003, cette cession s'inscrivant précisément dans la stratégie de réorientation de la Banque vers les métiers cœur et l'abandon d'actifs non opérationnels.



Jean-Marc Joris

Membre de la direction générale

Un outil informatique et un site Internet modernisés

Plusieurs projets importants d'optimisation et de consolidation des systèmes et infrastructures ont été menés. Ainsi, l'intégralité des PC et des écrans a-t-elle été renouvelée, la réalisation de la migration et la gestion de la nouvelle infrastructure ayant été confiées à la société Unicible. Ce processus est l'illustration même de la volonté d'externaliser les prestations qui ne sont pas directement liées aux activités bancaires. D'autre part, le nouveau site Internet de la Banque a été mis en ligne avec succès, provoquant une augmentation subite et très sensible des nouveaux contrats Internet par rapport à la moyenne. Pour l'élaboration de ce nouveau site, un soin particulier a été apporté aux services bancaires, avec notamment plusieurs options innovatrices (logiciel de saisie des paiements hors ligne, stylo scanner pour BVR, par exemple).

"Nous avons reçu quelque 800 e-mails de félicitations dans le mois suivant le lancement du nouveau site"

Un nouveau pôle de compétences

Au cours de l'année, plusieurs services ont été regroupés, en particulier ceux s'occupant de "Comptes et Prévoyance", "Administration Clients/Classement Archives" et d'"Administration Titres et Service compliance". Ce regroupement a permis la constitution d'un nouveau département "Administration des Prestations et Compliance", intégré à la division depuis le 1^{er} janvier 2004. Cette réorganisation a pour objectif la création d'un pôle d'excellence et de compétences en regard des exigences réglementaires, fiscales et légales.



Structure et organisation

du Groupe BCGE

Fortement remodelée en 2001 et 2002, l'organisation du Groupe BCGE a permis, en 2003, de se concentrer prioritairement sur les avancées stratégiques et commerciales. Basée sur une redistribution des pouvoirs opérationnels, des responsabilités précises de contrôle interne et sur un esprit d'entreprise dominant dans toute la structure, cette nouvelle organisation s'est avérée être un modèle efficace et performant de gestion. Les principes de cette organisation sont les suivants:

- La Banque Cantonale de Genève est organisée en six divisions, conçues comme des "entreprises" orientées vers les besoins des clients externes et internes et dotées d'une large autonomie. Elles sont conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en page 67 du présent rapport.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par un fonctionnement matriciel et, d'autre part, par le président de la direction générale et son état-major. Cette organisation privilégie le cross-selling entre activités du front.
- Dans les divisions, les états-majors sont aussi restreints que possible. Les responsabilités sont clarifiées par un système de reporting financier et qualitatif. La délégation est maximale avec un suivi des risques sophistiqué en contrepoids.
- La direction générale est un organe de conduite et de contrôle permanent, collégial et représentatif des grandes fonctions opérationnelles et stratégiques de la Banque. Les membres de la direction générale ● sont au nombre de six.
- Le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des institutions suivantes:

Comité des crédits ★

Ce comité prend les décisions liées aux affaires de crédit d'une certaine importance. Elles se prennent selon le niveau de compétences, fondées sur le degré d'utilisation des fonds propres. Quant aux compétences sur les risques les plus importants, elles sont attribuées au comité de banque ou au conseil d'administration.

Président: Claude Bagnoud

Vice-président: Blaise Goetschin

Comité de stratégie ●

Ce comité détermine la stratégie de placement commune au Groupe BCGE ainsi que le périmètre des valeurs mobilières recommandées.

Président: Alain Spadone

Comité ALM (Asset and Liability Management) ■

Ce comité oriente et contrôle la politique financière du Groupe. Il exerce un suivi particulier de la gestion du bilan et du risque de taux d'intérêt.

Président: Blaise Goetschin

Vice-président: Eric Bourgeois

Comité des risques ▲

Ce comité analyse les risques stratégiques du Groupe en contrôlant sous l'angle spécifique de chaque catégorie de risques les activités de la Banque (voir chapitre gestion des risques).

Président: Eric Bourgeois

Vice-président: Emile Rausis

Comité de stratégie informatique ✂

Ce comité détermine la stratégie informatique du Groupe. Il en contrôle l'application et s'assure du développement de la collaboration avec Unicible et les banques unies sur cette plateforme.

Président: Blaise Goetschin

Vice-président: Eric Bourgeois

Commission des risques crédits ▶

Cette commission prend les décisions liées aux affaires de crédit des affaires spécifiques ou délicates (contentieux, workout).

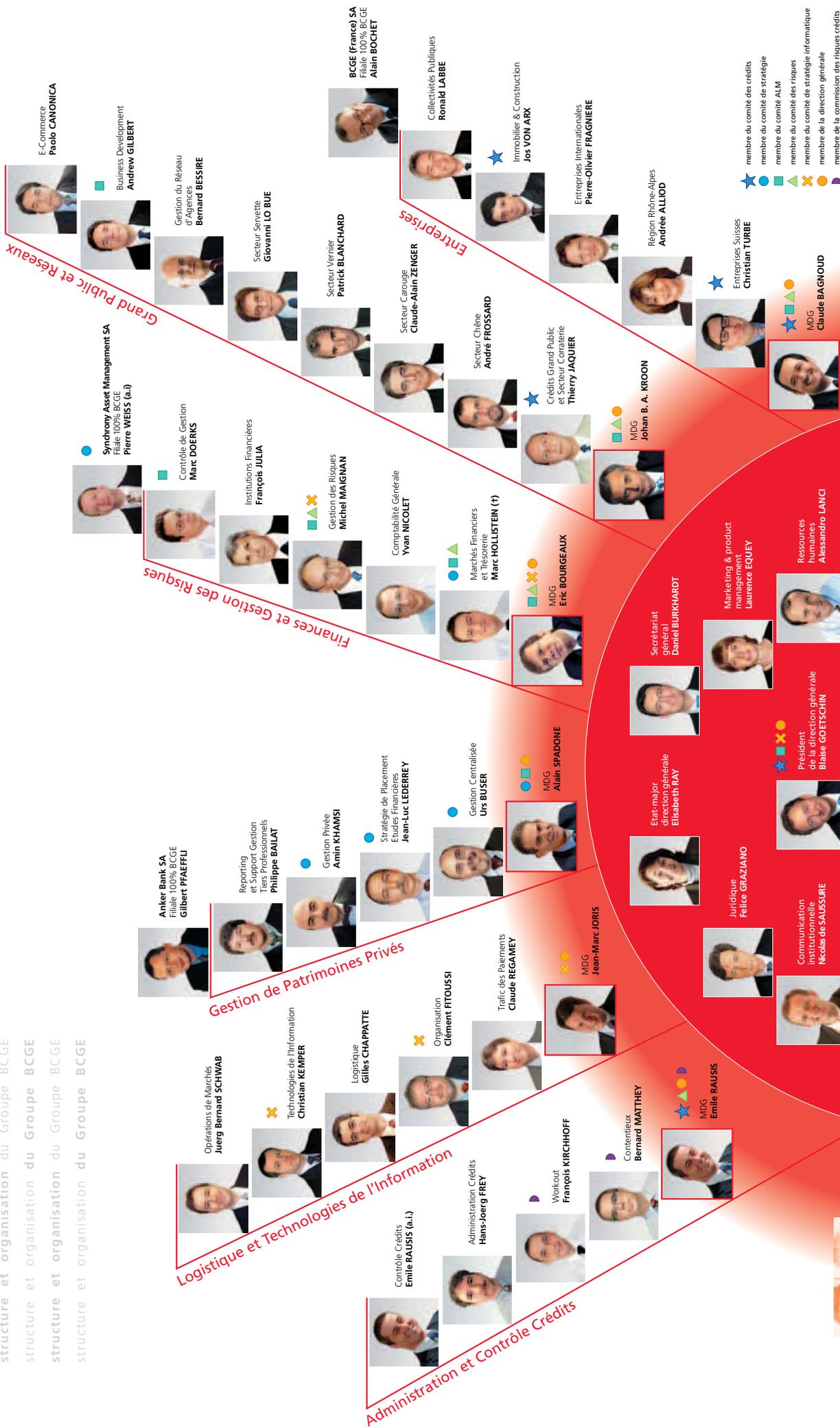
Président: Emile Rausis

Vice-président: Bernard Matthey

Par ailleurs, de nombreux groupes de travail interdisciplinaires sont chargés de mener à bien la modernisation organisationnelle et opérationnelle de la Banque. Le principe stratégique fondamental de la Banque est l'adaptation constante et dynamique aux besoins de la clientèle. L'organisation est donc modulable et adaptable en fonction de l'évolution de plus en plus rapide des attentes de la clientèle.



structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE



Organigramme au 31.12.2003

- ★ membre du comité des crédits
- membre du comité de stratégie
- ▲ membre du comité ALM
- ✕ membre du comité des risques
- ✖ membre du comité de stratégie informatique
- membre de la direction générale
- membre de la commission des risques crédits



structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE

structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE
 structure et organisation du Groupe BCGE

Conseil d'administration ♦

Le conseil d'administration détermine le cadre stratégique de la Banque et la nature de ses activités en fonction des objectifs définis par la loi. Il veille à la réalisation de son but: contribuer au développement économique du Canton et de la région. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Au 31 décembre 2003, il est composé de 14 membres, suite à la démission d'un membre le 13 novembre 2003. Il est présidé par M. Michel Mattacchini.

L'organisation et les missions du conseil d'administration sont détaillées en page 65 du présent rapport.

Comité de banque ♦

Le comité de banque constitue une émanation du conseil d'administration. Il exerce la principale surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration et veille à en contrôler l'exécution. Il comprend au moins un représentant de chacun des groupes d'actionnaires que sont la République et canton de Genève, la Ville de Genève et les actionnaires privés. Au 31 décembre 2003, il est composé de sept membres, sous la présidence de M. Michel Mattacchini.

L'organisation et les missions du comité de banque sont détaillées en page 66 du présent rapport.

Comité de contrôle ♦

Le comité de contrôle supervise le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires. Il est composé de trois membres: une personne extérieure à la Banque désignée par le Conseil d'Etat et deux administrateurs de la BCGE.

Les compétences et devoirs du comité de contrôle sont détaillés en page 67 du présent rapport.



Madéleine Bernasconi ♦



Bernard Clerc ♦



Jean Gallay ♦



Mariane Grobet-Wélher ♦



Andriès Novemier ♦



Erwin Meyer ♦



Jean-Claude Rivollet ♦



Gabriel Bamiller ♦



Samy Kanaan ♦



Bernard Lescaze ♦



Michel Mattacchini (président) ♦



David Hiler (vice-président) ♦



Michel Terrier (secrétaire) ♦



Ion Bals ♦

**Les membres
 du conseil d'administration de la BCGE
 au 31.12.2003**

Audit interne

Conseil d'administration

Comité de banque

Comité de contrôle

Revue

de l'économie genevoise en 2003

Economie genevoise 2003

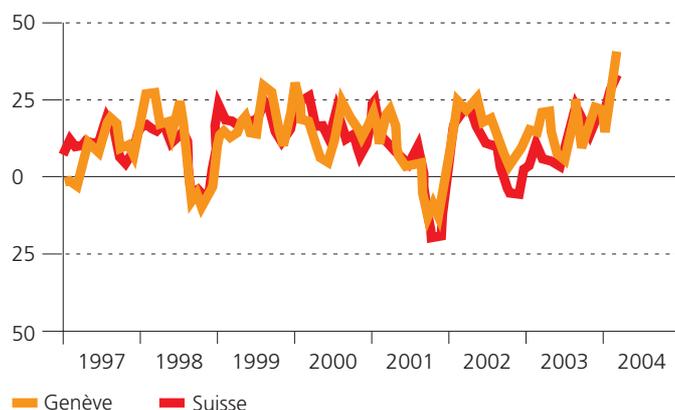
2003 restera inscrite comme une année difficile pour l'économie genevoise, marquée par la baisse de l'emploi, la faible augmentation de la masse salariale, la diminution des achats de véhicules neufs, le recul ininterrompu de l'activité industrielle, la morosité dans la construction ou encore la déprime du commerce de détail. Pourtant, des signes positifs sont à relever, en particulier un recul de l'emploi moindre qu'à l'échelon national et un des plus forts taux d'accroissement démographique observé depuis trente ans.

Une hausse de la population

La population résidente s'accroît de 6'768 personnes (+1,6%), soit une des plus fortes augmentations annuelles depuis le début des années septante. A fin décembre 2003, le Canton compte 434'473 résidents, dont 38,7% d'étrangers. Cette croissance s'explique davantage par les nouvelles arrivées (+5'448 personnes) que par l'accroissement naturel de la population (+1'320 personnes).

Sur le front de l'emploi, après une année 2002 où l'on observait encore des augmentations, la tendance s'est inversée en 2003. Une baisse sensible affecte les emplois à temps plein (-3,2% en moyenne annuelle, par rapport à 2002), alors que les emplois à temps partiel augmentent (+7,1%). A Genève, le taux de chômage augmente continuellement au cours de l'année 2003, passant de 5,8% à fin décembre 2002 à 6,9% une année plus tard. Le nombre de chômeurs inscrits atteint 15'142 (+18,2% en 2003). Enfin, pour l'année 2003, la masse salariale versée dans le canton de Genève (organisations internationales non comprises) se monte à 17,6 milliards de francs (en hausse modeste de 0,3% en termes réels).

Marché des affaires de l'industrie

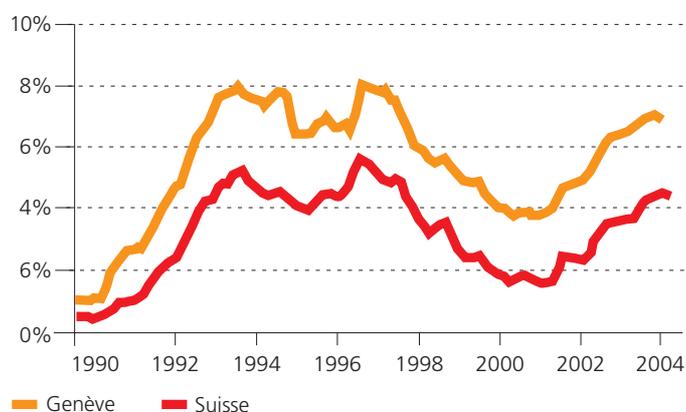


Une morosité de l'activité industrielle et du commerce extérieur

Faisant suite à une fin d'année 2002 pourtant favorable, la marche des affaires s'est dégradée tout au long de l'année 2003. L'inversion de tendance a particulièrement frappé les industries exportatrices. Dans ce contexte, 907 faillites ont été dénombrées en 2003, en augmentation de 10,2% par rapport à 2002.

Pour ce qui est du commerce extérieur, les exportations du Canton s'élevèrent à 8,6 milliards et reculent de 3,2% en une année. Sur les mêmes bases, les importations du Canton avoisinent les 6 milliards, accusant un repli de 3,1%, par rapport à 2002.

Taux de chômage



"Etant à l'accueil de la clientèle, mon savoir-faire et mon sourire restent les meilleures des cartes de visite."



Fabienne Campolucci

Secrétaire de gestion

Synchrony Asset Management SA



Revue

des marchés financiers en 2003

Le retour de l'optimisme

A bien des égards, l'année financière 2003 restera à marquer d'une pierre blanche. D'abord, parce qu'elle a vu l'arrêt de trois années continues de baisse des indices boursiers, et même un rebond qui a permis un rattrapage compris entre un cinquième et un tiers de la chute enregistrée depuis l'été 2000. Ensuite, parce qu'elle a permis d'assister à une inversion du comportement face au risque et donc un basculement sensible de la préférence pour les obligations au profit des actions. Seul obstacle, la baisse annoncée du dollar, qui s'est finalement concrétisée dans la deuxième partie de l'année, menaçant ainsi la reprise dans certains pays, notamment en Europe.

Cours de change US\$ / CHF 2002 / 2003



Un début d'année morose

Plus que jamais donc, il aura fallu une grande discipline aux opérateurs financiers pour apprivoiser l'évolution des marchés pendant l'ensemble de cette année. Au début 2003, l'issue incertaine du conflit en Irak gangrenait le comportement des intervenants financiers, tétanisés par le risque d'une propagation du conflit à l'ensemble du Moyen-Orient. Les perspectives de croissance étaient

alors complètement obstruées, d'autant que des menaces déflationnistes apparues en 2002 semblaient ressurgir. Conséquence directe: les marchés des actions étaient orientés à la baisse, les obligations étaient recherchées, et ce d'autant plus que des spreads élevés étaient pratiqués, reflétant l'aversion au risque des opérateurs. Dans cette logique, le marché des dérivés de crédit se montrait très actif, ce marché permettant de séparer le risque de taux et le risque de défaillance de l'émetteur.

La reprise américaine

Dès la fin du conflit irakien, les marchés boursiers partaient à la hausse, rapidement soutenus par les bons chiffres économiques qui parvenaient des Etats-Unis. De leur côté, les banques centrales menaient des politiques monétaires stimulantes visant à encourager la reprise, la Réserve Fédérale des Etats-Unis allant jusqu'à abaisser drastiquement son taux d'intérêt de référence (il a atteint 1% en juin 2003, son plus bas niveau depuis plus de 50 ans). A partir du mois de juin, une claire embellie apparaissait, marquée par le réveil des valeurs technologiques, négligées depuis l'éclatement de la bulle des valeurs Internet en 2000. Sur l'année, le Nasdaq, indice de référence de ces valeurs, a ainsi progressé de 50%. Dans cette même logique de reprise, les valeurs de petites et moyennes capitalisations profitaient également de l'engouement, les opérateurs privilégiant les fortes décotes de ces titres surpénalisés lors de la crise du fait de leur faible liquidité.

Une hausse contagieuse

La reprise boursière américaine, par un effet de propagation qui est venu alimenter l'appétence des opérateurs pour les actions, provoquait alors une reprise des autres places, en particulier asiatiques, soutenues par la spectaculaire croissance économique chinoise (proche de 10%) et par les premiers signes de reprise au Japon. Avec la bonne tenue des marchés asiatiques, une progression générale des bourses des pays émergents se profilait ainsi que la réouverture du marché des IPO, en particulier pour des sociétés chinoises.



Revue des marchés financiers en 2003

Revue des marchés **financiers en 2003**

Revue des marchés financiers en 2003

Revue des marchés **financiers en 2003**

Revue des marchés financiers en 2003

Revue des marchés **financiers en 2003**

Pour leur part, les marchés européens connaissaient une évolution satisfaisante. Si, globalement, elles ont accompagné la hausse dans le sillage de Wall Street, certaines places ont connu des performances remarquables comme l'Allemagne (DAX: +37% sur l'ensemble de l'année), l'Espagne (IBEX: +28%) ou très honorables comme la France (CAC 40: +16%). Sur le marché suisse, l'indice SMI des grandes capitalisations a progressé de près de 50% entre son point le plus bas, le 12 mars 2003, et la fin de l'année. Depuis le début de l'année jusqu'au 31 décembre, sa performance a atteint près de 19%.

Indice boursier SMI 1999 / 2003



De nombreuses questions

L'analyse de l'évolution des marchés donne relativement peu d'indications et de pistes pour l'avenir. En effet, 2003 a été une année de retournement avec un environnement et des caractéristiques spécifiques. Pour 2004, la gestion des prochaines élections américaines, la persistance des risques liés à la situation géopolitique et les menaces inflationnistes sont autant de grandes inconnues qui influenceront les marchés financiers.



Principales collaborations

du Groupe BCGE

Union des Banques Cantonales Suisses

En 1907, les banques cantonales se sont regroupées pour former l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La collaboration entre banques cantonales vise à partager des besoins et des compétences en capitalisant sur les forces respectives, en dégagant des synergies et en réduisant les coûts. L'ancrage local et la proximité avec les clients, deux grands atouts des banques cantonales, sont exploités au mieux tout en respectant l'indépendance de chaque institut. Parallèlement, la collaboration bilatérale ou multilatérale continue à être développée.

Blaise Goetschin, président de la direction générale de la BCGE, est membre du conseil d'administration de l'UBCS.

www.ubcs.ch

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Fondée par les banques cantonales en 1931 à Zurich, la Centrale de lettres de gage (CLG) est l'un des deux organismes suisses prévus à cet effet par la Loi fédérale sur les lettres de gage. Toutes les banques cantonales sont à la fois membres et actionnaires de cette centrale. La Centrale de lettres de gage accorde aux banques cantonales des prêts à long terme sur lettres de gage. Ceux-ci servent exclusivement au financement de crédits hypothécaires et couvrent environ 14% du volume de refinancement nécessaire de ses membres. La Centrale se procure des fonds en émettant régulièrement des lettres de gage sur le marché suisse des capitaux et par des placements privés. Avec un volume en circulation de CHF 25,7 milliards (au 31.12.2003), elle compte parmi les principaux opérateurs. Ses emprunts sont cotés en bourse et négociés quotidiennement. L'agence de notation Moody's Investors Service reconnaît la fiabilité et l'excellente qualité des obligations émises par la CLG en leur attribuant le meilleur rating AAA.

Blaise Goetschin, président de la direction générale de la BCGE, est vice-président du conseil d'administration de la CLG des banques cantonales suisses.

www.pfandbriefzentrale.ch

SwissBanking (Association Suisse des Banquiers)

Fondée en 1912 à Bâle, l'ASB est l'organisation faitière de la place financière suisse. Elle a pour objectif principal de valoriser et de protéger la place financière helvétique, dans le pays comme à l'étranger, d'encourager la formation de la relève, de favoriser l'information et l'échange d'expériences entre les banques et leur personnel ainsi que de coordonner les services communs des banques suisses. Pour les interlocuteurs anglo-saxons, l'appellation "SwissBanking" a été choisie. L'association compte aujourd'hui 400 banques membres et environ 8'300 membres à titre individuels.

Blaise Goetschin, président de la direction générale de la BCGE, est membre du conseil d'administration de SwissBanking.

www.swissbanking.org

Swissca Holding SA

Créée en 1993 par les banques cantonales, cette société propose des services financiers modernes et des conseils dans le domaine de la constitution de patrimoines, de la gestion de portefeuilles, de la prévoyance et du commerce international des titres.

L'approche complémentaire et l'étroite collaboration entre les entreprises Swissca et les banques cantonales constituent la clef de voûte du succès de l'ensemble des partenaires concernés.

Alain Spadone, membre de la direction générale de la BCGE, est membre du conseil d'administration de Swissca Holding SA.

www.swissca.ch

Fondation Genève Place Financière

La Fondation Genève Place Financière est un instrument de développement au service d'un centre bancaire et financier de renom. Sa vocation est de répondre aux besoins communs par une dynamique professionnelle et novatrice, en matière de promotion et de formation. La Fondation ne se substitue pas aux acteurs de la finance, qui sont les premiers artisans de l'essor de Genève, mais fédère, rassemble, organise et crée des événements dont la "Genève bancaire et financière" peut bénéficier. La Fondation, en tant que figure de proue, permet à ses interlocuteurs de tirer avantage de son expérience et savoir-faire.

Un membre de la direction générale de la BCGE siège au conseil de la Fondation Genève Place Financière.

www.geneva-finance.ch

www.edubank.ch



principales collaborations du Groupe BCGE

principales collaborations **du Groupe BCGE**

principales collaborations du Groupe BCGE

principales collaborations **du Groupe BCGE**

principales collaborations du Groupe BCGE

principales collaborations **du Groupe BCGE**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG)

Fondée en 1865, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève est une association de droit privé, sans but lucratif, qui regroupe plus de 1'400 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, leurs dirigeants et des associations professionnelles. Une vingtaine de collaborateurs assure la réalisation de sa mission. La CCIG représente, promeut et défend les intérêts des entreprises membres. Elle favorise les relations d'affaires tant à Genève qu'avec l'étranger. Elle soutient l'économie genevoise en collaborant avec les autorités cantonales et fédérales. Forte d'une longue expérience de l'arbitrage, elle propose également un règlement et un centre d'arbitrage modernes, afin d'organiser efficacement les procédures arbitrales.

Un membre de la direction générale de la BCGE siège au conseil de la CCIG.

www.ccig.ch

Institut Supérieur de Formation Bancaire

L'Institut Supérieur de Formation Bancaire est une association émanant des banques de Genève offrant en priorité à ses membres une plateforme de formation professionnelle spécialisée au niveau bancaire et gestion de fortune. Sa vocation est d'offrir une palette de cours à la carte et de diplômes permettant aux professionnels de la banque et de la finance de développer leurs compétences et de se perfectionner. Ses diplômes sont reconnus par le Canton. De par son activité, l'Institut joue un rôle déterminant dans le maintien de la compétitivité de la place financière genevoise et de sa pérennité.

Un membre de la direction générale de la BCGE siège au conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire.

www.isfb.ch

FAME – Centre international pour la gestion de patrimoine et l'ingénierie financière

L'ambition de la Fondation FAME est d'élever la région lémanique au rang de capitale intellectuelle internationale de la gestion de patrimoine et de l'ingénierie financière – et ce à l'instar du rôle et de la position qu'occupe la place financière suisse dans le monde. A cet effet, FAME souhaite devenir un pôle d'attraction pour les meilleurs étudiants et scientifiques ainsi qu'un centre de compétences pour des projets d'intérêt commun aux milieux financiers et académiques. Sa stratégie consiste à tirer parti des forces existantes, à remédier aux faiblesses actuelles et à développer les synergies entre les institutions académiques et professionnelles affiliées.

Un membre de la direction générale de la BCGE siège au conseil de la Fondation FAME.

www.fame.ch



je connais mon banquier je connais mon banquier

Brèves

je connais mon banquier je connais mon banquier

de l'année 2003

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

Nouveau site www.bcge.ch

Lancé en novembre 2003, le nouveau site www.bcge.ch remporte un vif succès. Pour preuve les quelque 800 e-mails de félicitations et de commentaires reçus en quatre semaines, une augmentation de 50% du trafic de paiement et de plus de 10% du nombre d'utilisateurs.

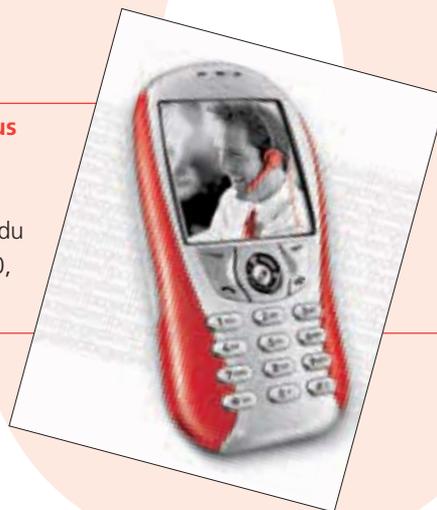


Les taux n'ont jamais été aussi bas!

La BCGE est un acteur compétitif pour le financement de l'immobilier genevois. Il suffit de comparer et de s'adresser à la BCGE!

Votre banquier au bout du fil quand vous le souhaitez

Connaissez-vous BCGE Direct, le service de banque à distance? Votre conseiller au bout du fil au +41 (0)22 809 3 809 de 7h00 à 19h00, à des tarifs avantageux.



BCGE Business link

Un nouveau service pour les entreprises: BCGE Business link permet d'optimiser le trafic des paiements à volume important grâce à une connexion informatique directe avec la Banque.



brèves de l'année 2003 brèves de l'année 2003
brèves de l'année 2003 brèves de l'année 2003

La BCGE proche de chez vous!

Proche des Genevois lors de nombreuses fêtes de quartier, manifestations sportives et culturelles genevoises, la BCGE soutient activement la Course pédestre à travers le Canton, la Nuit de la science, le Tournoi de football des campagnes, la Journée genevoise de gymnastique, et de nombreux autres événements.



Prospectives 2004

Un séminaire pour les entreprises, organisé par la Banque. Reprendre quelques paramètres de la technique budgétaire et en proposer une lecture par les spécialistes de la BCGE, telle fut l'ambition de ce séminaire qui a attiré plus de 80 chefs d'entreprises. Prospectives 2004 a été également une occasion de dialogue et de conseil.

Nouvelle Charte d'Éthique

Acceptée par l'Assemblée générale du 20 mai 2003, soumise à ratification par le Grand Conseil de la République et canton de Genève, la Charte d'Éthique de la BCGE énumère les valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, ainsi que les responsabilités de la BCGE au-delà de ses obligations légales, dont le respect va de soi. Découvrez la nouvelle Charte d'Éthique sur www.bcge.ch



Rating de la BCGE amélioré

La Banque Cantonale de Zurich révisé le rating de la BCGE à la hausse de BB+ à A-, convaincue par les résultats semestriels 2003 de cette dernière.



RAPPORT DU REVISEUR DES COMPTES CONSOLIDES

A l'Assemblée générale des actionnaires de la
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (pages 36 à 61) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

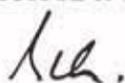
La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE & TOUCHE SA



Pierre-Alain Bracher



Alexandre Buga

Reviseurs responsables

Le 26 février 2004

Comptes consolidés 2003

Bilan Groupe BCGE

Compte de résultat Groupe BCGE

Tableau de financement Groupe BCGE

Justification des capitaux propres Groupe BCGE

Annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

1.	Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel	40
2.	Fondation de Valorisation	40
3.	Convention avec l'actionnaire majoritaire	40
4.	Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	41
5.	Gestion des risques	43
6.	Annexes au comptes consolidés 2003	46
6.1	Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	46
6.2	Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, immobilisations financières et participations	46
6.3	Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"	47
6.4	Immobilisations financières	47
6.5	Participations	47
6.6	Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participations des participations significatives	48
6.7	Présentation de l'actif immobilisé	49
6.8	Détail des autres actifs et autres passifs	49
6.9	Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	50
6.10	Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	51
6.11	Présentation des emprunts obligataires en cours	52
6.12	Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	53
6.13	Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	54
6.14	Indications des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes	55
6.15	Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger	55
6.16	Présentation de l'actif réparti par pays ou par groupes de pays	56
6.17	Présentation de l'actif et du passif répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe	57
6.18	Répartition des engagements conditionnels	58
6.19	Répartition des crédits par engagement	58
6.20	Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	59
6.21	Répartition des opérations fiduciaires	59
6.22	Produits des intérêts	60
6.23	Charges d'intérêts	60
6.24	Résultat des opérations de négoce	60
6.25	Charges de personnel	60
6.26	Autres charges d'exploitation	60
6.27	Amortissements sur l'actif immobilisé	61
6.28	Correctifs de valeurs, provisions et pertes	61
6.29	Produits extraordinaires	61
6.30	Charges extraordinaires	61
6.31	Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	61



Bilan Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Actif				
Liquidités	6.13	124'283	217'343	-93'060
Créances résultant de papiers monétaires	6.13	809'824	803'449	6'375
Créances sur les banques	6.13	1'094'555	811'053	283'502
Créances sur la clientèle	6.13	6'001'368	6'780'681	-779'313
<i>dont Fondation de Valorisation</i>		3'415'327	4'228'966	-813'639
Créances hypothécaires	6.13	6'019'955	6'076'714	-56'759
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6.2	4'395	157'813	-153'418
Immobilisations financières	6.4	92'414	108'347	-15'933
Participations mises en équivalence	6.5	15'393	5'371	10'022
Immobilisations corporelles	6.7	248'013	307'763	-59'750
Valeurs immatérielles	6.7	12'650	14'614	-1'964
Comptes de régularisation		33'292	54'472	-21'180
Autres actifs	6.8	105'163	111'933	-6'770
Total de l'actif		14'561'305	15'449'553	-888'248
Total des créances de rang subordonné		22'519	42'403	-19'884
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		126'678	142'675	-15'997
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		126'674	142'675	-16'001
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	6.13	1'216	1'710	-494
Engagements envers les banques	6.13	481'986	981'105	-499'119
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6.13	5'021'802	4'628'699	393'103
Autres engagements envers la clientèle	6.13	3'353'869	3'426'279	-72'410
Obligations de caisse	6.13	141'268	227'685	-86'417
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	6.13	4'737'280	5'324'000	-586'720
Comptes de régularisation		93'630	110'435	-16'805
Autres passifs	6.8	102'234	112'653	-10'419
Correctifs de valeurs et provisions	6.12	5'689	13'482	-7'793
Capital social		360'000	360'000	-
Réserves issues du capital		309'051	310'890	-1'839
Déficit/Réserves issues du bénéfice		-35'780	-19'351	-16'429
Propres titres de participation		-17'772	-	-17'772
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-360	-	-360
Résultat du Groupe		7'192	-28'034	35'226
Total du passif		14'561'305	15'449'553	-888'248
Total des engagements de rang subordonné		420'000	420'000	-
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		188'659	180'064	8'595
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		184'930	179'025	5'905
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	6.18	486'148	437'226	48'922
Engagements irrévocables		196'015	407'206	-211'191
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		40'872	40'872	-
Crédits par engagement	6.19	18'832	44'139	-25'307
Instruments financiers dérivés: - sous-jacents	6.20	3'341'969	2'957'169	384'800
- valeurs de remplacement positives	6.20	94'236	93'312	924
- valeurs de remplacement négatives	6.20	65'187	68'829	-3'642
Opérations fiduciaires	6.21	436'727	626'654	-189'927



Compte de résultat Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF	
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	6.22	417'015	505'888	-88'873	
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	6.22	4'667	7'031	-2'364	
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	6.22	3'768	4'578	-810	
Charges d'intérêts	6.23	-254'215	-344'198	89'983	
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>171'235</i>	<i>173'299</i>	<i>-2'064</i>	
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produits des commissions sur les opérations de crédit		23'292	20'044	3'248	
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		32'298	33'852	-1'554	
Produits des commissions sur les autres prestations de service		23'604	20'458	3'146	
Charges de commissions		-6'501	-7'181	680	
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>72'693</i>	<i>67'173</i>	<i>5'520</i>	
Résultat des opérations de négoce		6.24	18'377	12'699	5'678
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		10'716	939	9'777	
Produits des participations		1'696	3	1'693	
<i>dont participations mises en équivalence</i>		<i>1'696</i>	<i>3</i>	<i>1'693</i>	
Résultat des immeubles		2'052	2'573	-521	
Autres produits ordinaires		3'808	3'712	96	
Autres charges ordinaires		-4'726	-4	-4'722	
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>13'546</i>	<i>7'223</i>	<i>6'323</i>	
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>275'851</i>	<i>260'394</i>	<i>15'457</i>	
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	6.25	-111'341	-111'785	444	
Autres charges d'exploitation	6.26	-88'370	-78'252	-10'118	
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>-199'711</i>	<i>-190'037</i>	<i>-9'674</i>	
Bénéfice brut		76'140	70'357	5'783	
Amortissements sur l'actif immobilisé	6.27	-25'244	-27'625	2'381	
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	6.28	-63'077	-82'494	19'417	
Résultat intermédiaire		-12'181	-39'762	27'581	
Produits extraordinaires	6.29	22'419	19'624	2'795	
Charges extraordinaires	6.30	-1'075	-5'974	4'899	
Impôts		-1'971	-1'922	-49	
Résultat de l'exercice		7'192	-28'034	35'226	

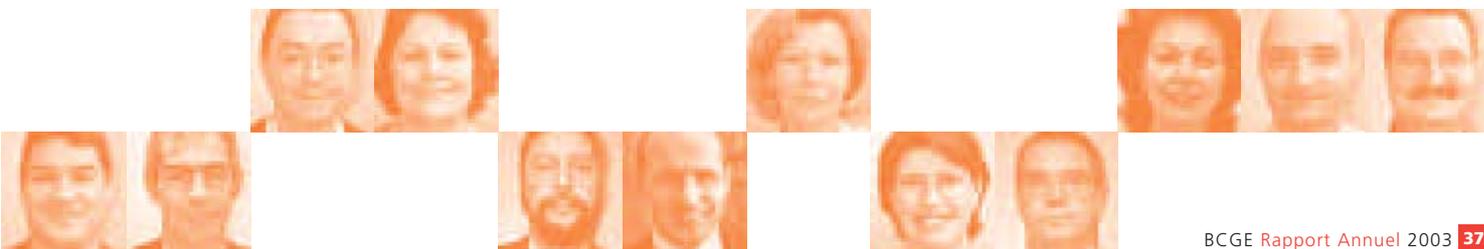


Tableau de financement Groupe BCGE

Consolidé

	2003 Source de fonds en 1'000 CHF	2003 Emploi de fonds en 1'000 CHF	2002 Source de fonds en 1'000 CHF	2002 Emploi de fonds en 1'000 CHF
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
- résultat de l'exercice	7'192	-	-	28'034
- amortissement sur l'actif immobilisé	24'095	-	26'376	-
- amortissement de goodwill	1'149	-	1'147	-
- autres amortissements	-	-	102	-
- attribution aux réserves issues du capital	-	1'839	-	-
- attribution écart de conversion des monnaies étrangères	-	360	-	-
- dissolution de la réserve pour risques bancaires généraux	-	-	-	1'187
- correctifs de valeurs et provisions	-	7'793	-	3'185
- comptes de régularisation actifs	21'180	-	18'513	-
- comptes de régularisation passifs	-	16'805	-	23'407
- autres rubriques	-	3'649	46'403	32'765
<i>Solde</i>	<i>23'170</i>		<i>3'963</i>	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
- autres participations	-	10'022	11'132	-
- immobilisations corporelles	35'655	-	-	13'361
- valeurs immatérielles	815	-	-	98
<i>Solde</i>	<i>26'448</i>			<i>2'327</i>
Flux de fonds de l'activité bancaire				
<i>Opérations à moyen et long terme (> 1 an)</i>				
- engagements envers les banques	46'942	-	-	137'120
- engagements envers la clientèle	-	51'902	-	37'864
- obligations de caisse	-	63'739	-	19'328
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	-	554'720	-	125'000
- créances sur les banques	-	1'915	-	-
- créances sur la clientèle	1'401'700	-	-	2'385'875
- créances hypothécaires	-	962'406	163'918	-
- immobilisations financières	-	3'152	-	3'700
<i>Opérations à court terme</i>				
- engagements envers les banques	-	546'061	-	1'393'819
- engagements envers la clientèle	372'595	-	34'187	-
- obligations de caisse	-	22'678	-	-
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	-	32'000	-	-
- attributions aux réserves issues du bénéfice	11'605	-	-	-
- attribution propres titres de participation	-	17'772	-	-
- engagements résultant de papiers monétaires	-	494	-	5'931
- créances résultant de papiers monétaires	-	6'375	-	238'607
- créances sur les banques	-	281'587	51'691	-
- créances sur la clientèle	-	622'387	3'741'281	-
- créances hypothécaires	1'019'165	-	-	-
- immobilisations financières	19'085	-	-	-
- portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	153'418	-	346'026	-
<i>Solde</i>		<i>142'678</i>		<i>10'141</i>
Total des variations de flux		93'060	8'505	8'505
Variation de la rubrique "liquidités" selon bilan	93'060		8'505	



Justification des capitaux propres Groupe BCGE

Consolidé

en 1'000 CHF

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003

Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	310'890
Déficit/Réserves issues du bénéfice	-47'385
Sous-total	623'505
- Effet des retraitements des propres titres de participation	-12'424
+ Impacts de consolidation	4'008

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2003

615'089

+ Bénéfice du Groupe au 31 décembre 2003	7'192
- Achats de propres titres (au coût d'acquisition)	-3'560
+ Ventes de propres titres (au coût d'acquisition)	5'809
+/-Gains ou pertes d'aliénation de propres titres de participation	-1'839
+/-Ecart de conversion des monnaies étrangères	-360

Total des capitaux propres au 31 décembre 2003

622'331

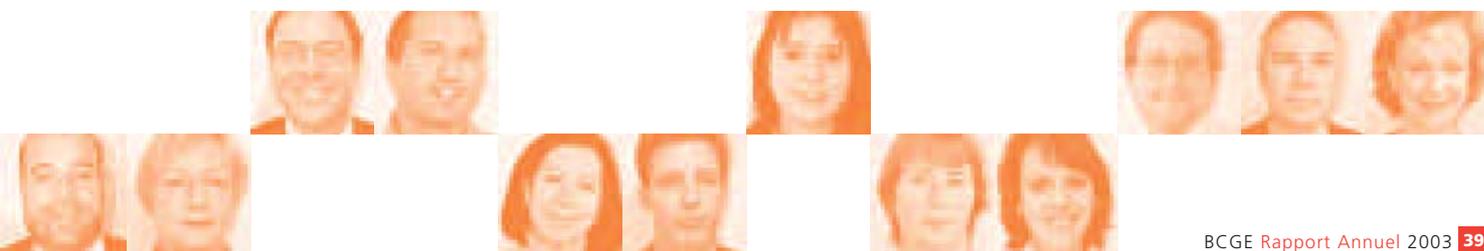
Dont:	
Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	309'051
Déficit/Réserves issues du bénéfice	-35'780
Bénéfice/Perte du Groupe	7'192
+/-Ecart de conversion des monnaies étrangères	-360
- Propres titres de participation	-17'772

Propres titres de participation

Nombre

Situation au 1 ^{er} janvier 2003	88'746
+ Achats	27'223
- Ventes	27'789
Situation au 31 décembre 2003	88'180

Nouvelle présentation des propres titres de participation dès le 1^{er} janvier 2003, conformément aux directives d'établissement des comptes de la CFB.



Annexes aux comptes consolidés 2003

Groupe BCGE

1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel

Le Groupe Banque Cantonale de Genève agit en tant que banque universelle et, en sa qualité de banque cantonale, a pour mission de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés et dans le domaine du négoce international. Le Groupe est également actif dans le domaine de la gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2003, l'effectif du Groupe s'établissait à 829 personnes après conversion en emplois à temps complet (846,7 en 2002).

La Banque a une stratégie d'externalisation de son système de technologie de l'information, afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée dans son domaine d'activité. Le mandat confié à Unicible Informatique Bancaire SA, Lausanne, concerne plus particulièrement l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression ainsi que l'envoi des documents bancaires de masse. La relation est gérée avec des contrats de service (SLA), conformément à la Circulaire CFB 99/2 sur l'outsourcing. De plus, depuis avril 2003, la Banque a transféré la gestion des postes de travail auprès de ce même prestataire de service.

2. Fondation de Valorisation (www.fondval.ch)

Par convention tripartite du 27 juillet 2000 et son avenant signé le 19 novembre 2001, la République et canton de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève ont réglé les principes généraux du transfert de certains actifs à la Fondation par la Banque.

Cette convention règle en particulier la cession desdits actifs, la fixation des modalités de financement et de remboursement entre la Fondation et la Banque.

En fin d'exercice, les prêts consentis à la Fondation s'élèvent à CHF 3'415'326'546 (CHF 4'228'966'416 en 2002). Ces prêts sont garantis par une caution simple de la République et canton de Genève d'un montant maximal de CHF 5 milliards. La rémunération de cette caution simple est prévue par la convention tripartite. Une rémunération d'un montant de CHF 1 mio a été versée au titre de l'exercice 2003 (CHF 3 mios en 2002).

3. Convention avec l'actionnaire majoritaire

De par la Loi 8194 du 19 mai 2000 (loi accordant une autorisation d'emprunt de CHF 246'200'000 au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque Cantonale de Genève) et par convention tripartite du 27 juillet 2000 entre la République et canton de Genève, la Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève et la Banque, cette dernière pourrait être amenée, dans le cadre de la répartition de son bénéfice annuel, après constitution des provisions et des réserves nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres et, cas échéant, distribution d'un dividende, à effectuer, immédiatement après l'assemblée générale, les remboursements des frais encourus par la Fondation, à savoir:

- les frais financiers,
- les frais de fonctionnement,
- les frais de réalisation (hors impôts de liquidation).

L'Etat se substitue à la Banque pour la part des frais susmentionnés non payés par celle-ci à la Fondation dans le cadre de la répartition annuelle de son bénéfice. L'Etat s'est réservé le droit de se rembourser ultérieurement dans le cadre de la répartition des bénéfices des exercices suivants.

Durant cette année, la Banque a signé un Règlement Financier avec l'Etat et la Fondation qui exige notamment un accord tripartite avant que le caractère éligible des décomptes de frais susmentionnés soit avéré.



4. Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Normes de référence

Les comptes du Groupe Banque Cantonale de Genève sont présentés conformément au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux directives de la Commission Fédérale des Banques sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (état au 18 décembre 2002).

Les comptes du Groupe sont préparés conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

Périmètre de consolidation

Les banques, ainsi que les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative, sont comprises dans le périmètre de consolidation, selon les méthodes décrites ci-dessous.

	Total du bilan
	en 1'000 CHF
Banque Cantonale de Genève, Genève	14'548'714
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	294'656
Anker Bank SA, Zurich	283'206
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	20'717
Investissements Fonciers SA, Lausanne	14'152
Synchrony Asset Management SA, Genève	5'101

Le Groupe s'engage à ce que les sociétés intégrées globalement respectent l'ensemble de leurs engagements contractuels.

Sociétés intégrées globalement

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire, financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sociétés mises en équivalence

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Modification du périmètre de consolidation

Le Groupe a décidé d'augmenter sa participation dans la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS (CFFS) suite à la décision d'un des partenaires de vendre sa participation. En fin d'exercice, la Banque détient 16,7% du capital et sa filiale Banque Cantonale de Genève (France) SA en détient 33,3%. Le Groupe en détient donc 50%. Cette participation est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu de l'intention de gestion.

Méthode de consolidation

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan sous la rubrique "valeurs immatérielles" et les écarts de consolidation passifs sont affectés selon leur nature, aux réserves issues du bénéfice, aux réserves issues du capital, ou en diminution des valeurs immatérielles.

Les engagements et créances ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées, sont éliminés.



Les éléments du bilan et du compte de résultat en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date du bilan. Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques. La différence est comptabilisée en écart de conversion.

Principes d'évaluation

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques pour se conformer au principe de l'image fidèle sont effectués, principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres du Groupe selon le principe de la date de conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur comme suit:

Principales	Unités Monnaies	Cours au 31.12.2003
Dollar américain	1	1,2465
Euro	1	1,5595
Livre sterling	1	2,2170

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction.

Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont enregistrés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale, les créances comptables étant enregistrées au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont enregistrés à leur valeur nominale. Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles

représentent pour la Banque. Les provisions, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date d'arrêté des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "correctifs de valeurs et provisions". L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base de données historiques.

Prêts/emprunts de titres et mise/prise en pension

Les opérations de prêt/emprunt de titres et les opérations de mise/prise en pension de titres (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements) sont comptabilisées comme suit:

- les montants en argent qui sont échangés sont portés au bilan;
- le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés;
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une saisie au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non-monnaire.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées aux cours du marché à la date de clôture. Le résultat est enregistré sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du Groupe, les propres titres de créance ne sont plus évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont portés en diminution des positions passives correspondantes. Les propres titres de participation sont portés, au niveau du Groupe, en déduction des Fonds Propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une position séparée "Propres titres de participation".

Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".



annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, soit à la valeur d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeurs estimés nécessaires.

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition ou à la valeur d'expertise déterminée lors de la fusion de 1994.

Elles sont amorties selon la méthode linéaire, sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 10 ans pour les agencements,
- 8 ans pour le mobilier et les aménagements,
- 5 ans pour les machines,
- 5 ans pour les logiciels et matériels informatiques,
- 3 ans pour les logiciels et matériels informatiques liés à Internet.

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles correspondent aux écarts d'acquisition constatés lors de la première consolidation. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la stratégie adoptée et la valeur de l'entité.

Impôts directs

La Banque comptabilise une estimation des impôts dus qui seront prélevés au titre de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à

l'origine des opérations, à savoir:

- en cas d'opération négoce, au compte de résultat, au prix du marché,
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Changements de principes comptables

Hormis l'adaptation aux nouvelles règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, les principes comptables et d'évaluation utilisés n'ont pas été modifiés de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Comme prévu par les dispositions transitoires DEC-CFB, la Banque n'a pas retraité les chiffres de l'exercice précédent.

5. Gestion des risques

Les différentes politiques de risque sont approuvées ou révisées par le conseil d'administration, conformément aux directives légales. Celles-ci sont appliquées dans toutes les entités du Groupe selon la même méthodologie. La Banque a mis en place différents comités de risque lui permettant de mesurer, de suivre et de gérer les risques pris.

Principes fondamentaux:

Le contrôle du risque est séparé des unités responsables.

La Banque a mis en place un département de Gestion des Risques venant renforcer les unités de front et les unités de contrôles.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque qui peuvent survenir dans sa division et prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et leur réduction.

5.1 Surveillance consolidée

L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe s'inspire directement des principes de gestion de la Banque, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé. Le département de Gestion des Risques, au sein de la division Finances & Gestion des Risques, consolide les positions et leur analyse; il établit les rapports mensuels et organise leurs présentations au comité de banque, et au conseil d'administration sur une base trimestrielle. La diffusion des rapports, et leurs revues systématiques avec les divisions de front durant les comités de risques et ALM (Asset & Liability



Management), permet d'accroître l'efficacité de la démarche globale. Un système rassemble toutes les positions individuelles permettant une vue d'ensemble. Ces données, extraites des systèmes informatiques opérationnels, sont réconciliées mensuellement avec les données comptables.

5.2 Risques de crédit

La politique des crédits fixe le cadre qu'il convient d'appliquer à toute opération de crédit et prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire. L'évaluation des sûretés est faite chaque année pour les crédits commerciaux, tous les 5 ans au maximum pour les crédits hypothécaires en 2^e rang et tous les 10 ans au maximum en 1^{er} rang. De plus, lors de renégociation avec le client, celles-ci sont réexaminées.

La compétence d'octroi du crédit est déterminée en fonction du montant pondéré de l'engagement. Les différents niveaux de compétence sont successivement: départements de front, comité de crédit, comité de banque et conseil d'administration.

Des ratings sont attribués aux crédits (notations de A à E, puis de F à I pour les affaires en périmètre de risques) et sont tenus à jour sur un système dédié, dont les informations sont reprises pour la gestion des risques.

Les ratings sont calculés objectivement, à l'aide d'un logiciel dont les paramétrages propres à la BCGE ont été effectués par la division Administration et Contrôle Crédits. La Gestion des Risques procède à des analyses statistiques de ces ratings.

La détérioration significative du rating déclenche une procédure d'examen du risque et, cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans les unités Workout ou Contentieux.

La division Administration et Contrôle Crédits traite administrativement l'ensemble des crédits, et complète les contrôles formels et les contrôles d'informations qui sont effectués par les divisions de front qui octroient les crédits.

La division Administration et Contrôle Crédits, et le département Opérations de Marchés ont chacun leurs tâches propres de

contrôle pour les dépassements de limites, les détériorations de ratings, les concentrations de risques par secteur économique et par groupes économiques. Les divisions de front, Entreprises, Grand Public et Réseaux et Gestion de Patrimoines Privés, effectuent une première évaluation des risques lors de l'ouverture de prestations et de l'octroi d'un crédit. Les contrôles des risques en place sont régulièrement révisés, adaptés, améliorés.

Un comité des risques se réunit régulièrement. Des rapports de positions globales de crédit sont distribués chaque mois pour l'ensemble des crédits. Chaque rapport présente la répartition de l'intégralité du portefeuille de crédits par types (hypothèques commerciales, hypothèques habitations à taux fixe ou à taux variable, pour citer les principaux), par domaine d'activité (codes NOGA) ainsi que par classe de rating attribuée.

Une base de données rassemble les montants à risque en cas de défaut (EAD – Exposure At Default). Les EAD sont les montants des affaires passant en périmètre de risques et donc provisionnés. Une liste complémentaire recueille, après règlement de chaque cas passé aux départements Workout et Contentieux, le montant récupéré et le montant effectivement perdu (LGD – Loss Given Default). La compilation des informations sur les cas traités permet de disposer des éléments statistiques nécessaires à la prévision. Ces éléments constitutifs de la méthode Advanced IRB et des accords de Bâle II sont complétés par l'établissement des matrices de probabilité de transition de ratings.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation, en tenant compte d'une correction de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation. Les gros risques (art. 21 OB) sont établis au moins mensuellement et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le conseil d'administration revoit annuellement les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques.



5.3 Risques de négoce international

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse constante. La connexion du système informatique dédié avec le système de gestion des risques permet une analyse de situation où chaque tiers est présenté avec son rating, ses limites et ses encours. Les analyses par "commodity" complètent cette image. Les positions hors engagement, ou en risque indirect, ont été identifiées dans les systèmes d'information.

5.4 Risques de marché

Les risques de marché sont dus aux facteurs de risques tels que les variations de cours de change, d'indices boursiers et de taux d'intérêts.

La politique de risques de taux a été approuvée par le conseil d'administration, qui en délègue la gestion à la direction générale. Le comité Asset Liability Management (ALM) se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contribue à l'aide à la décision pour le pilotage du bilan de la Banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Les résultats des rapports établis par la Gestion des Risques y sont présentés et discutés: conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêts y sont analysés.

Toutes les opérations significatives de "trading" sont suivies sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus. La connexion avec le système informatique de gestion des risques permet de plus l'établissement synchronisé des rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des stop-loss de la salle des marchés. Les rapports ont été complétés sur plusieurs points en partie par des calculs de Value at Risk afin de satisfaire les besoins internes. Le département Gestion des Risques effectue également un suivi.

5.5 Risques opérationnels

Les nouvelles directives et instructions publiées par les organes régulateurs, notamment les nouvelles dispositions anti-blanchiment et de compliance, sont analysées dès leur publication par les départements Compliance et Gestion des Risques. Elles sont présentées lors des comités ad hoc, et mises en œuvre.

Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous sur l'Intranet de la Banque.

L'analyse effectuée sur les points de vulnérabilité informatique selon la méthode MARION (Méthode d'Analyse des Risques par Optimisation de Niveaux) est suivie. La démarche à effectuer pour le contrôle des risques opérationnels, en adéquation avec les directives de Bâle II, a été élaborée et sa mise en œuvre a débuté.

Le projet CIROP (Contrôles Internes et Risques Opérationnels) est dans un premier temps mené en pilote sur une activité sélectionnée: les opérations de négoce à la salle des marchés.

5.6 Risques juridiques

Le département Juridique dépend directement du président de la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la Banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier. Le provisionnement des risques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "correctifs de valeurs et provisions".

Actuellement, la Banque est impliquée dans des procédures judiciaires, liées au passé, tant en qualité de défenderesse que demanderesse, dont les aboutissements ne sont pas prévisibles à ce jour.



6. Annexes aux comptes consolidés 2003

6.1 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

	Nature des couvertures			
	Garanties hypothécaires en 1'000 CHF	Autres garanties en 1'000 CHF	En blanc en 1'000 CHF	Total en 1'000 CHF
Prêts				
Créances sur la clientèle	309'101	3'739'307	1'952'960	6'001'368
Créances hypothécaires	5'961'521	32'620	25'814	6'019'955
• Immeubles d'habitation	4'840'477	–	–	4'840'477
• Immeubles commerciaux	625'571	–	–	625'571
• Artisans et industries	329'634	–	–	329'634
• Autres	175'838	–	–	175'838
Total des prêts 31.12.2003	6'270'622	3'771'927	1'978'774	12'021'323
Total des prêts 31.12.2002	6'297'873	4'842'265	1'717'257	12'857'395
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	486'148	486'148
• Cautions/garanties	–	–	107'808	107'808
• Crédits documentaires	–	–	378'340	378'340
Engagements irrévocables	–	–	196'015	196'015
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	40'872	40'872
Crédits par engagement	–	–	18'832	18'832
Total hors bilan 31.12.2003	–	–	741'867	741'867
Total hors bilan 31.12.2002	971	23'066	905'406	929'443

	Montant brut en 1'000 CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en 1'000 CHF	Montant net en 1'000 CHF	Correctifs de valeurs individuels en 1'000 CHF
Prêts compromis				
31.12.2003	873'857	83'894	789'963	789'963

6.2 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, immobilisations financières et participations

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
• Titres de créances - cotés (coté = négocié auprès d'une bourse reconnue)	3'094	139'777
• Titres de participation	705	17'586
• Métaux précieux	596	450
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'395	157'813

Conformément aux principes d'évaluation présentés, les propres titres de créance et de participation sont portés en diminution des positions passives correspondantes.



6.3 Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
• Valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres actifs)	25'571	16'768
• Valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres passifs)	16'418	14'884

6.4 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Immobilisations financières				
Titres de créance	8'977	3'322		
<i>dont évalués selon le principe de l'"accrual method"</i>	–	654		
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	8'977	2'668	9'797	2'730
Titres de participation	65'162	84'608	77'807	103'500
<i>dont participations qualifiées*</i>	29'588	49'661		
Immeubles	18'275	20'417	18'975	21'117
Total des immobilisations financières	92'414	108'347		

* au minimum 10% du capital ou des voix

6.5 Participations

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Sans valeur boursière	15'393	5'371
Total des participations	15'393	5'371



6.6 Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participations des participations significatives

6.6.1 Participations permanentes

Nom, siège	Activité	Capital en l'000	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	€ 15'250	100
Anker Bank SA, Zurich	Banque	CHF 20'000	100
Synchrony Asset Management SA, Genève	Gestion institutionnelle	CHF 3'700	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Société immobilière	€ 2'088	50
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42

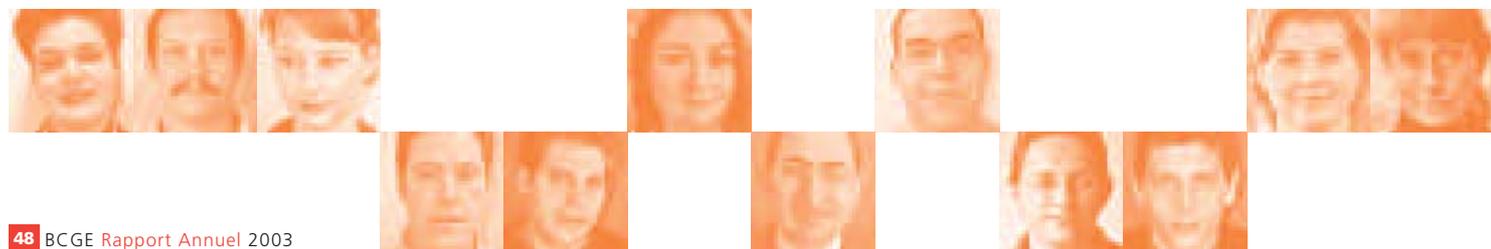
Le 1^{er} janvier 2003, Synchrony Asset Management SA et Synchrony SA ont fusionné par absorption au sens de l'article 748 CO.

6.6.2 Immobilisations financières

Nom, siège	Activité	Capital en l'000 CHF	% de part.
Secteur industriel (détention 50% et plus)			
Sécheron SA, Genève	Industrie	10'000	100
Autres secteurs (détention 33 1/3% et plus et dont le prix d'acquisition dépasse CHF 1'000'000)			
Office genevois de cautionnement mutuel, Genève	Soutien aux PME	5'075	69

La Banque a vendu sa participation dans CBG Banca Privata Lugano SA, le 21 juin 2003.

La Banque détient d'autres participations permanentes non significatives.



6.7 Présentation de l'actif immobilisé

	31.12.2002 en 1'000 CHF			31.12.2003 en 1'000 CHF			
	Valeur d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable	Investis- sements	Désinves- tisements	Amortis- sements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	5'371	–	5'371	10'316	–294	–	15'393
Total des participations	5'371	–	5'371	10'316	–294	–	15'393
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la Banque	247'664	–68'416	179'248	–	–8'442	–7'808	162'998
Autres immeubles	104'920	–10'432	94'488	–	–15'795	–20'287	58'406
Total des immeubles selon bilan	352'584	–78'848	273'736	–	–24'237	–28'095	221'404
Autres immobilisations corporelles	111'487	–77'460	34'027	9'072	–1'970	–14'520	26'609
Total des immobilisations corporelles	464'071	–156'308	307'763	9'072	–26'207	–42'615	248'013
Valeurs immatérielles							
(goodwill de consolidation)	20'357	–5'743	14'614	–815	–	–1'149	12'650
Valeur d'assurance incendie des immeubles			605'340				614'247
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			137'535				136'869
Engagements: terme de leasings futurs résultant de leasing d'exploitation			183				182

La colonne "amortissements" comprend des correctifs de valeurs, provisions et pertes sur autres immeubles pour CHF 18,52 mios.

L'investissement négatif dans les valeurs immatérielles correspond à un badwill de consolidation sur la mise en équivalence de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS.

6.8 Détail des autres actifs et autres passifs

	31.12.2003 en 1'000 CHF		31.12.2002 en 1'000 CHF	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	94'236	65'187	93'312	68'829
Compte de compensation	–	12'669	–	12'469
Etalement gains s/swaps	–	2'963	–	4'030
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	1'840	14'805	2'737	19'956
Titres & coupons	351	2'039	3'149	1'485
Frais d'émission / emprunts obligataires à amortir	6'340	–	8'480	–
Autres	2'396	4'571	4'255	5'884
Total	105'163	102'234	111'933	112'653

La Banque a dénoué des swaps précédemment utilisés à des fins de couverture du bilan. Le gain perçu est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces swaps conformément aux directives d'établissement des comptes de la CFB.



annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

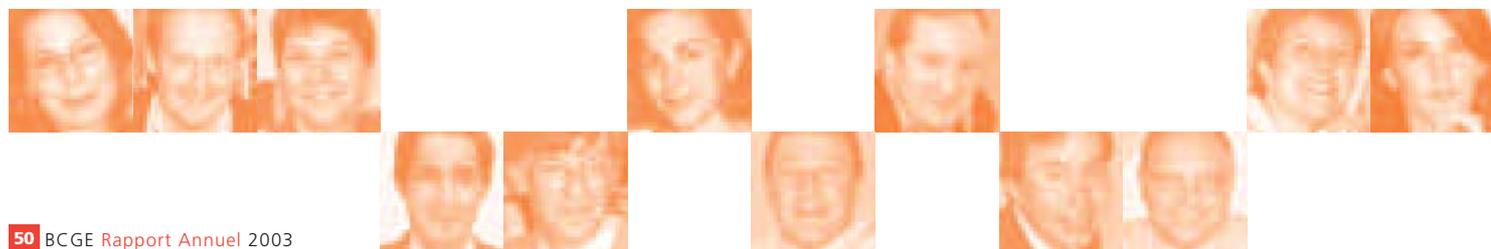
annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

6.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	Situation au 31.12.2003 en 1'000 CHF	
	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	200'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	225'000	–
Bourse électronique suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	19'150	19'150
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'819'307	3'819'307
Total des emprunts	2'823'000	2'823'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2003	31.12.2002
Prétentions découlant de la mise en gage de "cash" lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	35'000	–
Engagements découlant du "cash" reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	–	100'000
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	–	100'192
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	35'006	–
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–



6.10 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	29'223	37'399

Description du plan

La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une caisse en primauté des prestations, mais orientée primauté des cotisations selon le chiffre 4 de la recommandation Swiss GAAP RPC 16. En effet, les cotisations de l'employeur et des employés sont définies à l'avance et de manière fixe selon le règlement de ladite Fondation. Les risques de placements ou actuariels ne sont pas supportés par l'employeur, les excédents générés par la Fondation dans le passé ont été utilisés pour améliorer les prestations en cas de retraite anticipée.

La Fondation de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que certaines filiales. Les autres plans existants ne sont pas significatifs.

Cercle des intéressés et droits

Le cercle des assurés est composé d'actifs et de pensionnés. L'affiliation intervient dès le début des rapports de service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^e anniversaire pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité, et le 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire pour l'assurance-retraite.

L'affiliation est obligatoire pour tous les employés dont le salaire annuel atteint au moins le montant minimum fixé par l'art. 2 al. 1 LPP, à l'exception:

- des employés engagés pour une durée limitée n'excédant pas 3 mois;
- des employés exerçant une activité accessoire, s'ils sont déjà assujettis à l'assurance obligatoire pour une activité lucrative à titre principal ou s'ils exercent une activité indépendante à titre principal. L'affiliation cesse dès la dissolution des rapports de travail.

Prestations assurées

Tous les assurés, hommes et femmes, ont droit aux prestations de retraite dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 62^e anniversaire, mais au plus tard dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 65^e anniversaire. La prestation de retraite est déterminée en fonction du dernier salaire fixe assuré, des années d'assurance accomplies et achetées et du degré moyen d'occupation. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 56 ans, moyennant une réduction, fixée par le règlement de la Fondation, de la prestation de retraite. Les autres prestations également assurées comprennent un pont AVS remboursable ou non remboursable, une rente d'invalidité viagère, de conjoint survivant, d'orphelin, d'enfant d'invalidé et d'enfant de retraité AVS.

Cotisations réglementaires

La cotisation fixe, selon le règlement de la Fondation, est de 25,5% du salaire assuré (salaire brut moins déduction de coordination de CHF 13'000), répartie à raison de 8,5% à charge de l'employé et de 17% à charge de l'employeur.

Réserves de contributions de l'employeur

Sans objet, le règlement de la caisse ne le prévoyant pas.

Engagements résultant de la dissolution des rapports de travail dans la mesure où il n'existe pas de provision

En cas de dissolution des rapports de travail, la caisse de pension procède au versement de la prestation de libre passage, laquelle est équivalente à la valeur actuelle des prestations acquises, mais au moins à la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP.

Valeur actuelle des réductions futures de cotisations existant déjà sur les fonds libres

Sans objet.



6.11 Présentation des emprunts obligataires en cours

6.11.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG)

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Emprunts obligataires	1'945'000	2'525'000
CLG	2'823'000	2'799'000
Total emprunts et CLG	4'768'000	5'324'000
Taux moyen à la date de clôture	3,36%	3,42%

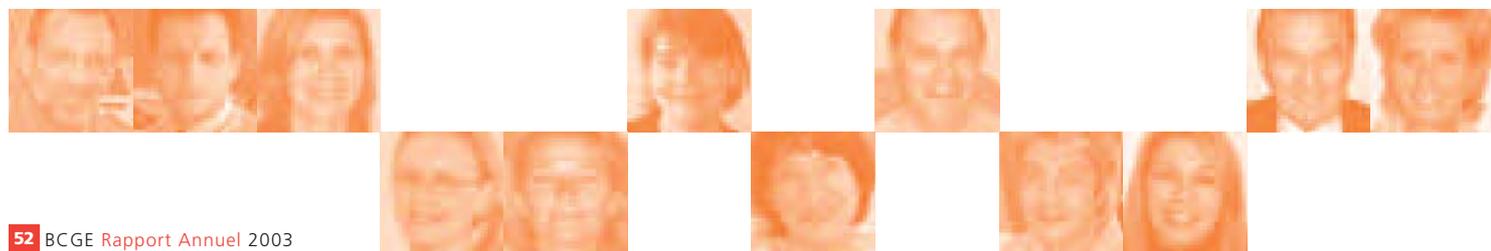
6.11.2 Emprunts obligataires

	Echéance anticipée/finale	Année d'émission	Taux %	Montant en 1'000 CHF
	2004	1998	0,4750	210'000 **
	2004	1996	4,2500	150'000
	2005	1998	0,4725	125'000 **
	2005	1995	5,1250	100'000
	2005	1999	0,4767	50'000 **
	2005	1995	5,0000	100'000 *
	2005	1998	0,5000	100'000 **
	2006	1996	4,5000	100'000 *
	2006	1998	3,5000	100'000
	2006	1999	0,4833	200'000 **
	2006	2001	0,6917	40'000 **
	2007	1997	4,0000	200'000
	2007	2000	0,5817	50'000 **
	2007	1997	4,2500	100'000 *
	2008	1998	4,2500	120'000 *
	2009	1999	3,2500	100'000
	2009	1997	4,0000	100'000

Total **1'945'000**
dont de rang subordonné *420'000*

* = Emprunt obl. rang subordonné

** = Placement Privé s/base Libor



6.12 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat au 31.12.2002 en 1'000 CHF	Utilisations conformes à leur but en 1'000 CHF	Recouvrement, intérêts en souffrance, différences de change en 1'000 CHF	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat en 1'000 CHF	Dissolutions au profit du compte de résultat en 1'000 CHF	Etat au 31.12.2003 en 1'000 CHF
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	947'933	-127'043	8'285	47'860	-6'177	870'858
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	8'433	-6'690	281	772	-475	2'321
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	28'442	-5'372	-82	4'527	-	27'515
Provisions pour impôts	437	-437	-	-	-	-
Autres provisions	5'384	-108	-309	19'611	-1'913	22'665
Total des correctifs de valeurs et provisions	990'629	-139'650	8'175	72'770	-8'565	923'359
A déduire: correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-977'147					-917'670
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	13'482					5'689
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-



6.13 Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers

	A vue	Dénouable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans		
en 1'000 CHF								
Actif circulant								
Liquidités	124'283	–	–	–	–	–	–	124'283
Créances résultant de papiers monétaires	97	–	408'570	401'157	–	–	–	809'824
Créances sur les banques	7'433	–	991'886	93'321	1'915	–	–	1'094'555
Créances sur la clientèle	932'783	559'995	282'432	1'692'339	2'404'511	129'308	–	6'001'368
Créances hypothécaires	119'819	1'805'260	317'006	765'657	2'469'425	542'788	–	6'019'955
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'395	–	–	–	–	–	–	4'395
Immobilisations financières	66'156	–	–	–	–	7'976	18'282	92'414
Total de l'actif circulant 31.12.2003	1'254'966	2'365'255	1'999'894	2'952'474	4'875'851	680'072	18'282	14'146'794
31.12.2002	1'552'332	3'554'620	1'826'353	2'013'663	5'617'060	369'499	21'873	14'955'400
Fonds étrangers								
Engagements résultant de papiers monétaires	1'216	–	–	–	–	–	–	1'216
Engagements envers les banques	40'084	–	104'525	207'199	75'498	54'680	–	481'986
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	936'601	4'085'201	–	–	–	–	–	5'021'802
Autres engagements envers la clientèle	2'141'550	–	777'088	338'755	75'000	21'476	–	3'353'869
Obligations de caisse	–	–	38'674	39'460	53'332	9'802	–	141'268
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	56'000	550'000	2'896'535	1'234'745	–	4'737'280
Total des fonds étrangers 31.12.2003	3'119'451	4'085'201	976'287	1'135'414	3'100'365	1'320'703	–	13'737'421
31.12.2002	2'501'943	3'868'521	2'429'437	745'089	3'427'430	1'617'058	–	14'589'478



6.14 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Créances envers les sociétés liées	4'012'122	4'863'004
<i>dont Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève</i>	<i>3'415'327</i>	<i>4'228'966</i>
Engagements envers les sociétés liées	46'561	35'027
Créances provenant de crédits aux organes	4'617	2'693

Les créances envers les sociétés liées (hors Fondation) sont constituées en majeure partie par des créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public. Ces opérations sont exécutées à des conditions standard.

Les crédits aux organes sont principalement constitués par des créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale, aux mêmes conditions standards que celles accordées aux employés de la Banque.

Les créances et les engagements sur le Canton, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées à des conditions standard.

Enfin, la Banque a versé CHF 3,6 mios à l'Etat de Genève au titre des rémunérations: de la caution simple sur les financements de la Fondation de Valorisation (CHF 1 mio) et de la garantie accordée aux dépôts d'épargne (CHF 2,6 mios).

6.15 Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2003 en 1'000 CHF		31.12.2002 en 1'000 CHF	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actif				
Liquidités	120'259	4'024	215'231	2'112
Créances résultant de papiers monétaires	799'734	10'090	799'562	3'887
Créances sur les banques	282'973	811'582	444'810	366'243
Créances sur la clientèle	5'047'925	953'443	5'856'433	924'248
Créances hypothécaires	6'006'731	13'224	6'008'767	67'947
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3'730	665	157'813	-
Immobilisations financières	88'150	4'264	103'435	4'912
Participations mises en équivalence	9'978	5'415	5'371	-
Immobilisations corporelles	247'624	389	307'338	425
Valeurs immatérielles	12'650	-	14'298	316
Comptes de régularisation	31'076	2'216	53'298	1'174
Autres actifs	101'094	4'069	108'606	3'327
Total de l'actif	12'751'924	1'809'381	14'074'962	1'374'591
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	1'216	-	1'710	-
Engagements envers les banques	420'346	61'640	783'244	197'861
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'566'783	455'019	4'224'862	403'837
Autres engagements envers la clientèle	3'070'338	283'531	3'162'254	264'025
Obligations de caisse	141'268	-	227'685	-
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	4'737'280	-	5'324'000	-
Comptes de régularisation	93'211	419	110'435	-
Autres passifs	99'300	2'934	108'925	3'728
Correctifs de valeurs et provisions	4'466	1'223	12'729	753
Capital social	360'000	-	360'000	-
Réserves issues du capital	309'051	-	310'890	-
Déficit/Réserves issues du bénéfice	-35'780	-	-19'351	-
Propres titres de participation	-17'772	-	-	-
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-360	-	-	-
Résultat du Groupe	7'192	-	-28'034	-
Total du passif	13'756'539	804'766	14'579'349	870'204



annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

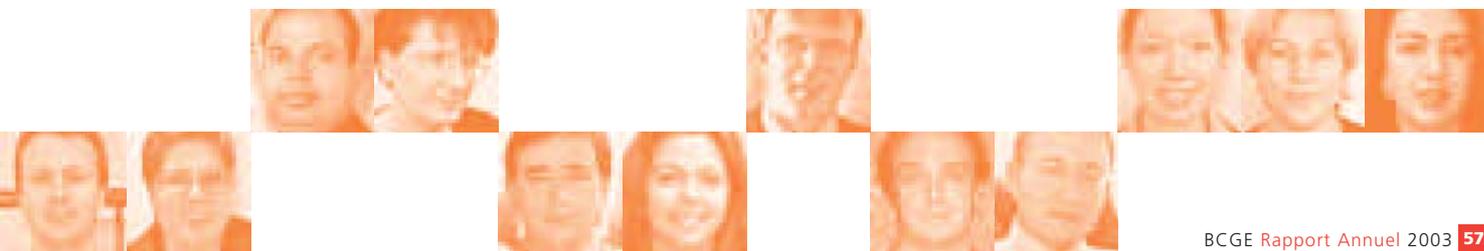
**6.16 Présentation du total de l'actif réparti par pays
ou par groupes de pays**

	31.12.2003 en 1'000 CHF		31.12.2002 en 1'000 CHF	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Actif				
Europe				
Suisse	12'751'924	87,6	14'074'962	91,1
France	605'084	4,2	701'959	4,5
Allemagne	261'677	1,8	86'733	0,6
Royaume-Uni	134'908	0,9	77'712	0,5
Autriche	121'862	0,8	54'383	0,4
Italie	96'248	0,7	99'740	0,6
Belgique	55'551	0,4	–	0,0
Grèce/Cypré	51'953	0,4	56'185	0,4
Turquie	36'030	0,2	32'788	0,2
Luxembourg	25'930	0,2	–	0,0
Autres	120'282	0,8	132'677	0,9
Amérique du Nord				
Etats-Unis	178'283	1,2	17'772	0,1
Canada	1'736	0,0	520	0,0
Amériques du Sud et Centrale	74'921	0,5	50'768	0,3
Afrique	493	0,0	6'157	0,0
Moyen-Orient	10'247	0,1	2'165	0,0
Asie				
Japon	4'487	0,0	6'468	0,0
Autres	28'690	0,2	47'613	0,3
Australie/Océanie				
Australie	829	0,0	901	0,0
Autres	170	0,0	50	0,0
Total de l'actif	14'561'305	100,0	15'449'553	100,0



6.17 Présentation de l'actif et du passif répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe

	31.12.2003				
	Monnaies en 1'000 CHF				
	CHF	USD	EUR	AUTRES	METAUX
Actif					
Liquidités	95'957	1'809	25'059	1'458	–
Créances résultant de papiers monétaires	800'151	6'828	2'845	–	–
Créances sur les banques	940'603	93'614	40'027	18'725	1'586
Créances sur la clientèle	4'831'800	524'012	639'769	5'454	333
Créances hypothécaires	5'980'637	2'247	37'071	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3'134	46	619	–	596
Immobilisations financières	89'184	–	1'013	2'217	–
Participations mises en équivalence	8'009	–	7'384	–	–
Immobilisations corporelles	247'624	–	389	–	–
Valeurs immatérielles	13'464	–	–814	–	–
Comptes de régularisation	28'588	946	3'598	160	–
Autres actifs	100'684	–	4'479	–	–
Total des positions portées à l'actif	13'139'835	629'502	761'439	28'014	2'515
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	702'983	221'441	156'161	20'677	10'994
Total actif	13'842'818	850'943	917'600	48'691	13'509
Passif					
Engagements résultant de papiers monétaires	1'167	30	17	2	–
Engagements envers les banques	202'747	123'424	155'241	574	–
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'999'693	–	22'109	–	–
Autres engagements envers la clientèle	2'847'424	205'716	278'540	18'639	3'550
Obligations de caisse	141'268	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	4'737'280	–	–	–	–
Comptes de régularisation	90'077	1'255	2'296	2	–
Autres passifs	98'421	113	3'692	8	–
Correctifs de valeurs et provisions	4'466	–	1'223	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	309'051	–	–	–	–
Déficit/Réserves issues du bénéfice	–35'780	–	–	–	–
Propres titres de participation	–17'772	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	–360	–	–	–	–
Résultat du Groupe	7'192	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	13'744'874	330'538	463'118	19'225	3'550
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	265'091	472'588	330'384	22'999	9'468
Total passif	14'009'965	803'126	793'502	42'224	13'018
Position nette par devise	–167'147	47'817	124'098	6'467	491



annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

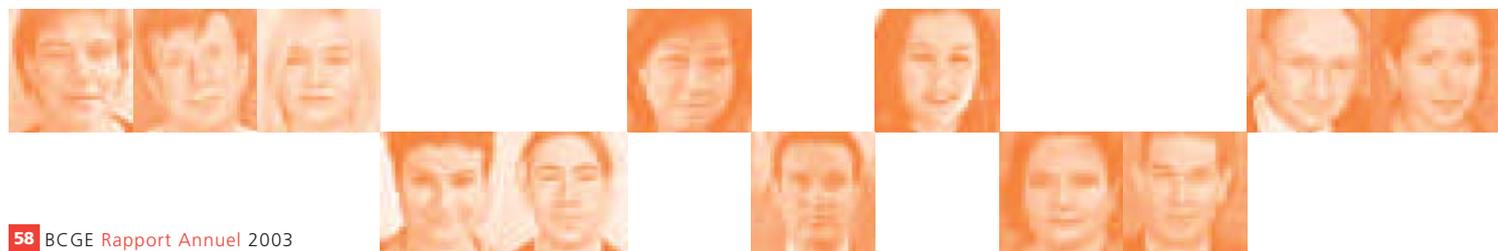
annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

6.18 Répartition des engagements conditionnels	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Garanties irrévocables	119'104	119'697
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs	367'044	317'529
Engagements conditionnels	486'148	437'226

6.19 Répartition des crédits par engagement	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Engagements résultant de paiements différés	18'832	44'139
Crédits par engagement	18'832	44'139



6.20 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement négatives en 1'000 CHF	Montants des sous-jacents en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement positives en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement négatives en 1'000 CHF	Montants des sous-jacents en 1'000 CHF
Instruments de taux						
Contrats à terme, yc FRAS	–	–	–	–	–	–
Swaps	31	–	25'000	68'544	47'946	2'104'000
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	121	823	91'698
Options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
Total instruments de taux	31	–	25'000	68'665	48'769	2'195'698
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	24'622	15'442	999'560	–	–	–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	6	64	3'512	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	683	683	109'184	–	–	–
Options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
Total devises / métaux précieux	25'311	16'189	1'112'256	–	–	–
Titres de participation/Indices						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Futures	4	4	546	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (exchange traded)	225	225	8'469	–	–	–
Total titres de participation/Indices	229	229	9'015	–	–	–
Total au 31.12.2003	25'571	16'418	1'146'271	68'665	48'769	2'195'698
Total au 31.12.2002	16'768	14'884	2'957'169	76'544	53'945	–

La Banque n'a pas conclu de contrat spécifique de netting.

6.21 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Placements fiduciaires auprès de tiers	428'066	616'825
Prêts fiduciaires	8'661	9'829
Opérations fiduciaires	436'727	626'654



6.22 Produits des intérêts	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Avances aux banques et aux clients	414'953	495'167
Effets de change et papiers monétaires	2'062	10'721
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	3'768	4'578
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	4'667	7'031

Total	425'450	517'497
--------------	----------------	----------------

6.23 Charges d'intérêts	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Intérêts s/emprunts de rang subordonné	19'411	18'850
Autres intérêts débiteurs	234'804	325'348

Total	254'215	344'198
--------------	----------------	----------------

6.24 Résultat des opérations de négoce	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Commerce de devises et de billets de banque y compris produits dérivés	13'793	15'710
Négoce de métaux précieux	88	31
Négoce de titres	4'496	-3'042

Total	18'377	12'699
--------------	---------------	---------------

6.25 Charges de personnel	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Salaires et gratifications	87'386	86'713
AVS, AI, APG et autres contributions légales	7'219	9'454
Contributions aux institutions de prévoyance	12'371	11'416
Autres frais de personnel	4'365	4'202

Total	111'341	111'785
--------------	----------------	----------------

6.26 Autres charges d'exploitation	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Locaux	10'759	10'842
Informatique	36'874	23'112
Machines, mobilier et véhicules	472	397
Autres charges d'exploitation	40'265	43'901

Total	88'370	78'252
--------------	---------------	---------------



annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2003 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2003 **Groupe BCGE**

6.27 Amortissements sur l'actif immobilisé	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1'000 CHF		en 1'000 CHF	
Installations permanentes	9'575		7'224	
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	11'562		14'516	
Matériel, mobilier et véhicules	2'958		4'734	
Participations et goodwill	1'149		1'151	
Total	25'244		27'625	

6.28 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1'000 CHF		en 1'000 CHF	
Correctifs de valeurs, pertes sur crédits, engagements conditionnels	63'077		64'445	
Correctifs de valeurs sur immobilisations financières	–		3'296	
Provisions et pertes diverses	–		14'753	
Total	63'077		82'494	

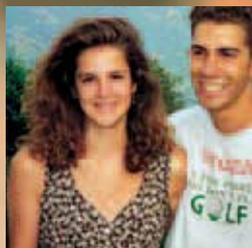
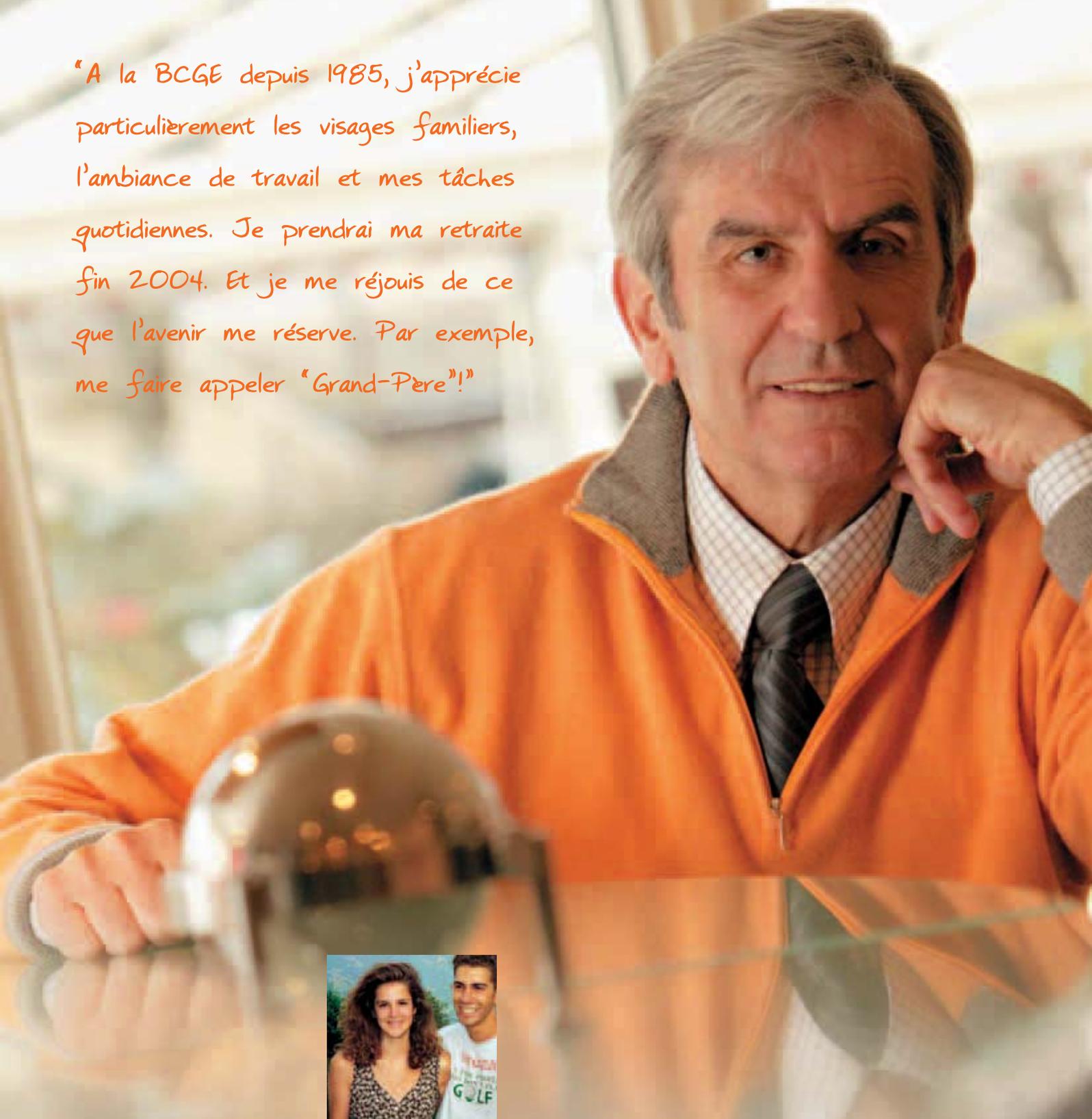
6.29 Produits extraordinaires	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1'000 CHF		en 1'000 CHF	
Ventes d'actifs immobilisés	19'984		–	
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux	–		1'187	
Ventes de participations	–		1'916	
Autres	2'435		16'521	
Total	22'419		19'624	

6.30 Charges extraordinaires	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1'000 CHF		en 1'000 CHF	
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de Valorisation	1'000		3'000	
Autres charges extraordinaires	75		2'974	
Total	1'075		5'974	

6.31 Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1'000 CHF		en 1'000 CHF	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	164'783	6'452	167'844	5'455
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	70'054	2'639	65'059	2'114
Résultat des opérations de négoce	18'377	–	12'699	–
Autres résultats ordinaires	12'323	1'223	7'176	47
Charges d'exploitation	–194'478	–5'233	–185'536	–4'501
Bénéfice brut	71'059	5'081	67'242	3'115



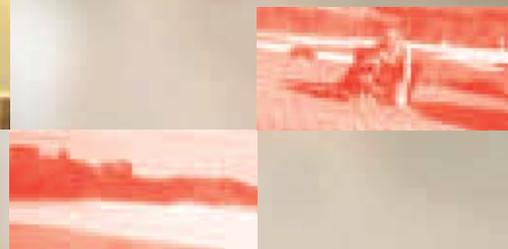
“A la BCGE depuis 1985, j’apprécie particulièrement les visages familiers, l’ambiance de travail et mes tâches quotidiennes. Je prendrai ma retraite fin 2004. Et je me réjouis de ce que l’avenir me réserve. Par exemple, me faire appeler “Grand-Père”!”



Gianni Martinini

Huissier

Logistique et Technologies de l'Information



je connais mon banquier je connais mon banquier

Gouvernance d'entreprise

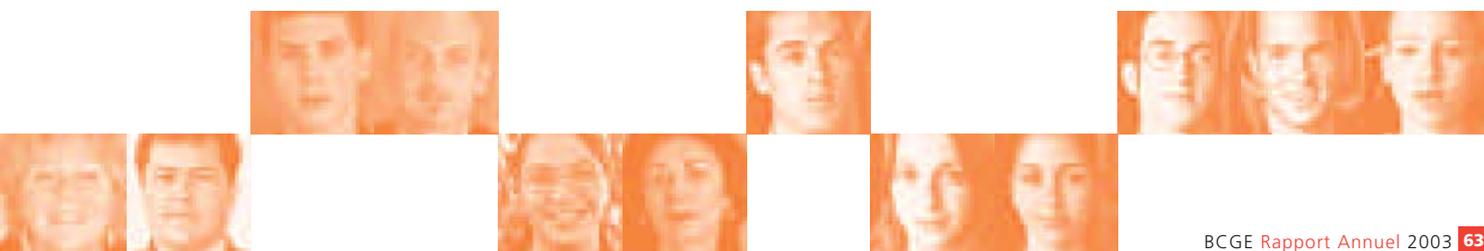
je connais mon banquier je connais mon banquier

Informations sur la BCGE

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

1.	Renseignements généraux sur la Banque	64
2.	Structure du Groupe et actionariat	64
3.	Structure du capital	64
4.	Organes de la Banque Cantonale de Genève	65
5.	Organisation du conseil d'administration	65
6.	Direction du Groupe	67
7.	Contrôle	67
8.	Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration relatives à la gouvernance d'entreprise	68
9.	Informations complémentaires sur la direction générale relatives à la gouvernance d'entreprise	71
10.	Contrat de management	73
11.	Rémunérations	73
12.	Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote	75
13.	Organe de révision externe	75
14.	Politique d'information	75
15.	Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE	77
16.	Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève	78



Gouvernance d'entreprise

Informations sur la BCGE

1. Renseignements généraux sur la Banque

1.1 Raison sociale – Forme juridique

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève". Sauf dispositions contraires de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du Code des obligations lui sont applicables. Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève; elle y exploite des agences.

1.2 Registre du commerce

La Banque Cantonale de Genève SA a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993.

1.3 But, activités et durée

La Banque Cantonale de Genève a pour but principal de contribuer au développement économique du Canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations énumérées à l'art. 2 des statuts (cf page 90).

La Banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire. Sa durée est indéterminée.

1.4 Surveillance

La Banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission Fédérale des Banques, conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques. La Commission Fédérale des Banques peut exiger de la Banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche. La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

2. Structure du Groupe et actionariat

2.1 Structure du Groupe

Veillez vous référer à la présentation faite de la structure opérationnelle du groupe BCGE en page 20.

Veillez vous référer au tableau des principales sociétés affiliées à la page 78.

2.2 Actionnaires importants

La situation des actionnaires importants au 31 décembre 2003 est telle que présentée sur le tableau ci-contre.

2.3 Participations croisées

La Banque n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 3% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2.4 Stratégie en affaires et principaux objectifs

Veillez vous référer aux pages A et C du présent rapport annuel.

3. Structure du capital

3.1 Capital social

Le capital est composé d'actions nominatives "A", "B" et d'actions au porteur, soit 5'720'826 actions. Les actions au porteur ont une valeur nominale de CHF 100 et sont cotées à la Bourse suisse SWX, alors que les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50, sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées. Le Canton et l'ensemble des communes détiennent la totalité des actions nominatives qui donnent droit à la majorité des voix. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50. La Banque a effectué une augmentation de capital le 27 juin 2000; celui-ci s'élève à CHF 360'000'000 et n'a plus été modifié. Il est représenté depuis par 2'651'032 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50, 1'590'620 nouvelles actions nominatives "B" d'une valeur nominale de CHF 50 et 1'479'174 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100, toutes entièrement libérées.

3.2 Action au porteur BCGE

Numéro de valeur	164268
Numéro ISIN	CH0001642682

3.3 Symboles de l'action au porteur BCGE - Cotation boursière

Bourse suisse	BCGE
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE

3.4 Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel

Il n'y a pas actuellement de disposition dans les statuts permettant au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou permettant une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

Droits de vote détenus par les collectivités publiques (situation au 31.12.2003)

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A & B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	538'636	2'510'443	3'049'079	53'863'600	125'522'150	179'385'750	53,30	49,83
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23,69	20,87
Municipalités	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9,25	7,43
Actions ou voix des collectivités publiques	691'869	4'241'652	4'933'521	69'186'900	212'082'600	281'269'500	86,24	78,13
Totaux: voix et capital	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000		

3.5 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant l'exercice sous revue.

3.6 Bons de participation et bons de jouissance

Il n'y a pas de capital-participation, ni de bons de jouissance.

3.7 Restrictions de transfert et inscriptions des *nominees*

Rien n'est prévu à ce propos dans la réglementation de la Banque Cantonale de Genève.

3.8 Restrictions de transfert par catégorie d'actions, avec mention des éventuelles clauses statutaires de groupe et des dispositions régissant l'octroi de dérogations

Aux termes des statuts, les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50.

3.9 Procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions de transfert peuvent être levés

Les privilèges statutaires et les restrictions de transfert ne peuvent être levés que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, soumise au référendum.

4. Organes de la Banque Cantonale de Genève

4.1 Assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Banque. Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

4.2 Compétences de l'assemblée générale

Se référer à l'art. 7 des statuts en page 91.

4.3 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut être constitué de 15 à 18 membres. Sa composition est fixée par la Loi sur la Banque Cantonale de Genève. Il est composé de 14 membres au 31 décembre 2003, suite à la démission d'un membre en novembre, soit: Michel Mattacchini, ancien directeur de banque, président (depuis le 1^{er} juin 2002), David Hiler, historien, député au Grand Conseil, vice-président, Ion Bals, industriel, Gabriel Barrillier, secrétaire général de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, Madeleine Bernasconi, maire de Meyrin, conseillère nationale, Bernard Clerc, chargé de recherches à l'Hospice Général de Genève, Jean Gallay, directeur d'entreprise, Mariane Grobet-Wellner, économiste, Sami Kanaan, consultant, député au Grand Conseil, Bernard Lescaze, historien, député au Grand Conseil, conseiller municipal de la Ville de Genève, Pierre-Alain Loosli (jusqu'au 13.11.2003), avocat, Erwin Meyer, directeur de banque, Andràs November, professeur honoraire, ancien député au Grand Conseil, Jean-Claude Rivollet, expert-comptable diplômé, et Michel Terrier, ancien directeur de banque, maire de Jussy, secrétaire du conseil.

5. Organisation du conseil d'administration

5.1 Procédure d'élection des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionariat au porteur doivent parvenir au siège de la Banque au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination. Les administrateurs représentant l'actionariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionariat au porteur.



5.2 Répartition des tâches entre le conseil d'administration et le comité de banque

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il détermine la politique générale de la Banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Il désigne des comités chargés d'examiner les diverses activités de la Banque et de lui faire rapport à ce sujet. Le comité de banque exerce, quant à lui, la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration.

5.3 Les devoirs du conseil d'administration

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève et à l'art. 16 des statuts en page 92.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, le conseil d'administration décide, conformément au Règlement de gestion et d'organisation:

1. du budget annuel;
2. de la politique générale en matière de salaires et de prévoyance sociale;
3. de la politique immobilière de la Banque;
4. de l'information à recevoir en matière de politique de risques;
5. de l'acquisition ou de la cession de participations dès CHF 3'000'000.

5.4 Méthode de travail du conseil d'administration et du comité de banque

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de sept de ses membres, à celle du comité de banque ou de l'organe de révision. Le comité de banque se réunit tous les 15 jours au moins, mais aussi souvent que les affaires de la Banque l'exigent. La présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Les membres du conseil d'administration et du comité de banque doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour dans un délai fixé par le règlement du comité, mais au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. Plusieurs commissions particulières, ad hoc ou durables, ont des fonctions particulières déléguées par le conseil d'administration.

5.5 Nombre de séances du conseil d'administration en 2003

En 2003, le conseil d'administration s'est réuni pour 15 séances ordinaires et 10 séances extraordinaires.

5.6 Le comité de banque

Le comité de banque se compose actuellement de sept membres désignés conformément à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève.

Il s'agit de Michel Mattacchini, président, Mariane Grobet-Wellner, David Hiler, vice-président, Bernard Lescaze, Michel Terrier, secrétaire, Ion Bals et Jean-Claude Rivollet.

5.7 Les compétences du comité de banque

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève et à l'art. 21 des statuts en page 92.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, le comité de banque décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de l'octroi des prêts et crédits conformément aux dispositions du règlement;
2. de l'acquisition ou de la cession des participations à caractère permanent de moins de CHF 3'000'000;
3. des taux de base des prêts hypothécaires et des prêts aux collectivités de droit public;
4. des taux des dépôts d'épargne;
5. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale;
6. des directives internes relatives aux placements de trésorerie, aux opérations de change, aux placements et dépôts-titres, aux autres valeurs, ainsi qu'aux engagements pris à l'étranger;
7. du traitement des membres de la direction générale et du responsable de l'audit interne;
8. de la nomination des membres de la direction.

5.8 Nombre de séances du comité de banque en 2003

En 2003, le comité de banque s'est réuni pour 36 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire.

5.9 Instruments d'information et de contrôle de la direction générale et du conseil d'administration

Un rapport mensuel des résultats est présenté à la direction générale et au comité de banque. Un reporting trimestriel détaillé par domaines d'activités est fait au niveau de la direction générale et du comité de banque pour suivre les objectifs et les résultats par domaines. Une présentation des résultats par entité et par domaine est faite au conseil d'administration semestriellement. A cela s'ajoutent des rapports spécifiques pour le suivi des affaires et le contrôle des risques adressés aux organes de la Banque selon la même périodicité. De plus, l'audit interne, qui dépend du conseil d'administration, procède à des contrôles



sélectifs et établit des rapports sur ces missions. Des rapports de risques de taux et de risques de crédit sont établis mensuellement. Ces rapports sont complétés par des comités mensuels (CALM), pour le risque de taux, et par une dizaine de comité des risques par an (CRISK).

5.10 Maîtrise des risques

Se référer au paragraphe 5, Gestion des Risques, du chapitre Annexes aux comptes consolidés 2003 en page 43 et suivantes.

6. Direction du Groupe

6.1 La direction générale

La direction générale est composée de Blaise Goetschin, président de la direction générale, Alain Spadone, responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés, Emile Rausis, responsable de la division Administration et Contrôle Crédits, Claude Bagnoud, responsable de la division Entreprises, Michel Villien-Gros, responsable de la division Logistique et Technologies de l'Information (jusqu'au 30 juin 2003), Jean-Marc Joris, responsable de la division Logistique et Technologies de l'Information (depuis le 1^{er} juillet 2003), Eric Bourgeois, responsable de la division Finances et Gestion des Risques, Johan Bernard Alexander Kroon, responsable de la division Grand Public et Réseaux, tous membres de la direction générale. La direction générale est nommée pour une durée indéterminée, ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

6.2 Compétences et devoirs de la direction générale

Se référer à l'art. 25 des statuts en page 93.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, la direction générale décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de la fixation des taux d'intérêts dont la compétence n'incombe pas au comité de banque;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du comité de banque;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque ainsi que d'immeubles pour un montant n'excédant pas CHF 2'000'000, lorsque ceux-ci ne sont pas destinés à l'usage de la Banque;
4. de la nomination des cadres;
5. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement;
6. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 2'000'000 par objet au maximum;
7. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la Banque, à l'exception d'elle-même et du responsable de l'audit interne.

En outre elle est chargée:

1. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques;
2. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration;
3. de nommer un membre de la direction générale chargé du suivi de l'évolution des risques liés aux dérivés;
4. de fixer les limites par pays ainsi que les limites pour risques de taux d'intérêt, de change et de marché et soumettre ces limites pour approbation au comité de banque;
5. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil;
6. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'article 21 al. 1 OB sur la base du formulaire établi par la Commission Fédérale des Banques à l'intention du comité de banque et du conseil d'administration.

7. Contrôle

7.1 Le comité de contrôle

Le comité de contrôle est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres actuels sont: Erwin Meyer et Andràs November, tous deux administrateurs, et Jean-Blaise Conne, expert-comptable, Partenaire, PricewaterhouseCoopers, désigné par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

7.2 Compétences et devoirs du comité de contrôle

Se référer à l'art. 28 des statuts en page 93.

7.3 Nombre de séances du comité de contrôle en 2003

En 2003, le comité de contrôle s'est réuni pour 24 séances ordinaires.

7.4 Audit interne

L'audit interne est un service indépendant, à disposition du conseil d'administration, chargé notamment d'évaluer l'efficacité des processus de management des risques et de contrôle interne en vigueur dans la Banque. Il peut faire des propositions pour renforcer leur efficacité. Actuellement composé de 13 auditrices/eurs, il effectue sa mission auprès de la maison mère et auprès des filiales. Le chef de l'audit interne est M. Gilbert Galland, titulaire d'un diplôme fédéral en économie bancaire.



gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

8. Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration relatives à la gouvernance d'entreprise

Mattacchini Michel

Michel Mattacchini, né le 20 février 1946, est de nationalité suisse. Il a été élu au conseil d'administration de la Banque en 2001, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur. Depuis 2001, il est également membre du comité de banque. Son mandat prendra fin en 2006. Depuis le 1^{er} juin 2002, Michel Mattacchini est président du conseil d'administration de la Banque. Son mandat prendra fin en 2006. Michel Mattacchini a commencé sa carrière en tant qu'employé de banque auprès de la Société de Banque Suisse à Genève et à Bâle, puis à New York. Il est devenu responsable de la division Commerces (multinationales), Entreprises Suisses, Immobiliers, Réseaux, Succursales, Rhône-Alpes et Investisseurs Institutionnels. De 1999 à 2001, il a été responsable du Recovery Management auprès de l'UBS SA pour la Suisse romande. En 2001, il est devenu retraité de UBS SA et a continué son activité en qualité d'administrateur indépendant et de consultant. Au titre de ses autres activités, Michel Mattacchini est administrateur de LEM Holding SA, société cotée, domiciliée à Plan-les-Ouates, administrateur de la société Parking du Mont-Blanc SA à Genève, administrateur et vice-président de la société Parking de Cornavin SA à Genève et administrateur et vice-président de la société O22 Télégenève SA, à Genève. Une personne proche de Michel Mattacchini détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12.

Hiler David

David Hiler, né le 18 juin 1955, est de nationalité suisse. Désigné par le Conseil municipal de la Ville de Genève, il siège au conseil d'administration depuis 1998. En 2000, il est devenu membre du comité de banque et vice-président du conseil d'administration. Son mandat d'administrateur prendra fin en 2006. Détenteur d'une licence en sciences économiques et sociales délivrée par l'Université de Genève, il a débuté sa carrière professionnelle en qualité d'enseignant. Il a été ensuite assistant au département d'histoire économique, puis chargé d'enseignement. Chroniqueur auprès de la *Tribune de Genève*, il a exercé divers mandats, notamment pour le compte de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, des communes, de la Chambre Genevoise Immobilière (CGI), de la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) et de la Section de Genève de la Société Suisse des Entrepreneurs. Au titre de ses autres activités, il est membre du Conseil de Fondation Immobilière Patrimoine à Genève et président de l'Université populaire albanaise à Genève. David Hiler est député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti écologiste et secrétaire des Verts genevois.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Barrillier Gabriel

Gabriel Barrillier, né le 1^{er} juillet 1945, est de nationalité suisse. Il siège au conseil d'administration depuis 1994. Son mandat prendra fin en 2006. Titulaire d'une licence en sciences politiques (HEI) obtenue en 1970, il entre en 1980 à la direction de l'Union Suisse des Paysans pour traiter essentiellement de dossiers économiques, touchant à l'OCDE, au marché du travail, aux finances publiques, etc. Depuis 1980 également, il est secrétaire général de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et membre de nombreux organismes économiques et professionnels à Genève et en Suisse. Il est notamment membre du comité restreint de Construction Suisse (organisation faîtière de l'industrie et de la construction dont le siège est à Zurich). Au titre de ses autres activités, il est membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance Professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Il exerce un mandat politique en qualité de député au Grand Conseil depuis le mois d'octobre 2001, élu sur la liste du parti radical. Il occupe, en outre, des fonctions officielles dans diverses commissions ou organes extra-parlementaires et professionnels.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Bals Ion

Ion Bals, né le 24 juin 1942, est de nationalité suisse. Il a été élu en 2001 au conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur. Son mandat prendra fin en 2006. Après une formation en qualité d'ingénieur en électronique à l'Ecole polytechnique, il est devenu directeur général d'Orbisphère de 1985 à 1999. Il est ensuite devenu président du conseil d'administration d'Orbisphère de 1992 à 1999. Comme autres activités, il est depuis 1990 membre du conseil d'administration de la Fondation D.H. Wright pour la science à Genève. Il est aussi membre de la commission LAPMI (Loi sur l'aide aux petites et moyennes industries) depuis 1998 et a été reconduit pour quatre ans dans cette fonction. Enfin, il est membre du conseil d'administration d'Omnisens, une start-up déployant son activité sur le site de l'EPFL à Lausanne.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Bernasconi Madeleine

Madeleine Bernasconi, née le 15 septembre 1939, est de nationalité suisse. Elle a été désignée au conseil d'administration par l'Association des communes genevoises et y siège depuis 1998. Son mandat prendra fin en 2006. Après avoir fréquenté une école de commerce, elle a suivi une formation d'enseignante et a enseigné au Service de la Santé et de la Jeunesse. Elle a ensuite travaillé auprès du service financier d'ABN (Allgemeine Bank Nederland). Elle a suivi une formation en administration publique auprès de l'IDEHAP et a été directrice auprès de la sécurité civile. Au titre de ses autres activités, elle est membre du conseil de la Fondation Nouveau Meyrin, présidente de la Fondation Jura la Tour,



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

présidente de l'Association de la Résidence du Jura (EMS) et membre du Conseil de la Fondation du tourisme de Genève. De 1990 à mai 2003, Madeleine Bernasconi a été conseillère administrative et maire de la commune de Meyrin. De 1999 au 30 novembre 2003, elle a été conseillère nationale, élue sur la liste du parti radical. Mme Bernasconi détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11.

Clerc Bernard

Bernard Clerc, né le 27 février 1946, est de nationalité suisse. Il a été désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève en mai 2002. Son mandat prendra fin en 2006. Après une formation d'assistant social à l'Institut d'études sociales à Genève, il a œuvré en qualité d'assistant social dans divers services sociaux genevois. Il est actuellement chargé de recherches à l'Hospice général de Genève. Au titre de ses autres activités, Bernard Clerc est membre du comité de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes (ATTAC-Genève). Bernard Clerc a été titulaire d'un mandat politique en qualité de député de 1993 à 2001, élu sur la liste de l'alliance de gauche. Il détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12.

Gallay Jean

Jean Gallay, né le 18 mars 1957, est de nationalité suisse. Il a été désigné au conseil d'administration par le Conseil d'Etat, la première fois en 1994. Son mandat prendra fin en 2006. Jean Gallay est titulaire d'un diplôme de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Entre 1983 et 1986, il a travaillé auprès de Hayek Engineering à Zurich et en qualité de consultant en stratégie et réorganisation. De 1987 à 1997, il était directeur de Jean Gallay SA, société industrielle établie à Genève. De 1997 à 2003, il a été directeur auprès de Mag Plastic SA, société établie à Genève. De 1994 à 2003, il a été membre du steering committee de Mauser Werke GmbH, société établie en Allemagne. Depuis 1997, Jean Gallay est administrateur de Sécheron SA, participation industrielle, propriété à 100% de la Banque Cantonale de Genève. Depuis 2003, il est directeur de Frame SA, société de prise de participations industrielles. Au titre de ses autres activités, Jean Gallay est membre du bureau de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève (CCIG). Enfin, il siège au conseil d'administration de la société Harwanne SA, Genève, société de participations industrielles et financières, cotée à la Bourse suisse SWX. Jean Gallay détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12.

Grobet-Wellner Mariane

Mariane Grobet-Wellner, née le 22 mai 1947, est de nationalités suisse et suédoise. Elle a été désignée au conseil d'administration par le Conseil

d'Etat en octobre 2000. Son mandat prendra fin en 2006. Mariane Grobet-Wellner est titulaire d'une licence en économie et exerce en qualité d'économiste indépendante. Elle est membre du comité de banque depuis son entrée au conseil d'administration. Au titre de ses autres activités, elle est trésorière de l'Asloca-Genève depuis 1980. Elle a été élue députée au Grand Conseil en 1997 et réélue en 2001 sur la liste du parti socialiste. Mariane Grobet-Wellner détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 12.

Kanaan Sami

Sami Kanaan, né le 8 janvier 1964, est de nationalité suisse. Il a été désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève et y siège depuis 2000. Son mandat prendra fin en 2006. Sami Kanaan a obtenu un diplôme en physique à l'EPF de Zurich, puis une licence en sciences politiques à l'Université de Genève et enfin un diplôme d'Etudes supérieures de sciences politiques à l'Université de Genève. De 1989 à 1995, il a été responsable romand de la Société Université et Recherche (SUR), à Zurich et Genève. De 1995 à 2001, il a été responsable des activités d'évaluation et d'assurance-qualité de la Conférence européenne des recteurs d'Université à Genève. Depuis 2001, il est partenaire associé du bureau Evaluanda (Evaluations politiques, publiques et analyses organisationnelles) à Genève. Il est président du comité Association transports et environnement – section de Genève et président du Groupe Sida Genève. De 1997 à 2001, il a été membre du Conseil municipal de la Ville de Genève. En novembre 2001, il est devenu député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti socialiste.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Lescaze Bernard

Bernard Lescaze, né le 31 mars 1947, est de nationalité suisse. Il a été désigné au conseil d'administration par le conseil municipal de la Ville de Genève en 1994. Depuis 2001, il est membre du comité de banque. Son mandat prendra fin en 2006. Bernard Lescaze est titulaire d'une double licence en lettres et en droit de l'Université de Genève et d'un DES en histoire de l'Université de Lausanne. Il a été collaborateur du FNRS, puis assistant à l'Université de Genève et enfin maître-assistant auprès des universités de Lausanne et de Toulouse. Il exerce aujourd'hui en qualité d'historien indépendant et de chargé de cours HES-SO. Au titre de ses autres activités, Bernard Lescaze est secrétaire du conseil de la Fondation Universitaire de Logements pour Etudiants (FULE) et il est président de la Fondation Pittard de l'Andely. Depuis 1987, Bernard Lescaze est membre du Conseil municipal de la Ville de Genève, dont il a été le président. Depuis 1993, il est député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti radical. En 2002-2003, il a présidé le Grand Conseil genevois.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11.



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

Loosli Pierre-Alain (jusqu'au 13 novembre 2003)

Né en 1944 et de nationalité suisse, Pierre-Alain Loosli siège au conseil d'administration depuis 1999, désigné par le Conseil d'Etat. Avocat de formation, Pierre-Alain Loosli a dirigé le département fiscal d'Arthur Andersen, puis il a pratiqué le barreau à titre indépendant pendant plusieurs années. Nommé directeur adjoint de l'Administration fiscale cantonale en 1981, il en a pris la direction générale en 1987, occupant cette fonction jusqu'en 1993. Directeur auprès de MM. Lombard Odier & Cie de 1994 à 1997, il a repris son activité d'avocat au barreau de Genève. Pierre-Alain Loosli est membre de la commission de contrôle de l'organisme d'autorégulation des maisons de jeux et siège dans les conseils d'administration de la Banque Jacob Safra (Suisse) SA, de Lundin Oil Services SA, de APM Audiovisual Properties Management SA. Depuis 1987, il est chargé d'enseignement à l'Université de Genève et il est l'auteur de plusieurs publications dans le domaine de la fiscalité d'entreprise. Pierre-Alain Loosli a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 13 novembre 2003.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Meyer Erwin

Erwin Meyer, né le 6 août 1939, est de nationalité suisse. Il est entré au conseil d'administration en 1999, nommé par le Conseil d'Etat. Son mandat prendra fin en 2006. Erwin Meyer a débuté sa carrière au Crédit Suisse et il a effectué plusieurs stages bancaires à Londres et à Francfort. Il est devenu directeur et chef du département Clientèle-Entreprises, Succursales et Retail banking du Crédit Suisse à Genève. Puis, il a été responsable, pour la Suisse romande, des crédits à risques (workout) lors de la reprise de la Banque Populaire Suisse par le Crédit Suisse. Enfin, il a été responsable de l'Unité des crédits pour la Suisse romande du Crédit Suisse. Depuis 1998, Erwin Meyer est retraité du Crédit Suisse. Depuis 1998, il est directeur général de Rosbank (Switzerland) SA, à Genève. Au titre de ses autres activités, Erwin Meyer est membre du Conseil de Fondation et de la Direction d'Orgexpo, à Genève, fondation qui exploite Palexpo. Il est également membre du Bureau et du Conseil et vice-président de Genève Tourisme, membre du conseil d'administration (secrétaire) de la Banque Bonhôte et Cie SA, à Neuchâtel, et membre du conseil de Baumann-Jeanneret SA, à Genève. Au titre de ses fonctions officielles, Erwin Meyer est membre de la commission LAPMI (Loi sur l'aide au financement des petites et moyennes industries) et colonel à disposition du Service d'Information de la Troupe. Erwin Meyer détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 12.

November Andràs

Andràs November, né le 21 mars 1936, est de nationalité suisse. Il siège au conseil d'administration depuis 1999, désigné par le Conseil d'Etat. Il est également membre du comité de contrôle. Son mandat prendra fin

en 2006. Andràs November est titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI). Il a été assistant de recherches auprès du Bureau International du Travail (BIT), chargé d'études auprès de Nestlé SA. Il a travaillé auprès de l'Institut CFH – Centre de Formation de l'Industrie Horlogère à Lausanne – du Centre de Commerce International/International Trade Centre (CNUCED/GATT) à Genève et de la fiduciaire générale Atag à Berne. Il a fait du conseil d'entreprises en collaboration avec l'Institut de recherche, de communication et de motivation (IRCM) à Genève et a collaboré à Centre-info SA (Centre de recherches et d'information sur la responsabilité d'entreprises et d'investisseurs), à Fribourg. Aujourd'hui, il est professeur honoraire à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et coordinateur d'un programme de recherche sur les biotechnologies et le développement durable. Andràs November est aussi membre du Conseil de l'Environnement du canton de Genève, membre du Conseil stratégique de la promotion économique du canton de Genève, membre de l'Association écologie-économie pour un développement durable et président du BIEN/Suisse (Basic Income European Network). Il détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11.

Rivollet Jean-Claude

Jean-Claude Rivollet, né le 12 août 1941, est de nationalité suisse. Il est entré en 2002 au conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale par les actionnaires au porteur. Il est membre du comité de banque. Son mandat prendra fin en 2006. Jean-Claude Rivollet est titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable depuis 1970. Jusqu'en 1982, il a été actif auprès de la société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA. De 1982 à 1988, il a exercé en qualité d'expert-comptable indépendant à Genève. Depuis 1989, il est directeur-administrateur de la Société Fiduciaire d'expertise et de révision SA à Genève. Au titre de ses autres activités, Jean-Claude Rivollet est administrateur de la Cave de Genève SA, Genève. Il détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11.

Terrier Michel

Michel Terrier, né le 22 juillet 1944, est de nationalité suisse. Il est entré au conseil d'administration en juin 2000 et il est membre du comité de banque. Son mandat prendra fin en 2006. Après une formation auprès de la Banque Pasche SA à Genève, Michel Terrier est entré en 1965 à la Banque Scandinave en Suisse, devenue Banque Edouard Constant SA qu'il a quittée en 1999 avec la fonction de directeur responsable du département Trésorerie (bourse, devises, cotations bancaires). Au titre de ses autres activités, Michel Terrier a été président de la Fondation de droit public pour le logement de la commune de Jussy jusqu'au 30.09.2003. En outre, il exerce des



gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

mandats de consultant au profit de la Banque Edouard Constant à Genève, devenue EFG Private Banking SA en 2003. Sur le plan politique, Michel Terrier a été maire de la commune de Jussy jusqu'au 31.05.2003. Il est détenteur de quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 12.

*Signification des notes complémentaires

1. N'occupe pas de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son Groupe.
2. Ne fait pas partie, ou n'a pas fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son Groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.
3. N'entretient pas de relations étroites avec la BCGE.
4. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisse ou étrangers) de droit privé et de droit public.
5. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
6. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
7. Ne siège pas auprès de conseils d'administration de sociétés cotées.
8. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, d'actions gratuites de la BCGE durant l'exercice sous revue.
9. Ne détient, ni lui/elle ni ses proches, des actions de la BCGE.
10. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
11. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnelles en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
12. Ne bénéficie, ni lui/elle ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.

9. Informations complémentaires sur la direction générale relatives à la gouvernance d'entreprise

Goetschin Blaise

Blaise Goetschin, né le 1^{er} septembre 1957, est de nationalité suisse. Licencié de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne, il débute sa carrière professionnelle en 1982 chez Price Waterhouse, à Genève, en qualité d'auditeur. En 1985, il rejoint le Crédit Suisse, d'abord à Zurich en tant que Deputy Vice President – Capital Markets, puis à New York en qualité de cadre au département Corporate Banking. Il revient à Lausanne, pour y devenir dès 1990, responsable pour les régions Suisse romande, Berne et Bâle de l'activité de Corporate Finance en qualité de membre de la direction. En 1993, il est chargé

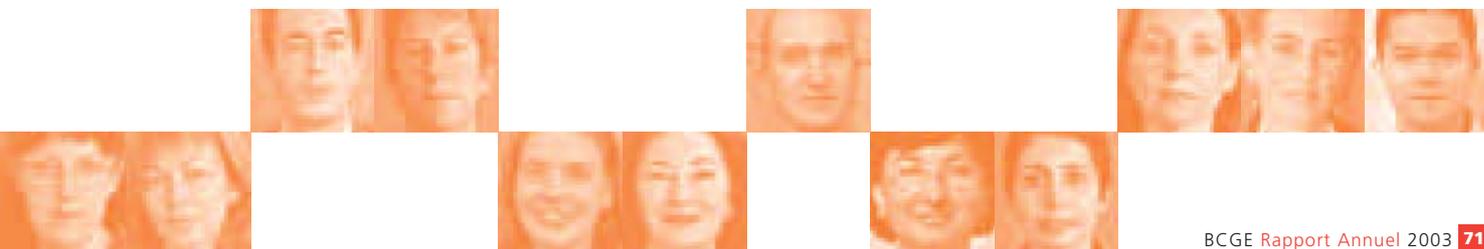
de l'activité Corporate Finance, sociétés privées, pour l'ensemble de la Suisse. En 1995, il est nommé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud chef du Service des Finances de l'Etat. De 1998 à 2000, il est directeur général de la Banque Fiduciary Trust, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse du groupe bancaire, basé à New York. Il est président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} octobre 2000. Au titre de ses autres activités, Blaise Goetschin est président du conseil d'administration de Anker Bank SA et de Synchrony Asset Management SA, président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, vice-président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage SA, administrateur de La Foncière, Investissements Fonciers SA, membre du comité du conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses, membre du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers, membre du conseil de la Fondation Genève Place Financière, membre du conseil de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève, vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire à Genève, membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales à Lausanne, du comité du Centre d'Histoire et de Prospective Militaires à Pully. En outre, il est major de l'armée suisse. En 2002 et 2003, Blaise Goetschin a reçu quelques actions gratuites de la part de la Banque dans le cadre du plan d'intéressement. Une personne proche de Blaise Goetschin détient aussi quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12.

Bourgeois Eric

Eric Bourgeois, né le 31 mai 1956, est de nationalités suisse et française. Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un D.E.C.S., il a débuté sa carrière professionnelle auprès de KPMG Paris, en qualité d'auditeur et de consultant. De 1982 à 1986, il a été auditeur auprès de Price Waterhouse à Genève. De 1986 à 1988, il a été directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Centre à Genève et de 1988 à 1996, directeur puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, il a été administrateur de Clariden Bank et de 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Eric Bourgeois est entré en qualité de CFO, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève le 1^{er} décembre 2000. Il est membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, du conseil d'administration de Synchrony Asset Management SA, du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse et du conseil de Asia Pacific Performance, Luxembourg. Eric Bourgeois a reçu des actions gratuites de la BCGE en 2003.

*Notes complémentaires: 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12.



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

Bagnoud Claude

Claude Bagnoud, né le 1^{er} janvier 1964, est de nationalité suisse. Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, Programme pour Executive Development (1999), Claude Bagnoud a débuté sa carrière professionnelle en tant que comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, il est entré en qualité de collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Nommé cadre en 1991, il est devenu chef du service Crédits commerciaux de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, il a été chef de section Crédits Immobiliers et Commerciaux du Marché Grand Public. En 1996, il est nommé membre de la direction. De mars 1999 à décembre 1999, il effectue un écolage et un stage à Londres suivis d'un diplôme de l'IMD, Lausanne. Durant l'année 2000, il est chef de section au département Industries, Commerces et Services. En mai 2001, il est nommé membre de la direction générale responsable de la division Entreprises. Outre ses fonctions au sein de la BCGE, Claude Bagnoud est administrateur de Sécheron SA, de Synchrony Asset Management SA, du conseil de surveillance de la BCGE (France) SA, membre du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière, membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse, membre du conseil de la Fondation du Palais des Expositions et de la Fondation de la Halle 6. Claude Bagnoud a reçu quelques actions gratuites de la BCGE dans le cadre du plan d'intéressement.

*Notes complémentaires: 3, 5, 6, 7, 10, 11.

Kroon Johan Bernard Alexander

Johan Bernard Alexander Kroon, né le 28 mai 1963, est de nationalité hollandaise. Titulaire d'un MBA et d'un Master of International Management de l'Université de Thunderbird (Arizona, USA), Johan Bernard Alexander Kroon a débuté sa carrière professionnelle en 1987 auprès de la Citibank à Düsseldorf. De 1991 à 1994, il a prolongé son expérience allemande auprès de la Citicorp Diners Club Deutschland, à Francfort. De 1995 à 1997, il a été Marketing Manager auprès de la Citibank US & Europe Consumer Bank, à Bruxelles, et de 1997 à 1999, il a été directeur du marketing et de la planification stratégique auprès de la Citibank Private Bank Genève. Puis, après une carrière de 10 ans chez Citibank, il a été de 1999 à 2000, directeur marketing auprès de la Deutsche Bank International Private Banking, à Genève. Ensuite, il a été directeur de la stratégie et du marketing auprès de JP Morgan Private Bank, à Genève. Au mois de mai 2002, il a rejoint la BCGE en qualité de membre de la direction générale, responsable de la division Grand Public et Réseaux. Outre ses fonctions auprès de la BCGE, Johan Bernard Alexander Kroon est membre du conseil de la Fondation de Libre Passage de la BCGE et de la Fondation de Prévoyance Epargne 3, membre du conseil d'administration de Servisa SA et membre du conseil des Fondations de libre passage Servisa, collective Servisa et collective Servisa Supra. Une personne proche de Johan Bernard Alexander Kroon détient quelques actions au porteur. Il a reçu des actions gratuites de la BCGE en 2003.

*Notes complémentaires: 3, 5, 6, 7, 10, 11.

Rausis Emile

Emile Rausis, né le 31 août 1957, est de nationalité suisse. Titulaire d'un CFC d'employé de banque, il a débuté sa carrière, en qualité d'employé, en 1977 à la Société de Banque Suisse à Monthey. De 1978 à 1984, il a été actif au service des crédits de ce même établissement à Genève et y a été nommé mandataire commercial le 1^{er} avril 1982. De 1984 à 1985, c'est à Bâle qu'il a exercé ses activités de gestionnaire de crédits, à la direction générale, dans le département des crédits en Suisse traitant des sièges romands. De 1985 à 1986, il est revenu à Genève en qualité de responsable d'un groupe de clientèle crédits. Dès le 1^{er} avril 1986, c'est en qualité de responsable de la clientèle PME, avec le titre de fondé de pouvoir, qu'il travaillera jusqu'en 1988 à la Société de Banque Suisse. Emile Rausis est entré à la Banque Hypothécaire du canton de Genève en 1989 en qualité de sous-directeur pour y poursuivre sa carrière dans le domaine des crédits. En 1991, il a été nommé directeur adjoint responsable d'un département de crédits et remplaçant du responsable de la Division commerciale. Après la fusion en 1996, il a pris la responsabilité du département financement et soutien aux PME. Au mois d'avril 2001, Emile Rausis a été nommé membre de la direction générale, responsable de la division Administration et Contrôles Crédits. Cette division regroupe le contentieux, l'administration des crédits, le workout et un département d'analyse et de gestion informatique des crédits. Outre ses fonctions à la Banque, il est administrateur de la société Geparco Holding SA. Il détient quelques actions au porteur de la Banque et a reçu des actions gratuites en 2003.

*Notes complémentaires: 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11.

Spadone Alain

Alain Spadone, né le 23 avril 1949, est de nationalités suisse et française. Titulaire d'un diplôme de l'Université Panthéon Sorbonne de Paris, il a débuté sa carrière professionnelle en qualité de directeur d'école entre 1974 et 1986. De 1987 à 1991, il a été analyste financier auprès de Financière Fransad, Genève. De 1991 à 1992, il a exercé les mêmes fonctions chez Canadian Imperial Bank à Genève, puis, de 1992 à 1996, il prolonge son expérience, augmentée de celle de gestionnaire auprès de l'Union Bancaire Privée à Genève. De 1997 à 2000, il a été analyste financier et gérant institutionnel auprès de la Société Fiduciaire Suisse à Genève. En décembre 2000, il est entré en qualité de Chief Investment Officer à la Banque Cantonale de Genève. Au mois de septembre 2002, Alain Spadone a été nommé membre de la direction générale, responsable de la division Gestion des Patrimoines Privés. Outre ses fonctions auprès de la maison mère, Alain Spadone est membre du conseil d'administration de Anker Bank SA, membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA et membre du conseil d'administration de Swisssa Holding SA. Il détient quelques actions au porteur de la Banque et a reçu des actions gratuites en 2003.

*Notes complémentaires: 3, 6, 7, 10, 11, 12.



Villien-Gros Michel (jusqu'au 30 juin 2003)

Michel Villien-Gros, né le 20 novembre 1945, est de nationalité française. Il a débuté sa carrière professionnelle à Genève dans la comptabilité, puis est entré à la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève (CEG) en 1968. Nommé mandataire commercial en 1970, il a occupé diverses fonctions et il a gravi les échelons pour être nommé fondé de pouvoir en 1974. En 1980, il a créé le service de Promotion Commerciale et Publicité dont il a été le responsable jusqu'en 1983. Dès 1984, il a pris la conduite du département Produits et Ressources, puis en 1988, celle du département Marketing et Communication de la CEG, deux départements dont il a été également à l'origine de la création. Il a été nommé sous-directeur en 1988, puis directeur adjoint en 1992. Il a gardé la responsabilité du département Marketing et Communication en 1994 lors de la constitution de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). En 1995, il a mis en place le département Marché Grand Public de la BCGE dont il a été nommé directeur. Dès fin 2000, il a pris la direction de la nouvelle division Grand Public et Réseaux en qualité de membre de la direction générale, puis en 2002, celle de la division Logistique et Technologie de l'Information. Outre ses fonctions dans la Banque, Michel Villien-Gros est président du conseil de la Fondation de Libre Passage de la BCGE et de la Fondation de Prévoyance Épargne 3. Lui et un proche détiennent quelques actions au porteur de la Banque. Il a reçu des actions gratuites de la BCGE en 2003. M. Villien-Gros a pris sa retraite le 30 juin 2003.

*Notes complémentaires: 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12.

Joris Jean-Marc (dès le 1^{er} juillet 2003)

Jean-Marc Joris, né le 10 septembre 1968, est de nationalité belge. Licencié en sciences commerciales et financières, il a débuté sa carrière professionnelle en 1993 auprès de Dexia Luxembourg au département du Marché des capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, il a exercé en qualité de chargé de missions au département Information Risk Management. De juin 1997 à mars 2002, il a travaillé en qualité de sous-directeur, Head Business Development, auprès de ING Baring Private Bank, à Genève. Jean-Marc Joris est entré au service de la Banque Cantonale de Genève au mois d'avril 2002, en tant que membre de la direction, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Le 1^{er} juillet 2003, il a été nommé membre de la direction générale, responsable de la division Logistique et Technologies de l'Information. Il détient quelques actions au porteur de la Banque.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12.

***Signification des notes complémentaires:**

1. N'occupe pas de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son Groupe.
2. Ne fait pas partie ou n'a pas fait partie des organes de direction de

la BCGE ou d'une société de son Groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.

3. N'entretient pas de relations étroites avec la BCGE.
4. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisses ou étrangers) de droit privé et de droit public.
5. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
6. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
7. Ne siège pas auprès de conseils d'administration de sociétés cotées.
8. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, d'actions gratuites de la BCGE durant l'exercice sous revue.
9. Ne détient, ni lui/elle ni ses proches, des actions de la BCGE.
10. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
11. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnels en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
12. Ne bénéficie, ni lui/elle ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.

10. Contrat de management

La Banque Cantonale de Genève, qui était actionnaire depuis 1992 d'Unicile Informatique Bancaire SA, Lausanne – son principal prestataire de services informatiques – s'est dessaisie de sa participation de 30% en 2002. Depuis, une convention-cadre de collaboration, conformément avec la circulaire CFB 99/2 sur l'outsourcing, assortie d'annexes détaillées, régle la relation entre la Banque et Unicible. Ainsi, Unicible fournit à la Banque l'essentiel des prestations informatiques, comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs Windows, le support aux utilisateurs, etc. Cette restructuration du soutien informatique de la Banque a été sans influence sur la qualité du service à la clientèle. Les prestations informatiques d'Unicile SA ont engendré un coût de CHF 30'480'000 en 2003, composé de CHF 21'797'000 de frais de support et de maintenance, CHF 2'578'500 d'investissements et CHF 6'104'500 de développements et d'exploitation.

11. Rémunérations

Rémunération globale du conseil d'administration en 2003

CHF 1'001'800	
Dont honoraires fixes:	CHF 682'500
Dont jetons de présence:	CHF 286'800
Dont frais de représentation:	CHF 32'500



gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

Rémunération la plus élevée du conseil d'administration en 2003

CHF 246'500

Dont honoraires fixes:	CHF	180'000
Dont jetons de présence:	CHF	34'000
Dont frais de représentation:	CHF	32'500

Rémunération globale de la direction générale en 2003

CHF 3'378'526,30

11.1 Participations

Capital détenu par les administrateurs, en bloc au 31 décembre 2003

546 actions, soit 0,015166% du capital, soit encore 0,009544% des voix.

Capital détenu par les membres de la direction générale, en bloc au 31 décembre 2003

1'514 actions, soit 0,04205% du capital, soit encore 0,02646% des voix.

11.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration

Les prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et à leurs proches s'élèvent en tout à CHF 2'177'100, dont CHF 2'020'100 garantis par hypothèques et CHF 157'000 en blanc.

Les administrateurs et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de 6.

11.3 Prêts et crédits aux membres de la direction générale en 2003

Les prêts et crédits aux membres de la direction générale et à leurs proches s'élèvent à CHF 2'032'575, dont CHF 2'027'100 garantis par hypothèques et CHF 5'475 en blanc.

Les membres de la direction générale et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de 4.

11.4 Participations, intérêts et prêts

Aucune action nominative n'est détenue par les organes de direction et ces derniers détiennent moins de 1% des titres au porteur. Aucun droit de souscription ni de distribution d'options n'existe en leur faveur et aucune affaire sortant du cadre de l'activité normale n'a été réalisée par la Banque avec eux. Les prêts consentis aux organes sont mentionnés ci-dessus. La Banque n'a donné aucune sûreté en faveur de tiers pour le compte de ces personnes. Aucune prestation financière ou en nature n'a été accordée, pour le dernier exercice clôturé, aux organes d'administration, de direction ou de surveillance. Aucune prestation financière ou en nature n'a été accordée ou payée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance par les entreprises du Groupe.

11.5 Procédure de fixation des rémunérations

Le comité de banque se prononce sur la rémunération des membres de la direction générale, aussi bien sur le montant en part fixe que sur le montant en part variable. Le comité de banque se prononce également sur les dispositions du plan de participation lié à la part variable. En outre, une commission ad hoc du conseil d'administration est chargée de l'élaboration de procédures de fixation des rémunérations et des programmes de participation, selon les exigences de la gouvernance d'entreprise.

11.6 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération répondant à ces critères n'a été versée en 2003.

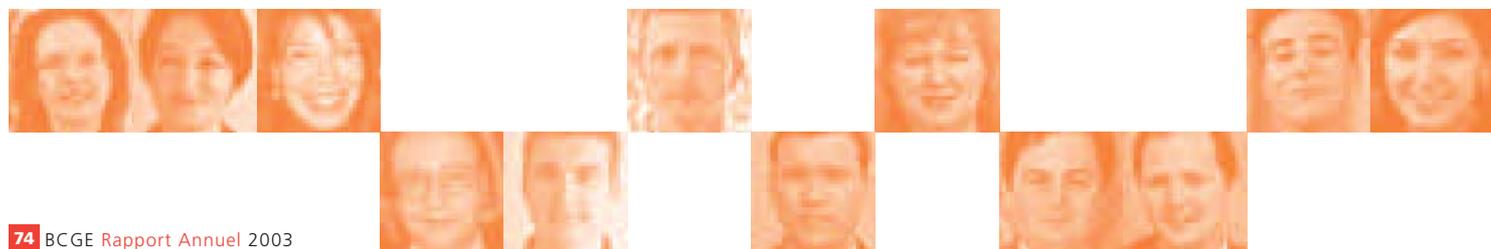
11.7 Rémunérations et honoraires additionnels

Il n'en a été ni perçus ni versés en 2003.

11.8 Attribution d'actions gratuites durant l'exercice 2003

Programme de participation et gratification

Depuis 1996, les collaborateurs de tous les niveaux hiérarchiques de la Banque bénéficient d'un plan d'intéressement. Dès qu'ils comptent cinq années de service, ils reçoivent annuellement, et à titre gracieux, un nombre d'actions calculé conformément au barème en vigueur. Les actions ainsi acquises sont bloquées pendant une durée de cinq ans et ne peuvent, dans ce laps de temps être vendues, ni faire l'objet d'un nantissement, si ce n'est auprès de la Banque. En revanche, les titulaires peuvent librement disposer des dividendes et, lors de toute nouvelle émission, des éventuels droits préférentiels de souscription. Les actions remises gratuitement sont soumises à l'impôt fédéral et cantonal sur le revenu, conformément aux directives émises par les autorités fiscales compétentes. La Banque acquiert ses titres au prix boursier pour faire face à son plan d'intéressement. A ce titre, il a été distribué à ce jour aux ayants droit 12'655 actions au porteur, soit 0,35% du capital-actions. De plus, depuis mars 1999, le comité de banque, sur proposition de la direction générale, a décidé d'offrir aux bénéficiaires d'une gratification la possibilité d'acquérir des actions au porteur de la Banque Cantonale de Genève selon une formule avantageuse. La Banque Cantonale de Genève achète au prix boursier ses propres actions qu'elle vend, net de tout frais, aux bénéficiaires de gratifications, à raison d'une action par tranche de CHF 3'000 de gratification (et ce dès CHF 3'000 de gratification). Pour chaque action acquise par les bénéficiaires de gratification, deux actions gratuites leur sont offertes. Les titres ainsi obtenus sont bloqués pour une durée de cinq ans et ne peuvent, dans ce laps de temps, être vendus, ni faire l'objet d'un nantissement, si ce n'est auprès de la Banque. En revanche, les titulaires peuvent librement disposer des dividendes et, lors de toute nouvelle émission, des éventuels droits préférentiels de souscription. Les actions remises gratuitement sont soumises à l'impôt fédéral et cantonal sur le revenu, conformément aux directives émises par les autorités fiscales compétentes. Au 31 décembre 2003, il a été distribué 3'719 actions au porteur à ce titre.



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

12. Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

12.1 Quorum statutaire

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

12.2 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce". Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la Banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

12.3 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

12.4 Inscription au registre des actions

La Banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions nominatives "A" et "B". Chaque

action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

12.5 Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre – opting up/out

Il n'existe pas de disposition sur ce sujet dans les statuts de la Banque Cantonale de Genève.

12.6 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe rien sur ce sujet à la Banque Cantonale de Genève.

13. Organe de révision externe

L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2003 a renouvelé le mandat de réviseur de la société Deloitte & Touche SA, en qualité d'organe de révision statutaire, selon le Code des obligations, pour l'année 2003.

13.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable

Le réviseur responsable, selon art. 46 al. 2 OB, est M. Pierre-Alain Bracher, de Deloitte & Touche SA, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2001. Le mandat du réviseur statutaire est renouvelé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Honoraires de base des réviseurs externes en 2003

Révision Groupe BCGE:	CHF	1'393'700
Dont révision BCGE:	CHF	1'094'150

13.3 Honoraires additionnels des réviseurs externes en 2003 liés à la révision:

Groupe BCGE:	CHF	147'300
Dont BCGE:	CHF	34'500

Autres:

Groupe BCGE:	CHF	89'500
Dont BCGE:	CHF	88'300

13.4 Instructions de surveillance et de contrôle relatives à l'organe de révision

Sur ce thème, il est fait renvoi aux paragraphes traitant du comité de contrôle aux pages 23 et 67.

14. Politique d'information

Le Groupe BCGE entend mener l'information la plus ouverte possible auprès de ses clientes et clients, fournisseurs, collaboratrices et



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

collaborateurs ainsi que ses actionnaires, en communiquant sa stratégie, ses produits, ses services et ses résultats financiers. Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la Banque; il fixe la politique et la ligne de communication du Groupe BCGE. Il délègue au département de la Communication Institutionnelle la responsabilité d'en assurer la diffusion. Les collaboratrices et collaborateurs sont informés de la stratégie, des produits, des services et des résultats financiers du Groupe par des informations publiées sur le site Intranet, dans le journal interne et lors de réunions avec leurs divisions et la direction générale. A l'externe, le Groupe favorise une communication régulière par la diffusion de publications institutionnelles (magazine "Dialogue", 2 à 3 parutions par année, brochure "Stratégie d'investissement", 4 parutions par année, et des bulletins d'information de la direction générale (3 parutions en 2003), sous forme électronique (via les sites Internet des sociétés du Groupe www.bcge.ch, www.synchrony.ch, www.ankerbank.ch et www.bcgef.fr) ou encore lors de rencontres avec les actionnaires, les médias ou les investisseurs: assemblée générale (20 mai 2003), conférences de presse (2 rencontres de présentation et 2 conférences de presse en 2003) ou présentations financières aux analystes/institutionnels (présentations à Paris, Zurich et Francfort en 2003, ainsi que des conférences téléphoniques avec les analystes suisses). Dans le cadre des relations avec ses actionnaires, le Groupe encourage la participation à son assemblée générale ordinaire. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale et peuvent en tout temps s'adresser au département de la Communication Institutionnelle de la BCGE par courrier, téléphone ou e-mail (actionnaires@bcge.ch). Les actionnaires reçoivent également deux lettres annuelles qui présentent les résultats et les perspectives du Groupe, un rapport annuel ainsi que les publications institutionnelles portant sur la stratégie ou la philosophie du Groupe. Les documents publiés par la Banque Cantonale de Genève sont disponibles en anglais et en français, selon les cas, sur le site Internet ainsi que sur demande auprès des agences de la BCGE.

14.1 Renseignements

actionnaires@bcge.ch

14.2 Groupe BCGE - Relations investisseurs et communication institutionnelle

Nicolas de Saussure

Tél: +41 (0)22 809 34 12

Fax: +41 (0)22 809 22 11

actionnaires@bcge.ch

14.3 Institutions financières

François Julia

Tél: +41 (0)22 809 34 69

Fax: +41 (0)22 809 34 74

francois.julia@bcge.ch

Adresse postale:

case postale 2251

CH – 1211 Genève 2

14.4 Méthode d'analyse financière de la BCGE

L'analyse financière (secondaire uniquement) menée au sein de la Banque Cantonale de Genève repose à la fois sur une étude macroéconomique de l'environnement général (perspectives de la conjoncture, des taux d'intérêt et des devises) et sur une analyse microéconomique des sociétés cotées en bourse. La sélection de valeurs réalisée par la BCGE se fonde sur une approche de type "secondaire", basée essentiellement sur l'utilisation de recherches fournies par des correspondants spécialisés de premier plan (banques, maisons de courtage) choisis par la Banque. Cette recherche, basée sur des études de tiers, est complétée, le cas échéant, par des informations publiques fournies directement par les sociétés dans le cadre habituel de la communication financière (rapports de gestion, communiqués, conférences et réunions d'analystes).

14.5 Organigramme général au 31.12.2003

Se référer aux pages 21-22.



gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

gouvernance d'entreprise [informations sur la BCGE](#)

15. Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2003, points 6.6.1 et 6.6.2.

Nom de la société	Siège	Activité	Capital	31.12.2002 (% quote-part)	31.12.2003 (% quote-part)
Swissca Holding	Berne	Fonds de placements	CHF 24'204'000	2,00	2,40
Banque Nationale Suisse	Zurich	Banque centrale	CHF 25'000'000	0,55	0,55
Centrale de lettres de gage	Zurich	Refinancement	CHF 165'000'000	5,91	5,91
Telekurs Holding	Zurich	Clearing de titres	CHF 45'000'000	0,90	0,90
Caleas AG	Zurich	Compagnie financière	CHF 30'000'000	6,27	6,27
S.W.I.F.T.	La Hulpe	Trafic des paiements	€ 10'800'000	0,03	0,03
Swiss Financial Service Group AG	Zurich	Transactions titres	CHF 26'000'000	1,06	1,06



gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

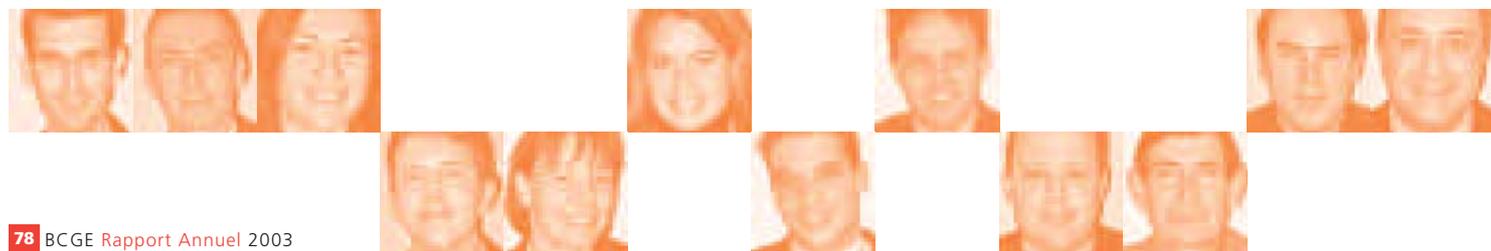
gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernance d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernance d'entreprise informations sur la BCGE

16. Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève

	Anker Bank SA	BCGE (France) SA	Synchrony Asset Management SA
Activités	banque	banque	gestion institutionnelle
Filiale	oui	oui	oui
Participations	100% BCGE	100% BCGE	100% BCGE
Participations croisées	Néant	Néant	Néant
Structure du Groupe	consolidé	consolidé	consolidé
Administrateurs / début-fin du mandat	Blaise Goetschin (P) / 25.10.00 Raymond Flückiger (Vp) / 01.09.72 Lionel Dornier / 09.06.99-11.04.03 Jacques Perrot / 14.06.00-02.06.03 Alain Spadone / 23.10.02 Markus Hugelshofer / 22.01.97 Jean-Pierre Strebel / 18.04.85	Jacques Perrot / 21.05.01-02.06.03 Blaise Goetschin (P) / 18.12.00 Claude Bagnoud / 02.10.01 Eric Bourgeois (Vp) / 18.12.00 Alain Spadone / 01.09.03	Blaise Goetschin (P) / 27.10.00 Claude Bagnoud / 18.01.01 Eric Bourgeois / 29.11.02
Durée du mandat	2 ans	2 ans	1 an
Nombre de réunions en 2003	8	4	6
Organes de contrôle	Deloitte & Touche SA	Commissaires aux comptes titulaires Ernst & Young, fin en 2006 M. Thierry Stévenon, fin en 2007 Commissaires aux comptes suppléants Cabinet Cogem Audit, fin en 2007 M. Marc Bonhomme, fin en 2006	Deloitte & Touche SA
Règlement d'organisation	1998	juillet 2001	octobre 1998
Quorum statutaire assemblée générale (AG)	L'AG est valablement constituée lorsque les actions sont majoritairement représentées, sous réserve des dispositions légales ou statutaires impératives	AGE 1 ^{re} convocation: 1/3 des actions ayant droit de vote AGE 2 ^e convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 1 ^{re} convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 2 ^e convocation: aucun quorum	L'AG est valablement constituée, quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés
Capital-actions	Capital-actions CHF 20'000'000 divisé en 20'000 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées	€ 15'250'000 divisé en 1'000'000 actions nominatives de € 15,25 nominal, entièrement libérées	CHF 3'700'000 divisé en 3'700 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées, liées selon statuts



"BUSINESS LINK? UN PROJET D'ÉQUIPE
MENÉ À TERME. UNE NOUVELLE PRESTATION
DE GESTION DE TRÉSORERIE DE LA
BCGE QUI RESSERRE SES LIENS AVEC
LES ENTREPRISES DE LA RÉGION.
JE M'EN RÉJOUIS AVEC
UN BRIN DE FIERTÉ."



Patrice Lefebvre
Responsable commercial
Entreprises



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (pages 82 à 88) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

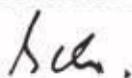
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

DELOITTE & TOUCHE SA



Pierre-Alain Bracher



Alexandre Buga

Réviseurs responsables

Le 26 février 2004

je connais mon banquier je connais mon banquier

Comptes annuels maison mère 2003

je connais mon banquier je connais mon banquier

Bilan avant répartition maison mère

Compte de résultat maison mère

Justification des capitaux propres maison mère

Annexes aux comptes 2003 maison mère

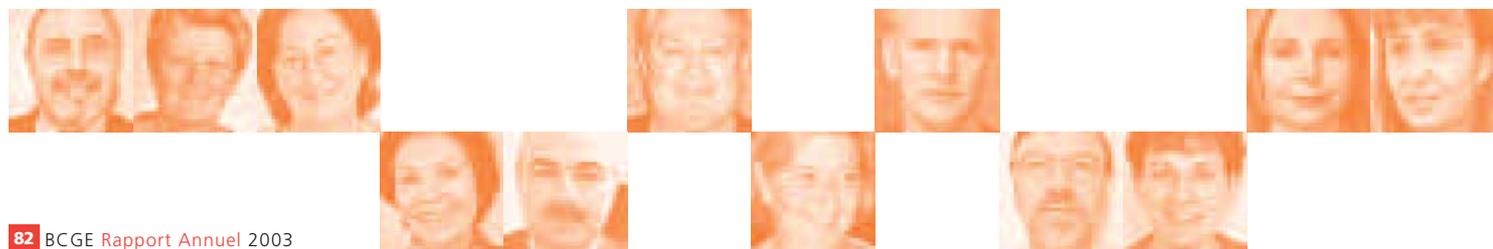
1.	Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	84
1.1	Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	84
1.2	Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	85
1.3	Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes	85
1.4	Produits extraordinaires	85
1.5	Charges extraordinaires	85
1.6	Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote	86
1.7	Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	86
1.8	Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	87
1.9	Informations se rapportant aux opérations hors bilan	88
1.10	Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	88
1.11	Effectif du personnel	88
1.12	Détail des autres actifs et autres passifs	88
1.13	Proposition de répartition du résultat. Couverture de la perte/répartition du bénéfice	88



Bilan avant répartition

Maison mère

Bilan avant répartition	Notes	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Actif				
Liquidités		109'997	209'520	-99'523
Créances résultant de papiers monétaires		809'793	803'441	6'352
Créances sur les banques		1'371'104	1'091'907	279'197
Créances sur la clientèle		5'689'469	6'452'142	-762'673
<i>dont Fondation de Valorisation</i>		3'415'327	4'228'966	-813'639
Créances hypothécaires		5'969'379	6'007'807	-38'428
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		47'514	155'187	-107'673
Immobilisations financières		90'741	105'183	-14'442
Participations		92'854	99'187	-6'333
Immobilisations corporelles		233'835	293'692	-59'857
Comptes de régularisation		31'202	53'882	-22'680
Autres actifs		102'826	108'689	-5'863
Total de l'actif		14'548'714	15'380'637	-831'923
Total des créances de rang subordonné		38'886	60'485	-21'599
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		442'978	405'473	37'505
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		126'674	142'675	-16'001
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires		1'209	1'710	-501
Engagements envers les banques		667'545	1'182'096	-514'551
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		4'973'968	4'583'896	390'072
Autres engagements envers la clientèle		3'163'818	3'202'258	-38'440
Obligations de caisse		140'614	226'853	-86'239
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		4'768'000	5'324'000	-556'000
Comptes de régularisation		91'162	110'096	-18'934
Autres passifs		97'265	107'599	-10'334
Correctifs de valeurs et provisions	1.8	2'221	3'819	-1'598
Capital social	1.6	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		278'251	284'551	-6'300
Bénéfice reporté		59	172	-113
Résultat de l'exercice		4'602	-6'413	11'015
Total du passif		14'548'714	15'380'637	-831'923
Total des engagements de rang subordonné		420'000	420'000	-
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		426'577	391'459	35'118
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		184'930	179'035	5'895
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels		468'328	399'992	68'336
Engagements irrévocables		235'695	406'637	-170'942
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		40'872	40'872	-
Crédits par engagement		18'832	44'139	-25'307
Instruments financiers dérivés: - sous-jacents		3'318'748	2'907'520	411'228
- valeurs de remplacement positives		93'722	93'939	-217
- valeurs de remplacement négatives		64'704	68'485	-3'781
Opérations fiduciaires	1.9	203'261	249'453	-46'192



Compte de résultat

Maison mère

	Notes	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes		406'073	490'361	-84'288
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		4'667	7'031	-2'364
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		3'748	4'557	-809
Charges d'intérêts		-254'469	-341'191	86'722
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>160'019</i>	<i>160'758</i>	<i>-739</i>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		22'298	19'584	2'714
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		25'672	25'001	671
Produits des commissions sur les autres prestations de service		17'134	12'077	5'057
Charges de commissions		-7'005	-6'889	-116
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>58'099</i>	<i>49'773</i>	<i>8'326</i>
Résultat des opérations de négoce	1.10	18'841	9'006	9'835
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		11'202	939	10'263
Produits des participations		966	1'674	-708
Résultat des immeubles		2'054	2'591	-537
Autres produits ordinaires		4'920	5'852	-932
Autres charges ordinaires		-4'723	-	-4'723
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>14'419</i>	<i>11'056</i>	<i>3'363</i>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>251'378</i>	<i>230'593</i>	<i>20'785</i>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel		-94'044	-95'083	1'039
Autres charges d'exploitation		-77'193	-67'975	-9'218
<i>Sous-total d'exploitation</i>		<i>-171'237</i>	<i>-163'058</i>	<i>-8'179</i>
Bénéfice brut		80'141	67'535	12'606
Amortissements sur l'actif immobilisé		-31'720	-24'769	-6'951
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-63'096	-65'536	2'440
Résultat intermédiaire		-14'675	-22'770	8'095
Produits extraordinaires	1.4	21'780	22'610	-830
Charges extraordinaires	1.5	-1'003	-4'750	3'747
Impôts		-1'500	-1'503	3
Résultat de l'exercice		4'602	-6'413	11'015



Justification des capitaux propres

Maison mère

en 1'000 CHF

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	284'551
Bénéfice / Perte au bilan	-6'241

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2003

+/-Autres attributions / prélèvements sur les réserves	-6'300
+/-Couverture de la perte au bilan	6'300
+ Bénéfice de l'exercice au 31.12.2003	4'602

Total des capitaux propres au 31 décembre 2003

<i>dont:</i>		642'912
Capital social libéré	360'000	
Réserve légale générale	278'251	
Bénéfice / Perte au bilan	4'661	

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du Groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation.

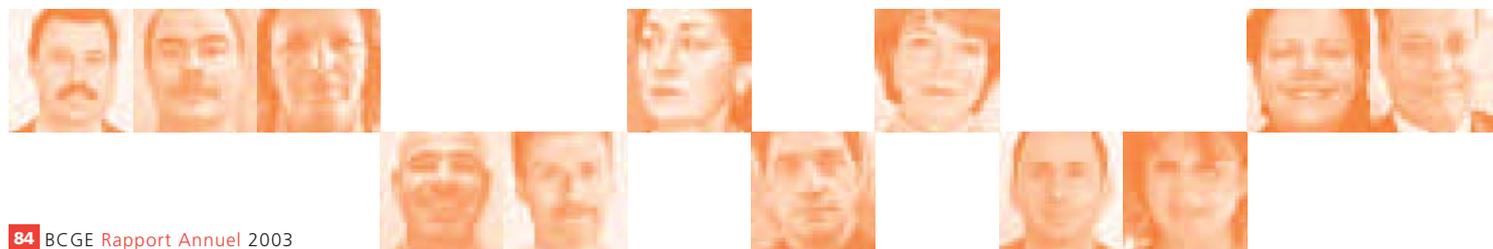
1.1 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
en 1'000 CHF	en 1'000 CHF

BNS		
Limite	200'000	-
Valeur nominale des titres et créances nantis	225'000	-
Bourse Electronique Suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	19'150	19'150
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'819'307	3'819'307
Total des emprunts	2'823'000	2'823'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Prétentions découlant de la mise en gage de "cash" lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	35'000	-
Engagements découlant du "cash" reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	-	100'000
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	-	100'192
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	-	-
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	35'006	-
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	-	-



Annexes aux comptes

Maison mère

1.2 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2003 en CHF	31.12.2002 en CHF
Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	28'462	35'788

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2003", point 6.10.

1.3 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Créances envers les sociétés liées	4'012'122	4'863'004
dont <i>Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève</i>	3'415'327	4'228'966
Engagements envers les sociétés liées	46'561	35'027
Créances provenant de crédits aux organes	4'022	2'693

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2003, point 6.14.

1.4 Produits extraordinaires		
Vente d'actifs immobilisés	19'984	2
Vente de participations	–	6'285
Dissolution de provisions	1'680	4'273
Autres	34	12'050
Total	21'780	22'610

1.5 Charges extraordinaires		
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de Valorisation	1'000	3'000
Financement du plan de retraite anticipé	–	647
Autres	3	1'103
Total	1'003	4'750



annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

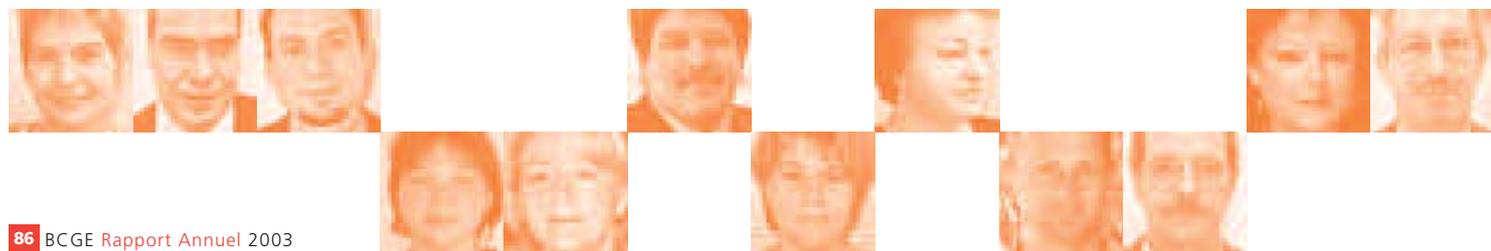
annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

1.6 Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote	31.12.2003			31.12.2002		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions / Capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000

1.7 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	31.12.2003		31.12.2002	
	Nominal	%	Nominal	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34,87	125'522'150	34,87
Ville de Genève	60'405'300	16,78	60'405'300	16,78
44 communes genevoises	26'155'150	7,27	26'155'150	7,27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	53'863'600	14,96	53'863'600	14,96
Ville de Genève	14'727'000	4,09	14'727'000	4,09
Divers actionnaires	79'326'800	22,03	79'326'800	22,03

Au 31 décembre 2003, l'Etat de Genève détient 49,83% des actions de la Banque (au porteur et nominatives) et dispose de 53,30% des votes.



annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

1.8 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat au 31.12.2002 en 1'000 CHF	Utilisations conformes à leur but en 1'000 CHF	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations) en 1'000 CHF	Recouvrement, intérêts en souffrance, différences de change en 1'000 CHF	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat en 1'000 CHF	Dissolutions au profit du compte de résultat en 1'000 CHF	Etat au 31.12.2003 en 1'000 CHF
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	935'735	-126'067	-	7'032	43'629	-	860'329
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	28'442	-5'372	-	-82	4'527	-	27'515
Provisions pour impôts et impôts latents	223	-223	-	-	-	-	-
Autres provisions	4'926	-108	-	-30	18'971	-1'680	22'079
Total des correctifs de valeurs et provisions	969'326	-131'770	-	6'920	67'127	-1'680	909'923
A déduire correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-965'507						-907'702
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	3'819						2'221



annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

1.9 Informations se rapportant aux opérations hors bilan

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	194'628	242'858
Prêts fiduciaires	8'633	6'595

Total opérations fiduciaires

203'261 **249'453**

1.10 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité

Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	10'628	11'439
Négoce de métaux précieux	86	31
Négoce de titres	8'127	-2'464

Total opérations de négoce

18'841 **9'006**

1.11 Effectif du personnel

- En unités de temps, équivalent plein temps
- Effectif

722 728
788 797

1.12 Détail des autres actifs et autres passifs

	31.12.2003		31.12.2002	
	Autres actifs en 1'000 CHF	Autres passifs en 1'000 CHF	Autres actifs en 1'000 CHF	Autres passifs en 1'000 CHF
Valeurs de remplacement des instruments financiers	93'722	64'704	93'939	68'485
Compte de compensation	-	12'668	-	13'441
Etalement gains s/swaps	-	2'963	-	4'030
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	1'840	14'805	2'737	19'956
Titres & coupons	351	2'039	3'149	1'485
Frais d'émission / empr. oblig. à amortir	6'340	-	8'480	-
Autres	573	86	384	202
Total	102'826	97'265	108'689	107'599

1.13 Proposition de répartition du résultat

Couverture de la perte / répartition du bénéfice

	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2002 en 1'000 CHF
Résultat de l'exercice	4'602	-6'413
Bénéfice reporté	59	172

Bénéfice / Perte au bilan

4'661 **-6'241**

(Attribution à) / prélèvement sur la réserve légale générale

-4'600 6'300

Bénéfice reporté

61 **59**



*"Contribuer
activement et avec
dynamisme à notre
"nouvelle" banque,
tout en tenant compte
des différences de
chacun; voilà mon
défi quotidien !"*

Caroline Cenzato

Responsable administration des garanties
Administration & Contrôle Crédits



Statuts du 15 mai 2001

Banque Cantonale de Genève

Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 / Forme juridique, raison sociale et siège

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève".

Sauf dispositions contraires de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des présents statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du Code des obligations lui sont applicables. Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences.

Article 2 / But et durée

La Banque a pour but principal de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations suivantes:

- 1 réception de fonds en dépôts sous toutes les formes, notamment l'épargne, y compris en qualité d'office de consignation légal;
- 2 escompte et encaissement d'effets de change;
- 3 ouverture de crédits garantis ou en blanc;
- 4 octroi de crédits hypothécaires;
- 5 achat, vente et commerce en général de toutes valeurs mobilières;
- 6 achat, vente et commerce de monnaies étrangères, de devises et de métaux précieux;
- 7 ouverture de crédits documentaires, paiement et encaissement d'accréditifs;
- 8 octroi de garanties bancaires;
- 9 garde et gérance de titres ainsi que d'objets de valeur, gestion de fortune et de fonds de prévoyance, location de compartiments de coffres-forts;
- 10 prise ferme d'emprunts, participation aux émissions et opérations financières de corporations de droit public, de sociétés et de particuliers, individuellement ou dans le cadre de syndicats;
- 11 prise de participations permanentes ou temporaires dans des entreprises commerciales, industrielles, financières et bancaires ainsi que, le cas échéant, prise d'une part active à leur gestion;
- 12 exécution de fonctions de direction et de banque dépositaire de fonds de placements ainsi que de domicile de souscription;
- 13 achat et vente, pour son propre compte, d'immeubles ou de capital-actions de sociétés immobilières.

La Banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire. Sa durée est indéterminée.

Article 3 / Garantie du canton de Genève

En vertu de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, le canton de Genève garantit les dépôts d'épargne et de prévoyance, à l'exclusion de tout autre engagement.

La limite de garantie maximale par catégorie de déposants est fixée dans un règlement du Conseil d'Etat.

Chapitre II – Capital social

Article 4 / Capital-actions

Le capital-actions s'élève à la somme de 360 millions de francs.

Il est divisé en 2'651'032 actions nominatives A de CHF 50 nominal chacune, 1'590'620 actions nominatives B de CHF 50 nominal chacune et 1'479'174 actions au porteur de CHF 100 nominal chacune, toutes entièrement libérées. Les nouvelles actions au porteur peuvent être matérialisées par un certificat global durable. Les actions portent la signature du président du conseil d'administration et du président de la direction générale.

Les actions nominatives A et B sont détenues par le canton de Genève et les communes genevoises. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives A de CHF 50 de nominal.

Les actions nominatives A et B devront représenter, ensemble, au moins la majorité de l'ensemble des voix attribuées. La Banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions A et B.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives B confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Hormis l'obligation de garantie du canton de Genève définie à l'art. 3, les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

Article 5 / Autres fonds propres

- 1 La Banque peut se procurer d'autres fonds, notamment par l'émission de tout instrument reconnu sur le marché financier.
- 2 La Banque peut émettre des titres comportant des droits sur le bénéfice ou sur le produit de liquidation.

Chapitre III – Organisation de la Banque

Article 6 / Organes

Les organes de la Banque sont:

- a) l'assemblée générale des actionnaires;
- b) le conseil d'administration;
- c) le comité de banque;
- d) la direction générale;
- e) l'organe de révision;
- f) le comité de contrôle.



statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

a) L'assemblée générale des actionnaires

Article 7 / Compétences

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Banque. Elle dispose des compétences suivantes:

- 1 adopter et modifier les statuts, sur propositions du conseil d'administration ou du Conseil d'Etat; pour entrer en force, les modifications de statuts doivent être ratifiées par le Grand Conseil;
- 2 nommer les administrateurs représentant l'actionariat au porteur, dont le nombre de trois à six membres est fixé par le Conseil d'Etat, en proportion du nombre des actions au porteur émises par rapport à celui des actions nominatives. Seuls les détenteurs d'actions au porteur participent à ce scrutin;
- 3 nommer l'organe de révision au sens du Code des obligations parmi les sociétés spécialisées dans la révision bancaire; l'assemblée générale peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer une commission de surveillance ad hoc;
- 4 approuver le compte de pertes et profits et le bilan, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport de l'organe de révision;
- 5 déterminer l'emploi du bénéfice net et fixer le dividende;
- 6 donner décharge au conseil d'administration;
- 7 donner son préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque;
- 8 prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts;
- 9 approuver la charte d'éthique de la Banque, qui est soumise à la ratification du Grand Conseil.

Article 8 / Organisation

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, en cas d'empêchement par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil.

Les scrutateurs sont désignés par l'assemblée générale parmi les actionnaires présents, sur proposition du président. Il est dressé un procès-verbal des séances de l'assemblée générale, lequel mentionne les décisions prises, les élections auxquelles il a été procédé, de même que les déclarations dont les actionnaires sollicitent l'inscription.

Les procès-verbaux, ainsi que les extraits qui en sont délivrés, sont revêtus de la signature du président et du secrétaire de l'assemblée.

Article 9 / Convocation

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 10 / Mode de convocation et ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce".

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la Banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée générale.

Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 11 / Nomination des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionariat au porteur doivent parvenir au siège de la société au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination. Les administrateurs représentant l'actionariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionariat au porteur.

Article 12 / Droit de vote

Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

Article 13 / Décisions

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts.

Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.



statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

b) Le conseil d'administration

Article 14 / Composition

La Banque est administrée par un conseil d'administration de 15 à 18 membres dont la composition est fixée par la loi.

Le Conseil d'Etat désigne le président du conseil d'administration parmi les administrateurs.

Article 15 / Devoirs de fonction

Les administrateurs ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la Banque.

Ils sont tenus au strict respect des secrets bancaire et de fonction.

Article 16 / Attributions

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Le conseil d'administration détermine la politique générale de la banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Il désigne des comités chargés d'examiner les diverses activités de la Banque et de lui faire rapport à ce sujet.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 élire les membres du comité de banque à l'exception du président;
- 2 élire le vice-président et le secrétaire;
- 3 nommer les membres de la direction générale; nommer le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle;
- 4 désigner comme réviseur indépendant prévu par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, l'organe de contrôle élu par l'assemblée générale; celui-ci doit être choisi à l'extérieur de la Banque, parmi les syndicats de révision et les sociétés fiduciaires reconnus comme institutions de révision pour les banques;
- 5 nommer les représentants de l'employeur au conseil de la Fondation de prévoyance du personnel;
- 6 élaborer les projets de modifications des statuts soumis à l'adoption de l'assemblée générale;
- 7 surveiller la bonne application des statuts ainsi que l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
- 8 élaborer le rapport de gestion sur l'exercice écoulé et présenter à l'assemblée générale le bilan et le compte de pertes et profits annuels, de même que les propositions sur l'emploi du bénéfice net;
- 9 examiner le rapport annuel de l'organe de révision ainsi que les autres rapports destinés à l'assemblée générale;
- 10 préparer toutes les propositions qui doivent être soumises à l'assemblée générale, assorties en tant que de besoin de son préavis;
- 11 adopter les règlements internes et surveiller leur application, plus particulièrement en matière d'octroi de crédits;
- 12 décider la création de succursales et d'agences nouvelles;

13 exercer le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'art. 21 al. 1 de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne sur la base des relevés trimestriels établis par la direction générale;

14 donner son approbation à l'octroi de tout crédit, à toute prise de participation ou à toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;

15 tenir le registre des actions nominatives A et B;

16 nommer en son sein deux administrateurs comme membres du comité de contrôle.

Article 17 / Informations

Le comité de banque et la direction générale informent le conseil d'administration sur la marche des affaires de la Banque lors de chaque séance et rapportent sur les dossiers qui le requièrent.

Article 18 / Organisation et fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois.

Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire.

Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de sept de ses membres, à celle du comité de banque ou de l'organe de révision.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président et le secrétaire. Il est approuvé lors de la séance suivante.

Article 19 / Présidence

Le président du conseil d'administration exerce les devoirs et prérogatives prévus par les statuts et les règlements de la Banque.

Il est régulièrement informé par le président de la direction générale sur la marche des affaires et la situation de la Banque. Tout événement particulier qui sort de la gestion ordinaire doit lui être communiqué immédiatement.

c) Le comité de banque

Article 20 / Composition

Le comité de banque se compose de sept membres désignés conformément à la loi.

Article 21 / Attributions

Le comité de banque exerce la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration. Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 surveiller la gestion de la Banque et donner des instructions à la direction générale;
- 2 exécuter les décisions du conseil d'administration;



statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

- 3 donner son approbation à l'octroi de tout crédit, toute prise de participation ou toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;
- 4 prendre connaissance des rapports périodiques de la direction générale concernant les affaires courantes;
- 5 examiner les rapports de l'audit interne et de l'organe de révision;
- 6 préavis sur tous les objets soumis au conseil d'administration;
- 7 nommer les membres de la direction;
- 8 tenir à jour le registre des liens d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du membre du comité de contrôle, nommé par l'Etat, conformément aux statuts;
- 9 informer régulièrement le Conseil d'Etat de la marche des affaires de la Banque et répondre aux demandes d'information de ce dernier, conformément à la loi.

Article 22 / Organisation et fonctionnement

Le comité de banque se réunit tous les 15 jours au moins, mais aussi souvent que les affaires de la Banque l'exigent. La présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Les membres du comité de banque doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour dans un délai fixé par le règlement du comité, mais au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président et le secrétaire. Il est approuvé lors de la séance suivante.

d) La direction générale

Article 23 / Composition

La direction générale est composée du président de la direction générale et des membres de la direction générale.

Le conseil d'administration désigne également le remplaçant du président de la direction générale parmi les membres de la direction générale.

Elle est nommée pour une durée indéterminée, ses membres étant toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

Article 24 / Devoirs de fonction

Les membres de la direction générale doivent tout leur temps à la Banque. Toutefois, avec l'accord exprès du comité de banque et lorsque l'intérêt de la Banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieures.

Article 25 / Attributions

La direction générale assure la gestion de la Banque.

Elle est investie des compétences et devoirs suivants:

- 1 exécuter les décisions du conseil d'administration et du comité de banque.

A cet effet, le président de la direction générale ou son remplaçant participe avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et du comité de banque;

- 2 établir les propositions relatives aux affaires relevant du conseil d'administration et du comité de banque;
- 3 ester en justice;
- 4 nommer les cadres;
- 5 prendre les décisions dont la compétence n'incombe pas à d'autres organes aux termes de la loi, des statuts ou des règlements internes.

Ses autres compétences et devoirs sont également définis dans le règlement d'organisation adopté par le conseil d'administration.

e) L'organe de révision

Article 26 / Nomination et attributions

Le conseil d'administration désigne au début de chaque année, avec l'agrément de la Commission fédérale des banques, comme organe de révision bancaire selon la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la même société de révision que celle nommée par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ou le conseil d'administration peut lui demander d'effectuer des vérifications complémentaires.

Les rapports de l'organe de révision externe sont communiqués au comité de banque, au conseil d'administration et au comité de contrôle. Ils sont également transmis au Conseil d'Etat, à l'exclusion de tout élément soumis au secret bancaire.

f) Le comité de contrôle

Article 27 / Nomination

Le comité de contrôle se compose de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et d'un troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire.

Article 28 / Fonctionnement et attributions

Le comité de contrôle se réunit tous les 15 jours au moins. Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires;
- 2 assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration et les organes de contrôle interne et externe;
- 3 donner son préavis au conseil d'administration sur la nomination du responsable de l'audit interne et de ses collaborateurs, sur le cahier des charges et sur le programme de travail de celui-ci, en coordination avec celui de l'organe de révision externe;
- 4 charger l'audit interne de toute opération de contrôle ou procéder lui-même à des contrôles sur toute l'activité de la Banque;
- 5 prendre connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe;



statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

- 6 accéder en tout temps à tous les dossiers de la Banque, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité de banque;
- 7 accéder aux convocations du conseil d'administration et du comité de banque, à la liste des objets qui leur sont soumis, à leurs procès-verbaux, ainsi qu'à ceux de la direction générale et des organes de révision;
- 8 donner son préavis sur toutes les décisions de la compétence du conseil d'administration et du comité de banque en matière de contrôle et de révision;
- 9 faire des propositions au conseil d'administration et au comité de banque;
- 10 ratifier les crédits aux membres des organes de la Banque et à leur conjoint ou à leurs parents en ligne directe.

Article 29 / Surveillance

La Banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission fédérale des banques conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques. La Commission fédérale des banques peut exiger de la Banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche. La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat.

Chapitre IV – Limites de compétences et concours d'intérêts

Article 30 / Compétences en matière de crédits

Les limites de compétences en matière de crédits sont déterminées sur la base de l'utilisation des fonds propres disponibles liée aux risques de contrepartie conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne et les directives de la Commission fédérale des banques.

On entend par utilisation de fonds propres disponibles, le montant de fonds propres requis pour une avance octroyée à un client ou à un groupe de clients, pondérée au taux de 0%, 25%, 50%, 75% et 100% conformément à l'art. 12 lettre a) OB et à l'application du taux uniforme de couverture prévu par l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne.

Les compétences non cumulables pour un même client sont réparties comme suit:

direction générale: limite de 0,75% des fonds propres disponibles de la Banque fixés par les art. 11 à 11 d) OB;

comité de banque: au-delà de cette limite de 0,75% et jusqu'à la limite de 3%, selon l'art. 21 lettre a) al. 5 OB, des fonds propres disponibles;

conseil d'administration: au-delà de la limite de 3% des fonds propres disponibles, selon l'art. 21 a) al. 5 OB pour autant que l'attribution des fonds propres librement disponibles soit respectée.

Les limites de compétence pour octroyer des crédits s'appliquent également pour la conclusion de tout engagement conditionnel.

Article 31 / Acquisition et prise de participation

Le conseil d'administration décide de l'acquisition ou de la cession de participations dès trois millions de francs.

Le comité de banque décide de l'acquisition ou de la cession de participations, à caractère permanent, de moins de trois millions de francs. Il décide aussi de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque et d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale.

Article 32 / Incompatibilités et conflits d'intérêts

Après leur entrée en fonction, les membres du conseil d'administration, les membres de la direction générale et le membre du comité de contrôle nommé par l'Etat, ne peuvent pas, sans l'approbation du comité de banque, bénéficier de nouveaux crédits de la Banque, sauf pour des crédits lombards ou hypothécaires en relation avec leur logement personnel. Cette limitation s'applique au conjoint et aux parents en ligne directe des personnes précitées.

Les conditions d'octroi de crédits à ces personnes ne peuvent en aucun cas différer des conditions usuelles appliquées par la Banque. Sont réservées les conditions préférentielles du règlement du personnel.

Les membres du conseil d'administration, de la direction générale et le membre du comité de contrôle nommé par l'Etat annoncent au comité de banque s'ils sont organe, collaborateur dirigeant d'une entreprise ou mandataire d'une entité, privée ou publique, cliente de la Banque, ou détenteur d'une charge publique ou d'un mandat politique.

Les organes liés à une telle entité s'abstiennent d'intervenir dans toute décision d'octroi de crédit la concernant. Ils signalent, avant toute délibération du conseil d'administration et du comité de banque, les faveurs qui leur sont connues d'entités publiques ou privées auxquelles ils sont liés, en vue de la réalisation de tout projet dont le financement est sollicité auprès de la Banque. Les communications obtenues sont consignées dans les protocoles de crédits et dans les procès-verbaux des instances compétentes pour l'octroi des crédits.

Chapitre V – Contrôle

Article 33 / Audit interne

Un audit interne indépendant de la direction générale est chargé du contrôle financier et du contrôle de gestion de la Banque. A ce titre, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers sur toute l'activité de la Banque et a accès, en tout temps, à tous ses dossiers. L'audit interne est subordonné au conseil d'administration qui adopte son cahier des charges sur préavis du comité de contrôle.

Le conseil d'administration nomme le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle.

Article 34 / Devoirs de l'audit interne

L'audit interne transmet ses rapports au conseil d'administration, au comité de contrôle et à la direction générale. Il informe le conseil d'administration de toute irrégularité et des mesures qu'il propose pour y remédier, avec le préavis du comité de contrôle.



statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 **de la banque cantonale de genève**

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 **de la banque cantonale de genève**

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 **de la banque cantonale de genève**

Le conseil d'administration, le comité de banque, le comité de contrôle, ainsi que la direction générale peuvent à tout moment charger l'audit interne de toute opération de contrôle qu'ils jugent utile.

Chapitre VI – Représentation envers les tiers

Article 35 / Signatures

La Banque est engagée par la signature collective à deux des personnes désignées par le conseil d'administration.

Chapitre VII – Comptes annuels et répartition du bénéfice

Article 36 / Clôture des comptes

Les comptes et le bilan annuels sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Les comptes et le bilan annuels ainsi que les boucllements intermédiaires sont établis conformément aux principes du Code des obligations, aux dispositions de la législation fédérale sur les banques ainsi que de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

Article 37 / Examen et approbation

Les comptes et le bilan annuels, ainsi que les rapports qui les accompagnent, sont examinés par le comité de banque, par le conseil d'administration, puis par le comité de contrôle. Ils sont ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Article 38 / Répartition du bénéfice

Après déduction des charges, amortissements et provisions nécessaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du bénéfice net en se conformant aux dispositions suivantes:

- 1 elle attribue 5% au moins à la réserve générale;
- 2 elle fixe le dividende ordinaire attribué au capital-actions; il s'élève à 5% au maximum de la valeur nominale des actions;
- 3 elle procède, le cas échéant, aux attributions à des réserves spéciales et à des affectations diverses;
- 4 elle décide le versement d'un éventuel dividende supplémentaire par catégorie de titres;
- 5 le solde restant est reporté.

Chapitre VIII – Dispositions finales

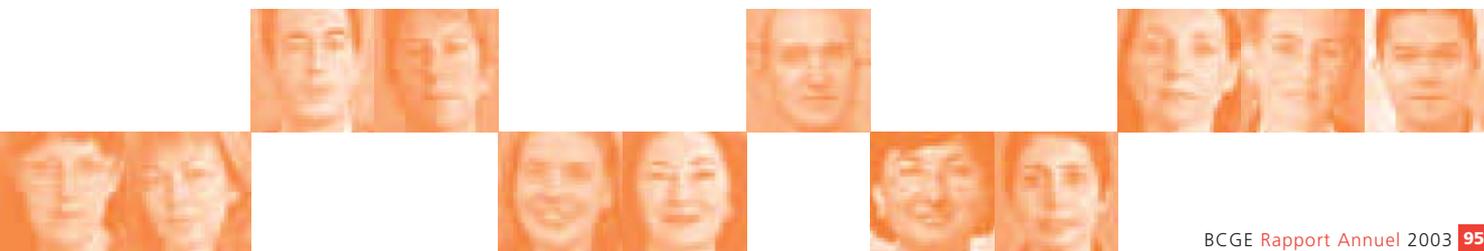
Article 39 / Liquidation

En cas de liquidation, le solde actif est réparti entre les actionnaires, au prorata de la valeur nominale de leurs titres.

Article 40 / Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale des actionnaires le 26 septembre 2000. Ils ont été modifiés par l'assemblée générale des actionnaires le 15 mai 2001.

Ils sont immédiatement entrés en vigueur.



je connais mon banquier je connais mon banquier

BCGE

je connais mon banquier je connais mon banquier

Un groupe bancaire au service de la région

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

Siège

Banque Cantonale de Genève SA

Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH - 1211 Genève 2
Tél: +41 (0)22 317 27 27
www.bcge.ch

Agences par secteurs

Secteur Carouge

Agence de Carouge-Rondeau
Rue Ancienne 88
CH - 1227 Carouge
Tél: +41 (0)22 809 71 50

Agence de Carouge-Marché
Rue Saint-Victor 39
CH - 1227 Carouge
Tél: +41 (0)22 809 71 00

Agence de Plan-les-Ouates
Place des Aviateurs 5
CH - 1228 Plan-les-Ouates
Tél: +41 (0)22 809 72 20

Agence de Bernex
Rue de Bernex 284
CH - 1233 Bernex
Tél: +41 (0)22 809 71 30

Agence du Grand-Lancy
Place du 1^{er}-Août 1
CH - 1212 Grand-Lancy
Tél: +41 (0)22 809 72 00

Agence de Lancy-Centre
Route de Chancy 67
CH - 1213 Petit-Lancy
Tél: +41 (0)22 809 32 32

Agence d'Onex
Avenue du Gros-Chêne 14
CH - 1213 Onex
Tél: +41 (0)22 809 72 60

Secteur Corraterie

Agence de la Corraterie
Rue de la Corraterie 4
CH - 1204 Genève
Tél: +41 (0)22 809 34 56

Agence des Eaux-Vives
Rue Versonnex 13
CH - 1207 Genève
Tél: +41 (0)22 809 78 00

Agence de l'Hôpital cantonal
Rue Micheli-du-Crest 22
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 73 80

Agence de l'Île
Quai de l'Île 17
CH - 1204 Genève
Tél: +41 (0)22 317 27 27

Agence de Plainpalais
Rue de Carouge 22
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 73 00

Agence de Rive
Boulevard Helvétique 27
CH - 1207 Genève
Tél: +41 (0)22 809 78 30

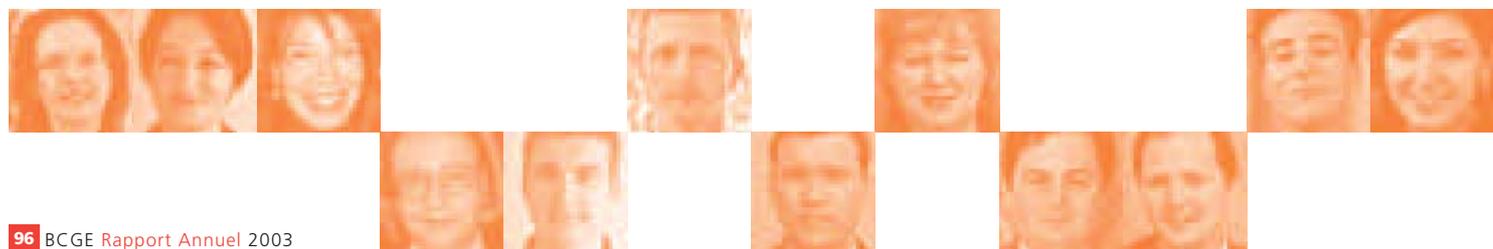
Secteur Chêne

Agence des Trois-Chêne
Rue de Genève 78
1225 Chêne-Bourg
Tél: +41 (0)22 809 70 00

Agence de Champel
Avenue de Champel 45
CH - 1206 Genève
Tél: +41 (0)22 809 70 80

Agence de Florissant
Route de Florissant 66
CH - 1206 Genève
Tél: +41 (0)22 809 78 50

Agence de Vézenaz
Route de Thonon 45/47
CH - 1222 Vézenaz
Tél: +41 (0)22 809 70 60



BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

Secteur Servette

Agence de Servette-Wendt
Avenue Wendt 54
CH - 1202 Genève
Tél: +41 (0)22 809 74 50

Agence des Délices
Rue des Charmilles 1
CH - 1203 Genève
Tél: +41 (0)22 809 77 50

Agence de la Jonction
Boulevard Saint-Georges 2
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 77 30

Agence des Pâquis
Place de la Navigation 10
CH - 1201 Genève
Tél: +41 (0)22 809 76 80

Secteur Vernier

Agence de Bellevue
Route de Lausanne 329
CH - 1293 Bellevue
Tél: +41 (0)22 809 74 00

Agence de Vernier
Route de Vernier 219
CH - 1214 Vernier
Tél: +41 (0)22 809 77 00

Agence du Grand-Saconnex
Route de Ferney 169
CH - 1218 Grand-Saconnex
Tél: +41 (0)22 809 76 20

Agence de Meyrin-Cité
Rue De-Livron 19
CH - 1217 Meyrin
Tél: +41 (0)22 809 76 60

Agence de Palexpo
Palais des Expositions
CH - 1218 Grand-Saconnex
Tél: +41 (0)22 809 76 00

Agence de Versoix
Route de Suisse 37
CH - 1290 Versoix
Tél: +41 (0)22 809 75 00

Gestion institutionnelle

Synchrony Asset Management SA

Rue du Mont-Blanc 7
CP 2196
CH - 1211 Genève 1
Tél: +41 (0)22 909 75 75
www.synchrony.ch

Banque de gestion de patrimoines en Suisse

Anker Bank SA

Lintheschergasse 19
Postfach
CH - 8023 Zurich
Tél: +41 (0)1 224 65 65
www.ankerbanks.ch

Quai de l'Île 17
CP 3017
CH - 1211 Genève 3
Tél: +41 (0)22 312 03 12

Avenue de la Gare 50
CP 159
CH - 1001 Lausanne
Tél: +41 (0)21 321 07 07

Piazza Rezzonico 6
CH - 6900 Lugano
Tél: +41 (0)91 985 90 50

Banque commerciale France

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20
F - 69001 Lyon
Tél: +33 (0)4 72 07 31 50
www.bcgef.fr

BCGE (France) SA
Avenue d'Albigny 11
F - 74000 Annecy
Tél: +33 (0)4 50 66 03 06



je connais mon banquier je connais mon banquier

BCGE

je connais mon banquier je connais mon banquier

Liste des publications

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

Publications BCGE

Pour toute information: actionnaires@bcge.ch



Comptes semestriels au 30 juin 2003 (F/A)



"Sept bornes milliaires pour préserver un patrimoine financier à taille humaine" – article de B. Goetschin publié dans *Le Temps*, 21.10.2002 (F/A)



Stratégie d'investissement du Groupe BCGE (publié quatre fois par année)



Lettre aux actionnaires Comptes annuels 2003 (F/A)



Stratégie résurrectionnelle d'une banque cantonale: la voie genevoise, septembre 2003 (F/A)



Magazine *Dialogue* (printemps 2004)

- Bulletin BCGE Best of (publication mensuelle)
- Bilan Social – Valeurs Partenaires 1^{er} volet: les clients
- Bilan Social – Valeurs Partenaires 2^e volet: les collaborateurs
- Bilan Social – Valeurs Partenaires 3^e volet: la gestion des risques

Les publications mentionnées ci-dessus peuvent être obtenues auprès de la succursale BCGE la plus proche de chez vous. La plupart peuvent également être consultées sur le site Internet de la BCGE, www.bcge.ch

Publications filiales



Rapports semestriels/annuels (F/D)



Echos Synchrony Market, Fund Swiss, Equity



Echos Synchrony Market, Fund Swiss, Fund US Equity

Les publications mentionnées ci-dessus peuvent être obtenues sur demande auprès de Synchrony ou peuvent être téléchargées sur le site Internet www.synchrony.ch



Anker Bank Private Banking



Banque Cantonale de Genève (France)



“Banque Cantonale de Genève: mission accomplie en 2003.”

L'Agefi 04.03.2004

“La BCGE redresse la tête.”

24 Heures 04.03.2004

“Horaires: la BCGE innove intelligemment”

Tribune de Genève 21.01.2004

“(…)die Bank hat, in den letzten 2^{1/2} Jahren alles daran gesetzt,
sich auf “sanierterer operationeller Basis (...) auszurichten.”

Neue Zürcher Zeitung 05.03.2003



Impression: SMO Kindig SA
Photobureau: RS Solutions SA
Photographies: Philippe Schiller
Création et réalisation graphique: The Magic Brand SA

Membres du Groupe Banque Cantonale de Genève:

Banque Cantonale de Genève SA

Quai de l'Île 17
CH - 1204 Genève
Téléphone: +41 (0)22 317 27 27
www.bcge.ch

Synchrony Asset Management SA

Rue du Mont-Blanc 7
CH - 1201 Genève
Téléphone: +41 (0)22 909 75 75
www.synchrony.ch

Anker Bank SA

Lintheschergasse 19
CH - 8023 Zurich
Téléphone: +41 (0)1 224 65 65
www.ankerbank.ch

Avenue de la Gare 50
CH - 1001 Lausanne
Téléphone: +41 (0)21 321 07 07

Quai de l'Île 17
CH - 1211 Genève 3
Téléphone: +41 (0)22 312 03 12

Piazza Rezzonico 6
CH - 6900 Lugano
Téléphone: +41 (0)91 985 90 50

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20
F - 69001 Lyon
Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50
www.bcgef.fr

Avenue d'Albigny 11
F - 74000 Annecy
Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06